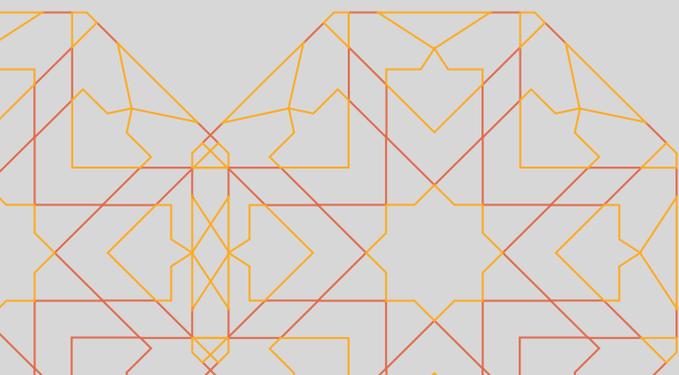
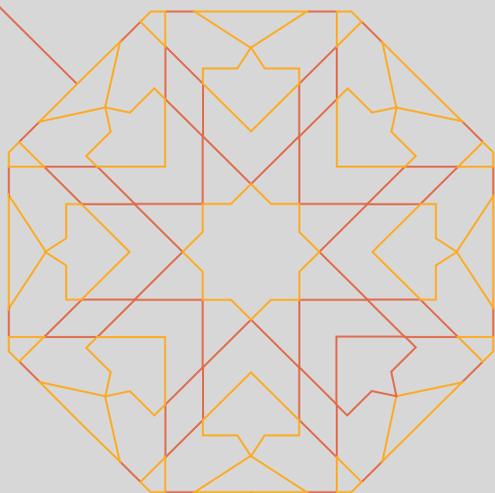


ENQUETE IMAGES SUR LES HOMMES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES Menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra

27 avril 2018







AUTEURS

ENQUÊTE QUANTITATIVE

Bachir Hamdouch

Professeur à l'INSEA et à la Faculté de Droit et de sciences économiques de l'Université Mohamed V-Rabat, Président de l'AMI, Chef de l'équipe IMAGES Maroc.

Mohamed Mghari

Statisticien-démographe, Secrétaire général de l'AMI.

ENQUÊTE QUALITATIVE

Rajaa Nadifi

Professeur à l'Université Hassan II de Casablanca, Faculté des lettres et des sciences humaines Aïn Chock, Directrice du laboratoire Genre, Education, Littérature et Médias (GELM).

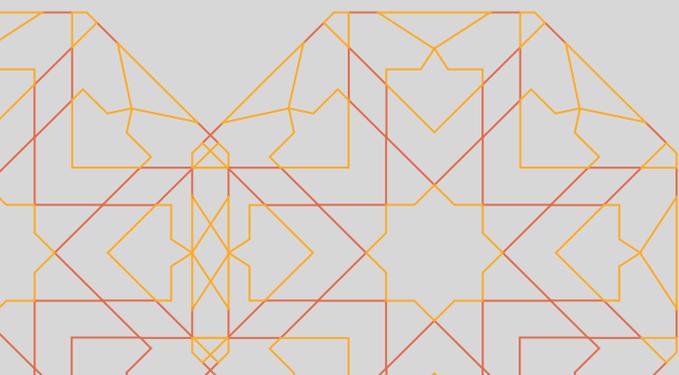
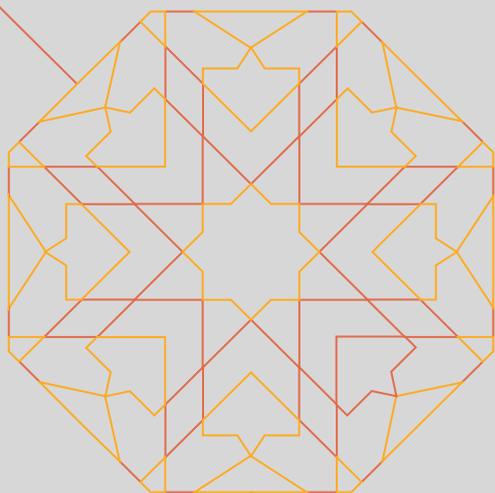
Gaëlle Gillot

Maître de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IEDES, Laboratoire Développement et Société UMR 201 D&S IRD/Université de Paris 1, Associée au Laboratoire GELM.

Sommaire

Auteurs	3
Remerciements et avertissement	7
1. Introduction	8
1.1 Contexte et Repères Statistiques sur la Situation des Femmes au Maroc	8
1.2 Objet de l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra et questions de recherche	10
2. Méthodologie	12
2.1 Etude quantitative	12
2.1.1 Echantillon de l'enquête	12
2.1.2 Questionnaire	13
2.1.3 Activités sur le terrain et collecte de données	13
2.1.4 Taux de réponse	13
2.1.5 Analyse des données	14
2.2 Etude qualitative	14
2.2.1 Echantillon de l'enquête	14
2.2.2 Entretiens	15
2.2.3 Activités sur le terrain et collecte de données	15
2.2.4 Analyse des données	16
2.2.5 Précautions	16
3. Caractéristiques des répondant(e)s de l'enquête quantitative	17
3.1 Caractéristiques socio-économiques	17
3.2 Caractéristiques conjugales	18
3.3 Education des parents et histoire de l'emploi des mères	21
3.4 Pratiques religieuses	22
4. Attitudes envers l'égalité des sexes dans les sphères publique et privée	23
Partie A : Résultats de l'enquête quantitative	23
4.1 Hommes et femmes, rôles et droits	23
4.1.1 Rôles inévitables de genre	23
4.1.2 Echelle d'Équité de Genre	25
4.1.3 Progrès de l'égalité de genre et implications	26
4.2. Les hommes, les femmes et le travail	26
4.3 Les femmes dans la vie publique	28
4.4 L'égalité des sexes et la loi	30
4.4.1 Une connaissance faible des dispositions légales en matière de droits des femmes	30
4.4.2 Dispositions légales prospectives anti-discriminations	31
Partie B : Paroles d'hommes et de femmes	33
4.5 Qu'est-ce qu'être un homme aujourd'hui au Maroc ? Des représentations en mouvement	33
4.5.1 La masculinité "d'avant" en perte de vitesse	33
4.5.2. « Les hommes ne sont plus des hommes » ?	34
4.5.3. La question de la virilité	35
4.5.4. Être à l'écoute : une nouvelle qualité masculine	36
4.5.5. Être un homme, vu par les femmes	37

4.6 Qu'est-ce qu'être une femme aujourd'hui au Maroc ? Vers plus d'insécurité	38
4.6.1 La définition de « femme » est aussi en mutation	38
4.6.2 Affirmation de l'identité des femmes et résistances	38
4.6.3 Une femme qui endosse des caractéristiques sociales masculines devient-elle un homme ?	39
5. Enfance et adolescence : Résultats de l'enquête quantitative	40
5.1 Les tâches ménagères et les soins aux enfants au cours de l'enfance	40
5.2 Dynamique de la prise de décision dans le ménage de l'enfance des répondant(e)s	42
5.3 Perspectives comparées du genre pendant l'adolescence	44
6. La dynamique de genre et des relations dans la vie adulte	45
Partie A : Les résultats quantitatifs	45
6.1 Mariage et divorce	45
6.2 Les tâches ménagères et les prises de décisions dans le foyer	49
6.3 La paternité	53
6.3.1 Soutien de l'épouse pendant la grossesse	53
6.3.2 Le temps passé avec les enfants	54
6.3.3 Rôles du père dans les soins aux enfants	54
6.4 Vie sexuelle et reproductive	55
6.4.1 Vie sexuelle	55
6.4.2 Santé reproductive	55
6.4.3 Diversité sexuelle	58
6.5 Violences faites aux femmes	59
6.5.1 Violence domestique	59
6.5.2 Violences sexuelles dans l'espace public	61
Partie B : Paroles d'hommes et de femmes	63
6.6 Relations de genre : les normes bougent dans les couples et les familles	63
6.6.1 Les relations sexuelles hors mariage/ la virginité	63
6.6.2 Des attentes mutuelles dans le couple/le mariage qui ne sont pas satisfaites	64
6.7 La vie multitâches des femmes	66
6.8 Les attitudes vis-à-vis de la violence	68
7. Conclusions et recommandations	70
7.1 Conclusions	70
7.2 Recommandations	73
Références bibliographiques	76
Annexes	79
Échelle d'Équité de Genre (« GEM Scale »)	79
Indice de richesse	79





REMERCIEMENTS ET AVERTISSEMENT

L'équipe de recherche tient à remercier vivement les organisations, organismes et administrations, notamment ONU Femmes, Promundo, le HCP, la Wilaya de Rabat et les autorités locales, SIDA et le Comité de consultation stratégique qui ont soutenu et facilité ce travail ou aidé à dépasser les nombreux obstacles qu'a rencontrés sa réalisation.

Elle remercie également les nombreuses personnes qui ont participé aux enquêtes, aux entretiens et aux focus groupes, à leur exploitation et analyse ou aidé d'une manière ou d'une autre à l'aboutissement de cette étude.

Les résultats, les analyses, les conclusions et les recommandations qui figurent dans cette étude sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de quelque institution que ce soit, notamment des Nations Unies, d'ONU Femmes ou de leurs Etats membres.

L'étude IMAGES Rabat-Salé-Kénitra est disponible en ligne sur :

<https://imagesmena.org/en/download/>

<http://maghreb.unwomen.org/fr/ressources-medias/publications/2018/04/enquete-images>

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET REPERES STATISTIQUES SUR LA SITUATION DES FEMMES AU MAROC

Grâce à une volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat et à l'implication et le dynamisme des différents acteurs politiques et associatifs, le Maroc s'est engagé ces deux dernières décennies dans des réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles pour l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes. Le pays a concrétisé ainsi en partie ses engagements internationaux en faveur de l'égalité hommes-femmes, telles que la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son Protocole Facultatif¹, l'adoption de la Plateforme d'Action de Pékin, et la levée des réserves à la CEDEF². Le pays a signé la Déclaration du Millénaire affirmant son engagement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et notamment l'OMD 3 visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a également réaffirmé ses engagements pour la réalisation de l'Agenda de 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier, l'objectif 5 : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », à l'instar de l'ensemble de la communauté internationale.

Malgré les efforts déployés sur le plan législatif (constitutionnalisation de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, réformes de lois en faveur de l'égalité hommes-femmes) et mise en place de politiques publiques d'intégration du genre notamment un Programme Gouvernemental de l'Egalité en 2012 reconduit en 2017, les indicateurs socio-économiques (accès à l'emploi, chômage,

pauvreté, analphabétisme, prévalence de la violence) et politiques (participation à la vie et aux décisions politiques) restent préoccupants et les inégalités criantes sur ces indicateurs, notamment pour les femmes les plus vulnérables. Et d'ailleurs, près de la moitié des femmes actives occupées sont des aides familiales, surtout dans le monde rural. Le Global Gender Gap Report 2016, qui classe le Maroc au 137ème rang sur une liste de 144 pays témoigne ainsi de l'ampleur de ces inégalités.

Plusieurs études du Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la répartition sociale des revenus, l'emploi et l'accès aux services sociaux de base ont également permis de relever ces inégalités sociales et de genre tout en notant des améliorations. Selon le HCP³ en effet, dans le domaine de l'enseignement primaire, l'indice de parité entre les sexes a atteint 91% en 2013-2014 contre 66% en 1990-1991, soit un grand progrès vers l'égalité des chances entre les deux sexes pour l'accès à l'éducation entre les deux sexes. En milieu rural, cet indice a plus que doublé, passant de 41,6% en 1990-1991 à 89,6% en 2013-2014. L'indice de parité dans l'enseignement secondaire collégial est passé de 69,7% à 81%. En milieu rural, cet indicateur a enregistré une amélioration plus significative, passant de 29,5% à 61,8%. L'enseignement secondaire qualifiant a connu, quant à lui, une nette amélioration de l'indice de parité, qui est passé de 65% en 1990-1991 à 90% en 2013-2014. Enfin, pour l'enseignement supérieur, l'indice de parité entre les sexes est passé de 56,6% en 1990-1991 à 93,3% en 2013-2014. Cet indice dépasse les 100% pour les établissements de formation des cadres (124,4% en 2013-2014)⁴.

Concernant l'autonomisation économique, l'égalité en matière d'accès au marché de l'emploi est inscrite dans la constitution⁵. Cependant, la participation des femmes au marché du travail a connu une tendance

1 Le Maroc a ratifié le protocole facultatif à la CEDEF en 2008, puis le gouvernement marocain l'a adopté en 2012, et le Parlement en mai 2015. Cependant, le pays n'a toujours pas déposé les instruments relatifs à cette adhésion pour concrétiser l'entrée en vigueur de ce protocole auprès du secrétaire général de l'ONU.

2 Le Maroc a maintenu de la déclaration interprétative sur l'article 2 (succession au trône et compatibilité du Code de la famille avec la Charia Islamique) et sur l'article 15 (4) (liberté de circulation et de résidence).

3 HCP, Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable. Les acquis et les défis. Rapport national 2015. [URL : <https://odd.hcp.ma/attachment/633661/>]

4 Ibid.

5 L'article 19 de la Constitution de 2011 consacre l'égalité de droit entre hommes et femmes dans tous les domaines, y compris le domaine économique.

à la baisse entre 2000 et 2014, au niveau national, aussi bien en milieu urbain que rural. Le taux d'activité des femmes est passé de 27,9% à 25,3% au niveau national, avec une baisse nettement plus forte en milieu urbain (de 21,3% à 17,8%) qu'en milieu rural (de 37,5% à 36,9%)⁶. La situation des femmes vis-à-vis de l'activité économique semble régresser sur le plan qualitatif entre 2000 et 2014. Le taux de féminisation de la population active occupée a presque stagné à 27% durant cette période. Parmi elles, 41,7% travaillent dans le secteur agricole en 2014, contre 35,1% en 2000, 59,5% travaillent en tant qu'aide familiale en 2014 contre 48,7% en 2000 et seulement 20,6% travaillent en tant que salariées en 2014 contre 22% en 2000, caractéristiques qui traduisent la faible intégration des femmes au marché du travail. Elles réalisent en revanche la quasi-totalité du travail domestique (92%)⁷.

En milieu urbain, même si le taux de chômage des femmes a décliné significativement, passant de 26,7% en 2000 à 21,9% en 2014, il reste très élevé par rapport à celui des hommes (12,8% en 2014). On constate aussi que le taux de chômage des femmes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur a baissé de 39,2% à 27,8% entre 2000 et 2014 ; il demeure cependant nettement supérieur à celui des hommes, qui a lui aussi baissé passant de 23,9% à 17,2% durant la même période.

Outre cette faible participation au marché du travail, les femmes salariées ont un salaire moyen inférieur de 26,2% à celui des hommes⁸.

Ainsi, non seulement les femmes ont moins d'opportunités d'accès à la formation qualifiante et à l'emploi rémunéré, mais elles sont aussi discriminées en termes de rémunération salariale⁹. Les femmes représentent 33,6% des salariés au niveau national et ne perçoivent que 20,9% de la masse salariale. Quant à la question de l'ascension sociale, une femme a 7,1 fois moins de chances qu'un homme d'occuper une position sociale supérieure à celle de son père¹⁰.

Malgré les quotas électoraux adoptés, la situation de la participation politique des femmes est mitigée et en dessous, pour la plupart des fonctions, du seuil

de 30% recommandé par l'ECOSOC en 1990¹¹. Cette situation s'explique en partie par l'inexistence de mécanismes d'intégration des femmes élues dans les circuits de décision et de renforcement de leurs compétences ainsi que de quotas horizontaux, et par un faible intérêt des femmes pour la participation politique.

De manière générale, les femmes restent faiblement représentées au sommet de la hiérarchie. Le taux de représentation des femmes s'est certes amélioré avec des taux de 28% au sein du gouvernement¹², 21% au sein du Parlement, 38% au sein des conseils régionaux et 21% au sein des conseils communaux. Néanmoins, l'accès aux postes de responsabilité reste limité avec une absence totale de femmes à la présidence des conseils régionaux, et une minorité à la présidence de conseils communaux.

Le Maroc a également entrepris plusieurs réformes légales et politiques en faveur d'une Gouvernance et d'une Budgétisation Sensibles au Genre avec entre autres l'adoption en 2015 d'une loi organique des Finances intégrant le genre et visant à généraliser la budgétisation sensible au genre à l'horizon 2019, à l'échelle des Ministères et des collectivités territoriales. Parallèlement, l'intégration du genre dans les planifications nationales et locales s'est accélérée avec l'adoption par trois Ministères et Départements sectoriels (Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, Ministère de l'Environnement et Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique) de stratégies d'institutionnalisation du genre. Enfin, les lois organiques relatives aux collectivités territoriales, aux préfectures et provinces et la loi relative aux communes, promulguées en juillet 2015, ouvrent des perspectives importantes en ce qui concerne la mise en place de mécanismes et outils en faveur d'une gouvernance sensible au genre et garantissant une égalité des chances effective entre les citoyennes et les citoyens.

Concernant la question de la violence à l'égard des filles et des femmes, le Maroc a initié en 2003 une réforme partielle du code pénal ciblant les articles qui touchent les femmes et les enfants, notamment par l'introduction de circonstances aggravantes et

6 HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi de 2000 et 2014.

7 HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi du temps de 2012.

8 HCP, Enquête nationale sur la mobilité sociale intergénérationnelle de 2011.

9 HCP, Enquête Nationale sur la mobilité sociale intergénérationnelle de 2011.

10 Ibid.

11 Les textes fixant ces quotas pour le Maroc sont : la Loi organique no. 27-11 relative à la Chambre des Représentants, Art. 23(2) et la Loi Organique No. 59-11 relative à l'Élection des Membres des Conseils des Collectivités Territoriales, Arts. 76, 77, 143.

12 9 Ministres femmes sur 38 (Composition du dernier gouvernement marocain) en 2017.



de sanctions plus lourdes pour les cas de violence conjugale et de viol, ou encore dans la réforme du code du travail par la pénalisation du harcèlement sexuel en le définissant comme abus d'autorité. La réforme de la Moudawana en 2004 a également fait progresser la protection des femmes notamment en élevant l'âge au mariage, en supprimant l'obligation de tutelle et en accordant le droit au domicile conjugal au parent qui s'est vu confier la garde des enfants. Enfin, la Constitution de 2011 a inclus une mention claire à ce sujet à travers son article 22¹³. Ces efforts se sont poursuivis avec l'adoption de lois sur la traite des personnes et sur le travail domestique en 2016 ainsi que celle portant création de l'APALD¹⁴ en 2017. Le pays a également mis en place en 2011 un Fonds d'Entraide Familiale à destination des mères divorcées, et en 2014 un Fonds d'appui à la cohésion sociale à destination des femmes veuves. Sur le plan institutionnel, une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes a été mise en place depuis 2002 et a notamment abouti à la création de l'Observatoire de la violence à l'égard des femmes et au lancement d'un Système d'Information Intersectoriel en 2014. Par ailleurs, et à la suite de la forte mobilisation du mouvement des femmes, l'article 475 qui permettait à un violeur d'échapper aux poursuites, a été abrogé en 2014.

En dépit de tous ces efforts, selon l'enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes réalisée au Maroc en 2009¹⁵, sur une population de 9,5 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, près de 6 millions, soit 62,8%, ont subi un acte de violence sous une forme ou une autre durant les douze mois précédant l'enquête, dont 3,8 millions en milieu urbain et 2,2 millions en milieu rural. C'est dans le contexte conjugal que la prévalence est la plus forte (55%). Avec une prévalence de 35,3%, ce sont 3,4 millions de femmes qui ont subi un acte de violence physique depuis l'âge de 18 ans. Elles sont deux fois plus nombreuses en milieu urbain (2,2 millions) qu'en milieu rural (1,1 millions). Dans le contexte conjugal, la prévalence de la violence est de 6,3% dans l'urbain et 6,6% dans le rural.

Environ 8,7% des femmes âgées de 18 à 64 ans (soit 827 000 femmes) ont été exposées, au moins une fois, à un acte de violence sexuelle avec attouchement au

cours des 12 mois précédant l'enquête. Ce taux est de 9,8% en milieu urbain et de 7,1% en milieu rural. Dans sa forme la plus grave (rapport sexuel forcé), ce type d'acte de violence concerne près de 38000 victimes, soit un taux de prévalence de 0,4%. Par ailleurs, la prise en charge des femmes survivantes de violences reste faible en raison de leur sous déclaration : les violences survenues dans les lieux publics sont rapportées à une autorité compétente dans seulement 17% des cas et seulement à 3% dans le cas de violences conjugales.

Le Maroc poursuit ses efforts sur le plan législatif en vue d'améliorer la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (avec l'adoption récente de la loi 103-13 contre les violences faites aux femmes et des réformes en cours du code pénal et du code de procédure pénale) et sur le plan institutionnel avec la reconduction du Plan Gouvernemental pour l'Égalité (2017-2021) dont les domaines d'intervention revêtent un caractère stratégique au niveau national pour la promotion de l'égalité des sexes. S'appuyant sur une approche transversale, cette feuille de route adresse un ensemble de priorités, qui concernent les sphères institutionnelle, économique, politique et sociale. Ainsi, le PGE repose sur l'identification d'un ensemble de mesures visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes, leur représentativité et participation aux instances de prise de décision, la protection, la réalisation de leurs droits et la lutte contre les violences basées sur le genre et l'ancrage d'une culture de l'égalité des sexes. Dès lors, l'atteinte de ces objectifs appelle à l'intégration du genre dans les politiques publiques et au niveau des collectivités territoriales, axes prioritaires du PGE.

1.2 OBJET DE L'ENQUETE IMAGES RABAT-SALE-KENITRA ET QUESTIONS DE RECHERCHE

L'étude IMAGES sur les hommes et l'égalité des sexes, menée à Rabat-Salé-Kénitra en 2016, s'inscrit dans le cadre du programme « Hommes et Femmes pour l'égalité des sexes », mis en œuvre par ONU FEMMES et appuyé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Cette initiative vise à mieux comprendre les causes profondes des inégalités entre les sexes dans quatre

¹³ Article 22 : Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit, et par quelque partie que ce soit, privée ou publique. Nul ne doit infliger à autrui, sous quelque prétexte que ce soit, des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité humaine. La pratique de la torture, sous toutes ses formes et par quiconque, est un crime puni par la loi.

¹⁴ Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination (APALD)

¹⁵ HCP, Enquête Nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes (2009).

pays de la région MENA : Egypte, Liban, Maroc et Palestine, où ont été réalisées des enquêtes similaires au même moment.

L'objectif général de l'enquête IMAGES est de mieux comprendre les pratiques et les attitudes des hommes en matière d'égalité entre les sexes dans la perspective d'informer et d'orienter l'élaboration des politiques pour promouvoir l'égalité entre les sexes. IMAGES Rabat-Salé-Kénitra a adopté un questionnaire des ménages sur les attitudes et les pratiques des hommes, ainsi que sur les opinions et les pratiques des femmes, sur un large éventail de sujets liés à l'égalité entre les sexes notamment : la paternité, la prestation de soins et la garde des enfants, la prise de décision au sein du ménage, l'utilisation de la violence (physique, psychologique, économique et sexuelle) dans les relations de couple, la santé et l'utilisation des services

de santé. Il s'agit aussi d'évaluer les connaissances et les attitudes des hommes et des femmes en matière de lois et de politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes au Maroc, entre autres, l'emploi et les quotas politiques pour les femmes, l'autonomisation économique des femmes et la violence.

L'étude quantitative sur Rabat-Salé-Kénitra est complétée par une enquête qualitative—discussions en groupes et entretiens individuels approfondis dont le but était d'interroger les attitudes et les pratiques équitables de genre, en particulier dans la vie privée et la vie publique des individus. Il s'est agi d'explorer les perceptions des relations de genre afin d'identifier les facteurs déterminant les opinions égalitaires, les facteurs d'autonomie pour les femmes, les perceptions des hommes sur les masculinités.

2. METHODOLOGIE

IMAGES Rabat-Salé-Kénitra comprend une partie quantitative (une enquête auprès des ménages) et une partie qualitative (des discussions en groupe et des entretiens approfondis) et s'inscrit dans le cadre du programme « Hommes et femmes pour l'égalité entre les sexes », mis en œuvre par le Bureau régional d'ONU Femmes pour les Etats arabes. Les enquêtes quantitative et qualitative ont été réalisées en 2016.

L'enquête a été menée dans le cadre de la loi marocaine relative aux études statistiques qui impose le secret professionnel¹⁶. De même, l'étude respecte les exigences éthiques en la matière, notamment la procédure éthique standard dans le domaine de la recherche sur la violence conjugale (IPV)¹⁷. Les chercheurs ont interrogé des hommes et des femmes en groupes séparés pour éviter d'interroger ensemble des hommes et des femmes d'un même ménage. Tous les répondants ont été informés en intégralité de l'objet et des procédures de cette étude et ont été informés que leur participation à l'enquête était volontaire et qu'ils avaient le droit de mettre fin à l'entretien, à tout moment, ou de refuser de répondre à toute question. La confidentialité des entretiens a été strictement surveillée. Les enquêteurs/trices ont reçu une formation sur l'égalité de genre, la violence, les procédures éthiques dans la recherche sur le genre et les masculinités. Les enquêteurs/trices ont également été formé(e)s sur la méthode à adopter pour poser des questions sensibles et pour réagir face aux répondant(e)s en situation de détresse. Par exemple, dans le cas de questions sur les comportements suicidaires, les coordonnées des services locaux capables de fournir un appui et des soins ont été remises aux répondant(e)s.

2.1 ENQUETE QUANTITATIVE

2.1.1 ECHANTILLON DE L'ENQUETE

L'enquête quantitative sur Rabat-Salé-Kénitra a collecté des données auprès de 1200 hommes et 1200 femmes âgés de 18 à 59 ans.

Les unités d'observation étaient constituées des ménages comportant au moins une personne âgée de 18 à 59 ans. L'enquête a porté sur un échantillon de 2889 ménages, représentatif au niveau de la grande région de Rabat-Salé-Kénitra. Cet échantillon est réparti sur 80 communes urbaines et rurales appartenant aux provinces et préfectures de Rabat, Salé, Kénitra, Skhirate-Témara, Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane.

Le choix de cette zone géographique a été dicté par des considérations liées aux termes de référence, aux moyens alloués à l'enquête et aux contraintes du terrain. Les entités administratives concernées par l'enquête (communes urbaines ou rurales) ont été identifiées après allocation de la taille de l'échantillon proportionnellement au poids des différentes entités administratives de cette région (en termes de nombre de ménages abritant au moins une personne âgée de 18 à 59 ans).

Pour répondre aux besoins d'échantillonnage de cette étude, la base de sondage retenue est issue du dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014. Élaborée par le Haut-Commissariat au Plan, elle est composée de 6645 districts répartis entre 5262 en milieu urbain et 1383 en milieu rural, couvrant l'ensemble du territoire de la région.

L'approche d'échantillonnage retenue pour l'enquête est fondée sur la méthode du sondage stratifié à trois degrés : les unités de sondage du premier degré sont constituées des districts du RGPH 2014. A ce niveau, un échantillon de 80 districts a été sélectionné. Au second degré, 30 ménages comportant au moins une personne âgée de 18 à 59 ans ont été sélectionnés au niveau de chaque district tiré. Pour chaque ménage sélectionné, une seule personne (homme ou femme) âgée de 18 à 59 ans a été aléatoirement choisie à l'aide d'une table des nombres au hasard. Au total, 1200 hommes et 1200 femmes ont été interrogés avec succès.

¹⁶ Décret royal n° 370-67.

¹⁷ Les garanties éthiques du terrain ont été organisées et mises en place par les chercheurs responsables de l'enquête qualitative et ont été avalisées par le comité d'éthique de la recherche scientifique de l'université américaine du Caire (AUC).

Il faut souligner ici que le territoire concerné par l'enquête est la grande région de la capitale, Rabat-Salé-Kénitra. Les conclusions portent donc sur cette région. Par conséquent, l'interprétation et l'utilisation des résultats ne peuvent pas être généralisées au pays dans son ensemble.

2.1.2 QUESTIONNAIRE

La collecte de données a utilisé le questionnaire spécialement conçu pour IMAGES MENA adapté en deux versions, une pour les hommes et une pour les femmes. Les questionnaires se sont inspirés des différents questionnaires d'IMAGES déjà utilisés dans d'autres pays, adaptés par PROMUNDO en collaboration avec des équipes de recherche dans les quatre pays IMAGES MENA (Egypte, Maroc, Liban et Palestine). Ces questionnaires ont été adaptés au contexte marocain, et traduits en dialecte arabe local par l'équipe de recherche marocaine.

Le questionnaire couvre une série de thèmes liés à l'égalité des sexes : caractéristiques socio-économiques, migrations, expériences durant l'enfance, mariage et divorce, relations familiales, parentalité, dynamique familiale de genre, violence liée au genre, qualité de vie, santé physique et mentale, attitudes à l'égard des femmes dans la vie publique et lois et politiques relatives à l'égalité de genre¹⁸.

2.1.3 ACTIVITES SUR LE TERRAIN ET COLLECTE DE DONNEES

Un total de 38 enquêteurs, contrôleurs et superviseurs (20 hommes et 18 femmes) a été formé, durant 10 jours, par l'équipe de recherche AMI en collaboration avec les expert(e)s de Promundo et l'équipe qualitative. Cette formation a porté sur les objectifs, la méthodologie de l'enquête, les questions d'éthique et l'analyse statistique. Des simulations d'entretiens et la familiarisation avec les questionnaires, d'abord sous format papier, puis sur tablettes électroniques ont été organisées.

Six équipes composées chacune d'un contrôleur et de 4 enquêteurs (2 hommes et 2 femmes) ainsi que 3 superviseurs ont été mobilisées. L'enquête pilote a été menée dans les provinces et préfectures de

Rabat, Salé et Skhirate-Témara. 54 questionnaires ont été entièrement remplis : 29 auprès d'hommes et 25 auprès des femmes.

L'enquête de terrain a été menée entre le 5 mai et le 9 juin 2016. Les enquêteurs ont interrogé les hommes et les enquêtrices ont interrogé les femmes.

Globalement, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les hommes et les femmes interrogés ont répondu facilement aux questions touchant à tous les thèmes du questionnaire, y compris les questions sensibles sur les relations sexuelles, la violence conjugale, le harcèlement et l'homosexualité. Le refus n'était pas fréquent. Certains ménages, assez rares, qui avaient manifesté une certaine réticence au début, ont finalement accepté d'être enquêtés après explication. Toutefois, la longueur du questionnaire a posé quelques problèmes au départ. L'administration du questionnaire a nécessité au début de l'enquête, entre 75 et 90 minutes en moyenne, mais cette durée s'est un peu réduite après accoutumance des enquêteurs au questionnaire et maîtrise de l'application sur tablette utilisée pour saisir les réponses des répondants.

2.1.4 TAUX DE REPONSE

Le Tableau 2.1.4 présente le travail de terrain de l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra selon le milieu de résidence. Il faut noter que sur les 2889 ménages visités, 2525 étaient présents et 2403 ménages ont été interviewés avec succès, ce qui représente un taux de réponse de 95%. Parmi ces ménages interrogés, 1803 étaient dans les zones urbaines et 600 dans les zones rurales, avec un taux de réponse de 96,6% dans les régions rurales et de 95% dans les zones urbaines.

Au total 1200 hommes ont été interviewés, 900 dans les zones urbaines et 300 dans les zones rurales, avec un taux de réponse global de presque 100% ; 1200 femmes ont été interviewées dont 900 en milieu urbain et 300 en milieu rural. Dans les deux échantillons, le taux de réponse est très élevé. Ce taux a dépassé 94% pour les ménages quel que soit le milieu de résidence et 99% pour les hommes et les femmes éligibles sélectionnés.

¹⁸ En raison de la longueur du questionnaire quantitatif, il n'a pas été annexé au présent rapport.

Tableau 2.1.4 : Résultats des ménages et des personnes enquêtées

Nombre de ménages et de personnes enquêtées, nombre d'interviews et taux de réponse selon le milieu de résidence, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Urbain	Rural	Total
Ménages enquêtés			
Ménages sélectionnés	2167	722	2889
Ménages présents	1904	621	2525
Ménages interviewés	1803	600	2403
Taux de réponse des ménages ¹	94,7	96,6	95,2
Personnes interviewées			
Nombre d'hommes éligibles sélectionnés	903	300	1203
Nombre d'hommes éligibles interviewés	900	300	1200
Taux de réponse des hommes ²	99,7	100,0	99,7
Nombre de femmes éligibles sélectionnées	903	300	1203
Nombre de femmes éligibles interviewées	900	300	1200
Taux de réponse des femmes ²	99,7	100,0	99,7

1Ménages interviewés/Ménages présents

2Personnes éligibles interviewées/ personnes éligibles sélectionnées

2.1.5 ANALYSE DES DONNEES

Ce rapport comprend des analyses descriptives et bivariées des données de l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra. L'analyse a utilisé des tests et des régressions logistiques pour éprouver les associations entre les différences de réponses des hommes et des femmes. Lorsque des différences ou des similitudes sont indiquées dans le texte pour un résultat spécifique par facteur (par exemple, âge, richesse, niveau de scolarité ou autre variable), elles sont toujours statistiquement significatives à une valeur p de $<0,05$.

2.2 ETUDE QUALITATIVE

2.2.1 ECHANTILLON DE L'ENQUETE

L'enquête qualitative a été réalisée dans la région de Rabat, à l'intérieur du périmètre de l'enquête quantitative IMAGES. Il s'agissait de rencontrer des hommes et des femmes de 18 à 59 ans, de différentes couches sociales, différentes situations géographiques (grande ville, moyenne/petite ville, et milieu rural) et différents niveaux d'éducation ainsi qu'aux statuts matrimoniaux variés.

Elle s'est déroulée de mars à septembre 2016 en milieu urbain dans des quartiers populaires/moyens socio-économiquement (Yacoub El Mansour, Océan et Orangers à Rabat) ; une zone périurbaine de niveau socio-économique moyen à défavorisé à Khémisset, petite ville d'environ 190 000 habitants, située dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, à 93 km à l'est de Rabat ; et Sidi Allal El Bahraoui, une petite ville d'environ 10 000 habitants à 37 km à l'est de Rabat, qui a été choisie à la fois pour sa proximité et son éloignement de Rabat. L'enquête s'est également déroulée en milieu rural, avec les entretiens collectifs réalisés à Douar Aït Kaddour, près d'Aït Yadine, situé à 17 km au nord de Khémisset, dont l'ensemble de la population, éparpillée sur de nombreux petits hameaux, comptait lors du recensement général de la population de 2014, 20 500 habitants.

Pour recruter les participant(e)s des focus groups, l'étude s'est appuyée sur trois associations (à Rabat, Alternative pour l'Enfance et la Jeunesse au quartier de l'Océan et Coopération Culturelle et Soutien des personnes en situation de handicap dans le quartier Yacoub El Mansour ; l'Association de la femme Bahraoui dans la petite ville de Sidi Allal El Bahraoui ;

l'Association Thawiza de développement au Douar Aït Kaddour située dans la commune rurale d'Aït Yadine) et des maisons de jeunes (à Rabat et à Khémisset). L'étude a interviewé 119 personnes (respectivement 58 hommes et 61 femmes) dans 10 focus groups.

Les participant(e)s aux entretiens approfondis ont été choisi(e)s parmi les personnes qui ont pris part aux focus groups. Au cours de chaque focus group, les enquêteurs/trices et observateurs/trices repèrent deux ou trois personnes qui développent des attitudes et des pratiques particulièrement égalitaires. Repérées par le fait qu'elles avaient une histoire à raconter, et étaient différentes des autres par leur vision de l'égalité dans leur milieu, par leur inhabituel niveau d'égalité, ces personnes devaient aussi provenir de différents milieux sociaux et pour certains d'entre elles, avoir fait l'expérience de la discrimination. Il s'agissait d'écouter des hommes qui ont brisé le modèle patriarcal et d'explorer comment ils sont devenus "équitables". Ils sont en faveur de politiques publiques promouvant l'égalité et contre la violence, impliqués dans leur famille (enfants, soins) et souvent engagés dans des actions en faveur de l'égalité dans la société civile ou dans leur vie professionnelle. Pour les profils de femmes retenues, militantes dans des ONG, responsables politiques ou économiques, il était intéressant d'explorer comment elles sont devenues égalitaires ou détentrices de pouvoir, comment elles définissent leurs pratiques pour s'autonomiser et leurs activités de soutien à l'autonomisation des autres femmes. L'étude a mené 27 entretiens approfondis au total dont 13 avec des hommes et 14 avec des femmes.

2.2.2 ENTRETIENS

Dans les entretiens collectifs, l'idée était de déterminer quelles sont les attitudes des participant(e)s sur l'égalité de genre et, à partir des guides d'entretien, de soulever une discussion et l'approfondir sur certaines questions jugées pertinentes pour mieux comprendre certains sujets, comme l'identité d'homme et de femme, le travail/l'emploi et les libertés individuelles.

Un guide d'entretien pour les focus groups a été développé et présenté en formation aux enquêteurs/trices. Il a été discuté en groupe pour l'adapter au mieux aux réalités du terrain et pour finaliser l'ordre et la formulation des questions. Il a fait l'objet d'une révision à la suite des focus groups pilotes. La traduction en arabe dialectal a été réalisée au cours d'un travail en commun afin de trouver les bons

mots et ne pas dénaturer les questions. L'accent a été mis sur la nécessaire comparabilité des résultats entre focus groups et par conséquent sur la bonne compréhension partagée du guide d'entretien à la fois par les enquêteurs/trices et par les personnes enquêtées. La façon d'amener certains sujets plus sensibles que d'autres a été réfléchi collectivement afin de décider d'une approche commune et la plus adaptée possible aux questions difficiles.

Quant aux entretiens approfondis, les guides ont été adaptés de ceux utilisés dans certains autres pays de l'étude IMAGES MENA. Le but de ces entretiens était de mieux comprendre comment et pourquoi les attitudes et les actions des participant.e.s à l'égard des concepts et pratiques de masculinité, féminité et des rôles de genre peuvent diverger de celles de leur communauté, en interrogeant les relations entre hommes et femmes pendant la jeunesse et la vie adulte. Pour les participants, les questionnaires ont interrogé comment des hommes deviennent « plus équitables » ou en faveur de l'égalité et comment ils décrivent leurs pratiques ou leurs activités de soutien à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, que ce soit à la maison ou dans leur espace professionnel. Pour les participantes, les questionnaires se sont concentrés sur la trajectoire de vie de ces femmes - pour mieux comprendre comment elles sont arrivées à des points de vue plus équitables ou des attitudes plus autonomes. Les questions mettent aussi l'emphase sur les points de vue des femmes sur les pratiques existantes, au niveau de la famille, de leur entourage et, à une échelle plus large, au niveau des lois et des politiques nationales.

Tous les questionnaires ont été testés dans des groupes pilotes, puis affinés au cours des ateliers de formation des enquêteurs/trices (voir ci-dessus), avant d'être utilisés dans les focus groups et dans les entretiens approfondis sur le terrain.

2.2.3 ACTIVITES SUR LE TERRAIN ET COLLECTE DE DONNEES

L'équipe qualitative était composée au total de onze enquêteurs et enquêtées (6 hommes et 5 femmes), soit doctorant(e)s sur des sujets liés aux rapports sociaux de sexe ayant suivi une formation universitaire dans ce champ scientifique, soit étudiant(e)s en Master genre ou engagé(e)s dans des études où l'aspect genre est largement présent, tou(te)s inscrit(e)s à l'Université Hassan



Il de Casablanca. A la suite du recrutement, une session de formation a été tenue et a porté sur les objectifs de l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, et sur la démarche « genre, rapports sociaux de sexes, masculinités et violences fondées sur le genre ». Enfin, au niveau méthodologique, la technique des enquêtes par focus groups (entretiens collectifs) et la démarche éthique ont été présentées et un document d'engagement à l'anonymat et à la confidentialité des données a été signé par chaque chercheur/chercheuse et remis pour validation aux participant(e)s aux focus groups.

Une seconde session de formation a porté sur les méthodes d'entretiens individuels approfondis ou récits de vie.

Chaque focus group a impliqué en moyenne entre 8 et 12 personnes, hommes et femmes séparés, avec un modérateur ou une modératrice ainsi qu'un enquêteur/trice du même sexe que le groupe, chargé du rapport d'observation du focus group. Les responsables de l'enquête qualitative étaient présentes à chaque focus group et entretien approfondi pour rappeler les règles éthiques du respect de l'anonymat et de la responsabilité des enquêteurs/trices vis-à-vis des enquêté(e)s, dont le consentement à participer aux focus groups a été recueilli par écrit, avec leur accord. L'enregistrement des débats a également fait l'objet d'un consentement de la part des enquêté(e)s.

Du point de vue des personnes enquêtées, cette recherche a été très bien accueillie, parfois après un moment de surprise, mais, très vite, les conversations sont devenues vives et dynamiques, montrant que si les questions peuvent être jugées sensibles, elles n'en sont pas moins bien acceptées et discutées par les participants(e)s qui pour beaucoup se sont livré(e)s sans fard. Aucun refus n'a été enregistré et au contraire, après une phase de timidité parfois, beaucoup de participant(e)s ont reconnu n'avoir jamais eu auparavant l'occasion de parler de ces sujets qu'ils/elles jugeaient très importants.

2.2.4 ANALYSE DES DONNEES

Chaque focus group a donné lieu à une transcription et traduction intégrales des propos des participant(e)s par ceux/celles qui l'avait modéré. Tous ces entretiens collectifs ont donné lieu à un rapport d'observation contextualisant la tenue du focus group en général (organisation, description du lieu, description de l'accueil, des participant(e)s mais également de la manière dont les personnes réagissaient durant sa réalisation.

L'analyse des entretiens a été menée à partir des transcriptions et traductions des entretiens collectifs et des entretiens individuels approfondis. L'équipe a utilisé une analyse inductive puisqu'il s'agissait d'une démarche compréhensive sur les attitudes des hommes et des femmes vis-à-vis des normes de genre. A partir d'un codage ouvert qui a permis d'identifier les grandes catégories, les analyses ont été centrées sur ce qui change, sur les processus et les facteurs de changements de ces attitudes (facteurs discriminants) en tentant de leur donner un sens sans minimiser dans les propos certaines contradictions qui pouvaient en elles-mêmes présenter un intérêt particulier pour la recherche.

2.2.5 PRECAUTIONS

Ce rapport synthétise les données de l'enquête et en présente une analyse la plus proche possible du terrain. Il fait une grande place aux citations, à la parole des enquêté(e)s qui ont confié des pans importants de leur intimité, parfois pour la première fois lorsqu'il s'agissait de violence. Ainsi, cette enquête donne un éclairage intéressant des opinions des personnes enquêtées à Rabat-Salé-Kénitra vis-à-vis des interrelations de genre et leur évolution.

3. CARACTERISTIQUES DES REpondant(E)s DE L'ENQUETE QUANTITATIVE

Cette section a pour objet de présenter les données sur les caractéristiques des répondant(e)s de l'enquête quantitative d'IMAGES MENA Rabat-Salé-Kénitra : le niveau d'éducation, le statut de travail, l'état matrimonial, le niveau de vie, ainsi que les caractéristiques de leurs parents. Ces caractéristiques sont importantes pour comprendre dans quelle mesure, le cas échéant, elles expliquent les différences en matière d'attitudes et de comportements liées à différents aspects de l'égalité des sexes.

3.1 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Les femmes enquêtées sont légèrement plus jeunes que les hommes (Tableau 3.1a). 75% des hommes et des

femmes résident dans les zones urbaines et 25% dans les zones rurales. Les hommes sont significativement plus éduqués et intègrent beaucoup plus le marché de l'emploi que les femmes, comme le montre par ailleurs l'enquête nationale sur l'emploi au Maroc¹⁹. 12% des hommes n'ont aucun niveau d'éducation contre 32% des femmes et 61% ont le niveau de l'enseignement secondaire ou supérieur, comparativement à 45% pour les femmes. La région enquêtée est plus urbanisée que la moyenne nationale, près de 70% contre un peu plus de 63%²⁰, et la population est en moyenne plus éduquée que la moyenne nationale, la proportion de la population qui a le niveau d'éducation du supérieur est de 13% contre 10%²¹.

Tableau 3.1a Caractéristiques des personnes enquêtées

Répartition des personnes enquêtées (en %) selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

Caractéristiques	Hommes	Femmes
Age		
18-24	17,3	17,8
25-34	23,1	29,3
35-49	38,3	37,1
50+	21,3	15,9
Milieu de résidence		
Urbain	75,0	75,0
Rural	25,0	25,0
Niveau d'éducation		
Sans niveau	12,2	32,4
Primaire	26,5	22,6
Collège/secondaire	39,3	28,3
Supérieur	22,1	16,8

¹⁹ HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi de 2014.

²⁰ Le taux d'urbanisation de la région du Grand Casablanca est encore plus élevé : près de 74% selon le Recensement de 2014.

²¹ HCP, Recensement de la population et de l'habitat de 2014.



Type d'activité		
Actif occupé	78,8	24,2
Chômeur ayant déjà travaillé	4,6	4,8
Chômeur n'ayant jamais travaillé	1,7	6,2
Inactif	14,9	64,8
Catégorie socio-professionnelle		
Cadre supérieur et membre des professions libérales	9,3	6,1
Cadre moyen	10,1	13,0
Employé	30,4	37,3
Commerçant, intermédiaire commercial et financier	14,3	7,5
Exploitant agricole, pêcheur, forestier, chasseur et travailleur assimilé	13,0	5,2
Artisan et ouvrier qualifié des métiers artisanaux	14,5	9,2
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	2,8	4,3
Conducteur d'engins et de machines et ouvrier de l'assemblage	0,9	1,7
Manœuvre non agricole, manutentionnaire et autres travailleurs non qualifiés	4,8	15,6
Nombre de personnes enquêtées	1200	1200

D'après l'enquête, les hommes sont en grande majorité des actifs occupés (79%) et seuls 6% sont des chômeurs, tandis que les femmes en grande majorité ne travaillent pas au moment de l'enquête en dehors du foyer (76%). Ce résultat est en cohérence avec d'autres enquêtes telle que l'enquête nationale sur l'emploi²² et le recensement général de la population et de l'habitat de 2014²³. Les femmes enquêtées qui travaillent sont essentiellement des employées (37%) ou des manœuvres non agricoles, manutentionnaire et autres travailleuses non qualifiées (16%), alors que les hommes actifs occupés sont par ordre d'importance des employés (30%), des artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (15%) et des commerçants ou intermédiaires commerciaux et financiers (14%).

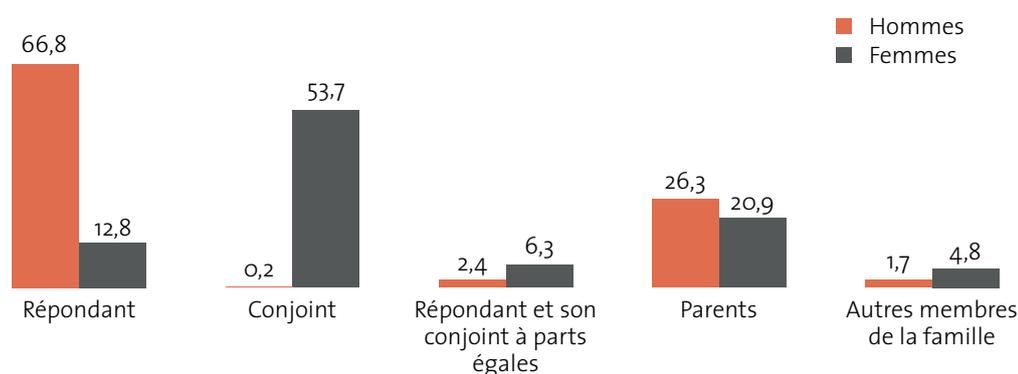
Les deux tiers des hommes (67%) déclarent être la principale source de revenu du ménage. Un peu plus de la moitié des femmes (54%) confirme le fait que leur mari est le principal soutien financier de la famille. Seulement 19% des femmes déclarent avoir contribué au revenu du ménage, soit en tant que principale source (13%), soit en contribuant à parts égales avec leur mari (6%). On relève également une contribution non moins importante des parents qui ressort des déclarations aussi bien des hommes (26%) que des femmes (21%). Parmi ces répondants aidés par leurs parents, la majorité est constituée de célibataires (83% pour les hommes et 94% pour les femmes), et le reste, des mariés (17% pour les hommes et 6% pour les femmes).

²² Situation du marché du travail en 2016, Enquête Nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan, Direction de la Statistique.

²³ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Haut Commissariat au plan du Maroc, 2014.

Figure 3.1b : Principale source de revenu du ménage

Répartition des répondants (en %) selon la principale source de revenu du ménage, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



Le questionnaire de l'enquête contient un ensemble de questions utilisées pour calculer un indice de richesse permettant d'estimer de manière approximative le niveau de vie du ménage et celui des hommes et des femmes. Les détails du calcul de l'indice de richesse figurent dans l'Annexe.

L'indice de richesse montre que les femmes enquêtées sont significativement plus pauvres que les hommes (Tableau 3.1c). Les proportions dans les

deux premiers quintiles de richesse (très pauvre et pauvre) sont trois fois plus élevées parmi les femmes que parmi les hommes (respectivement 61% contre 21%). Inversement, les proportions des troisième et quatrième quintiles (moyen et riche) sont trois fois plus élevées parmi les hommes (62%) que parmi les femmes (22%). Enfin, on enregistre autant d'hommes que de femmes (17%) au niveau du dernier quintile des personnes très riches.

Tableau 3.1c Quintile de l'indice de richesse

Pourcentage de répartition des répondants selon le quintile de richesse, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes	Total
Quintile de l'indice de richesse			
Très pauvre	3,2	35,4	19,3
Pauvre	17,3	25,2	21,2
Moyen	32,3	10,6	21,4
Riche	30,1	11,8	20,9
Très riche	17,3	17,0	17,1
Nombre de Répondants	1200	1197	2397

3.2 CARACTÉRISTIQUES CONJUGALES

Près des deux tiers des hommes (63%) et des femmes (66%) sont marié(e)s au moment de l'enquête (Tableau 3.4). Les personnes veuves ou divorcées ne représentent qu'une faible proportion de l'échantillon, mais plus de femmes que d'hommes, respectivement 11% et 2%. En revanche, la proportion de personnes célibataires (jamais mariés) est significativement plus élevée parmi les hommes (35%) que parmi les femmes (23%).

L'âge moyen au premier mariage est de 29 ans pour les hommes contre 21 ans pour les femmes. Selon les répondants, l'écart d'âge avec le conjoint est de huit ans selon les femmes - ce qui correspond à l'écart moyen d'âge entre les époux révélé par l'enquête- et six ans et demi selon les hommes. Selon le dernier recensement de la population de 2014, l'écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes est de 5 ans en moyenne²⁴.

²⁴ La femme marocaine en chiffres. Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles, Haut Commissariat au Plan, 2016.

Tableau 3.2 Statut matrimonial

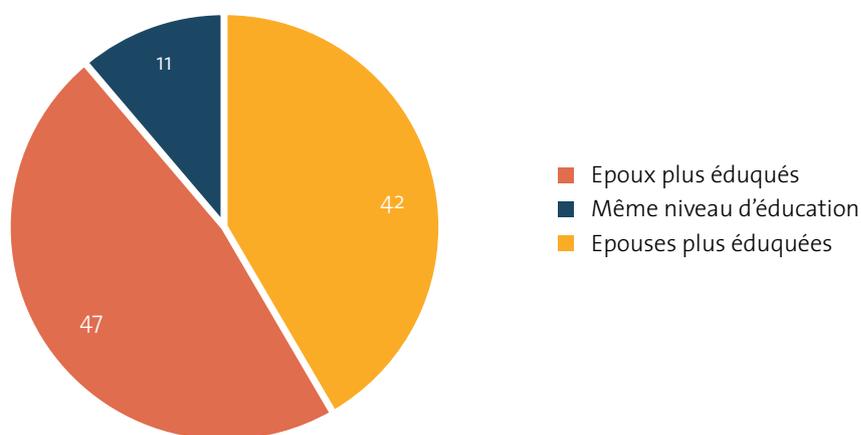
Répartition des personnes enquêtées selon l'état matrimonial (en %), âge moyen et médian au premier mariage et âge moyen et médian au mariage de l'épouse/époux le plus récent, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Etat matrimonial		
Célibataire	35,0	23,3
Marié(e)	63,1	65,8
Divorcé(e)	1,8	5,6
Veuf (ve)	0,2	5,4
Age moyen au premier mariage ¹	29	21
Ecart type de l'âge moyen au premier mariage	5,8	5,1
Age médian au premier mariage ¹	28	20
Age moyen au premier mariage de votre conjoint ²	22	29
Ecart type de l'âge moyen au premier mariage de votre conjoint	5,1	7,4
Age médian au mariage de votre conjoint ²	21	28
Différence d'âge au mariage entre le répondant et son conjoint	6,5	8
Nombre de personnes enquêtées	1200	1200

1 Pour les répondants qui se sont mariés plus d'une fois, ce chiffre représente l'âge au premier mariage.

2 Les répondants ont également été interrogés sur l'âge de leur conjoint au mariage. Pour les répondants qui se sont mariés plus d'une fois, ce chiffre représente l'âge au mariage avec le dernier conjoint.

Un peu moins de la moitié des répondant(e)s ont le même niveau d'éducation que leurs conjoint(e)s (47%). Environ 11% des femmes sont plus instruites que leurs maris et dans 42% des cas, c'est plutôt l'époux qui a un niveau d'éducation/d'instruction plus élevé que son épouse.

Figure 3.2 Différence de niveau d'éducation dans les couples

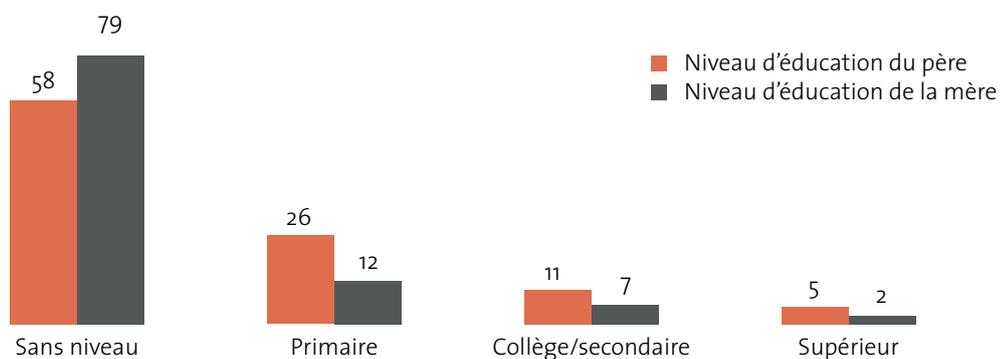
3.3 EDUCATION DES PARENTS ET HISTOIRE DE L'EMPLOI DES MERES

Les données de l'enquête (Figure 3.3a) montrent que 58% des répondant(e)s ont déclaré que leur père n'avait aucun niveau d'éducation contre près des quatre cinquièmes pour leur mère (79%).

Figure 3.3a Niveau d'éducation des parents

Pourcentage des répondants selon le plus haut niveau d'éducation du père et de la mère

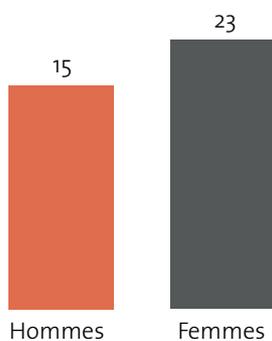
IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



En outre, seulement 15% des hommes et 23 % des femmes interrogés avait affirmé que leur mère a travaillé en dehors de chez elles lorsqu'ils étaient enfants.

Figure 3.3b Travail de la mère

Pourcentage des répondants dont mère travaillait en dehors de chez eux lorsqu'ils/elles étaient enfants



3.4 PRATIQUES RELIGIEUSES

La quasi-totalité des répondant(e)s déclarent être de confession musulmane sunnite, soit plus de 99% des hommes et des femmes.

La pratique religieuse collective (dont les prières à la mosquée) s'avère plus importante parmi les hommes que parmi les femmes, 91% contre 52%, dont 66% et 49% le font parfois, 18% et 3% souvent, et 7% et 0,3% toujours. Mais les femmes sont plus nombreuses à avoir des pratiques religieuses individuelles (prières solitaires) que les hommes, 89% contre 77%. On observe que plus des trois quarts des hommes et des femmes (78%) déclarent chercher conseil auprès de personnes religieuses ou dans les écrits. Presque tous les hommes et toutes les femmes (97% et 99%) considèrent que les croyances religieuses sont très importantes (57% et 55%) ou assez importantes (40% et 43%) dans la manière de mener leur vie.

Enfin, plus des neuf dixièmes des hommes et des femmes (93% et 98%) considèrent que leur foi est forte (29% et 30%) ou modérée (63% et 68%) et se voient/ se présentent comme de "bons pratiquant(e)s".

Tableau 3 Religion		
Répartition des personnes enquêtées (en %) selon certaines caractéristiques liées à la pratique de la religion		
Caractéristiques	Hommes	Femmes
Religion		
Musulman(e) Sunnite	99,2	99,4
Musulman(e) chiïte	0,8	0,4
Catholique et protestant(e)	0,1	0,1
Juif (ve)		0,1
Fréquence de participation à des prières collectives ou à d'autres pratiques religieuses à la mosquée ou à l'église		
Jamais	9,4	48,5
Parfois	65,8	48,5
Souvent	18,2	2,7
Toujours	6,6	0,3
Fréquence des pratiques religieuses individuelles, par exemple prier seul		
Jamais	10,9	23,5
Parfois	71,8	35,1
Souvent	14,6	15,3
Toujours	2,8	26,2
Fréquence de recherche de conseils auprès de personnes religieuses ou dans des écrits		
Jamais	22,4	21,6
Parfois	64,7	65,2
Souvent	10,8	10,9
Toujours	2,1	2,3
Importance des croyances religieuses dans la manière de mener sa vie		
Très importantes	56,5	55,3
Assez importantes	40,1	43,2
Pas importantes	3,1	1,5
Description de la foi du répondant		
Forte	29,3	30,0
Modérée	63,4	67,9
Faible	6,3	2,1
Aucune foi/inexistante	1,0	0,0
Nombre de personnes enquêtées	1200	1200

4. ATTITUDES ENVERS L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES SPHÈRES PUBLIQUE ET PRIVÉE

PARTIE A : RESULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

Pour mesurer les attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité de genre en termes quantitatifs, l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra a posé une série de questions sur les rapports de genre. L'enquête a également recueilli des informations sur : 1) les attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'émancipation économique des femmes et de leur éducation ; 2) les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et ses implications ; 3) la participation des femmes à la vie publique et à des postes de responsabilité, les systèmes de quotas pour les femmes ainsi que les connaissances et les perceptions des lois existantes et futures en matière de l'égalité des sexes.

4.1 HOMMES ET FEMMES, ROLES ET DROITS

Les attitudes des hommes vis-à-vis des rôles de genre évoluent dans de nombreux domaines, et celles des femmes encore plus sur la plupart des questions

4.1.1 ROLES INÉQUITABLES DE GENRE

Les hommes ont une perception largement patriarcale des rôles au sein du ménage, un peu plus de 70% d'entre eux, contre près de la moitié des femmes (respectivement 71 à 72% et 47 à 49%) affirmant que la responsabilité la plus importante de la femme est de s'occuper de la maison et que l'homme devrait avoir le dernier mot dans les décisions du ménage (Tableau 4.1.1). Les hommes se considèrent comme responsables des femmes, 77% d'entre eux (contre 56% des femmes) estimant avoir un devoir de tutelle à leur égard (consulter aussi la Section 6.6). 72% des hommes et 54% des femmes estiment que changer les couches des enfants, faire leur toilette et les nourrir devraient être de la responsabilité de la mère. Et une minorité d'hommes et de femmes (37% et 24%) sont d'accord

ou tout à fait d'accord avec la déclaration selon laquelle, il est « honteux » que les hommes s'occupent des enfants ou effectuent des tâches domestiques.

62% des hommes et 57% des femmes pensent également qu'il est important que les hommes soient « durs »²⁵. La violence à l'égard des femmes apparaît dans le fait que 62% des hommes et 46% des femmes sont d'accord avec la déclaration selon laquelle « une femme devrait tolérer la violence pour maintenir sa famille unie ». En revanche, on observe moins de répondants qui disent qu'une femme « mérite parfois d'être battue », près de deux cinquièmes des hommes (38%) et un cinquième des femmes (21%).

Les hommes ont aussi plus tendance à accepter que les femmes aient accès à diverses libertés individuelles : plus de la moitié d'entre eux (53%) sont d'accord pour dire que les femmes non mariées devraient avoir les mêmes droits que les hommes quand il s'agit de vivre seule et plus des trois quarts (77% contre 89% des femmes) d'avoir la liberté d'accès à internet à l'instar des hommes.

²⁵ Homme autoritaire animé par le sentiment de pouvoir, se comporte comme un dominant.

Tableau 4.1.1 Attitudes à l'égard de l'égalité de genre

Pourcentage des répondants qui sont d'accord avec les déclarations relatives aux attitudes à l'égard des rôles de genre, de la prise de décision, de la violence et des perceptions de la masculinité et de la féminité, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Attitudes à l'égard des rôles de genre et de la prise de décision		
Le rôle le plus important d'une femme est de s'occuper de la maison et de cuisiner pour la famille.	71,5	48,7
Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions du ménage.	70,7	46,8
Changer les couches, faire la toilette des enfants et les nourrir devraient être des responsabilités de la mère.	72,4	53,7
Attitudes à l'égard de la violence		
Une femme mérite parfois d'être battue.	38,2	20,6
Une femme doit accepter la violence pour maintenir la famille unie.	62,2	45,9
Si un autre homme de ma communauté m'insulte, je défendrai ma réputation en faisant usage de la force si cela est nécessaire.	69,7	a
Perceptions de la masculinité et de la féminité		
Etre un homme nécessite d'être dur.	61,6	56,9
Je pense qu'il est honteux que les hommes s'occupent des enfants ou effectuent d'autres tâches domestiques.	37,5	24,4
Un homme marié ne doit pas avoir d'amis du sexe opposé.	79,7	75,4
Une femme mariée ne doit pas avoir d'amis du sexe opposé.	74,4	79,0
Un homme a le devoir d'être le tuteur des femmes de sa famille.	76,8	56,4
Les garçons sont responsables du comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles.	64,2	50,2
Un homme qui ne peut pas avoir d'enfant n'est pas un vrai homme.	5,8	6,6
Les femmes non mariées doivent avoir le même droit de vivre seules que les hommes non mariés.	53,3	80,4
Les femmes devraient avoir la même liberté d'accéder à des sites Internet que les hommes.	77,0	89,3
Nombre de Répondants	1200	1200

a : Cette déclaration ne figure pas dans le questionnaire femmes.

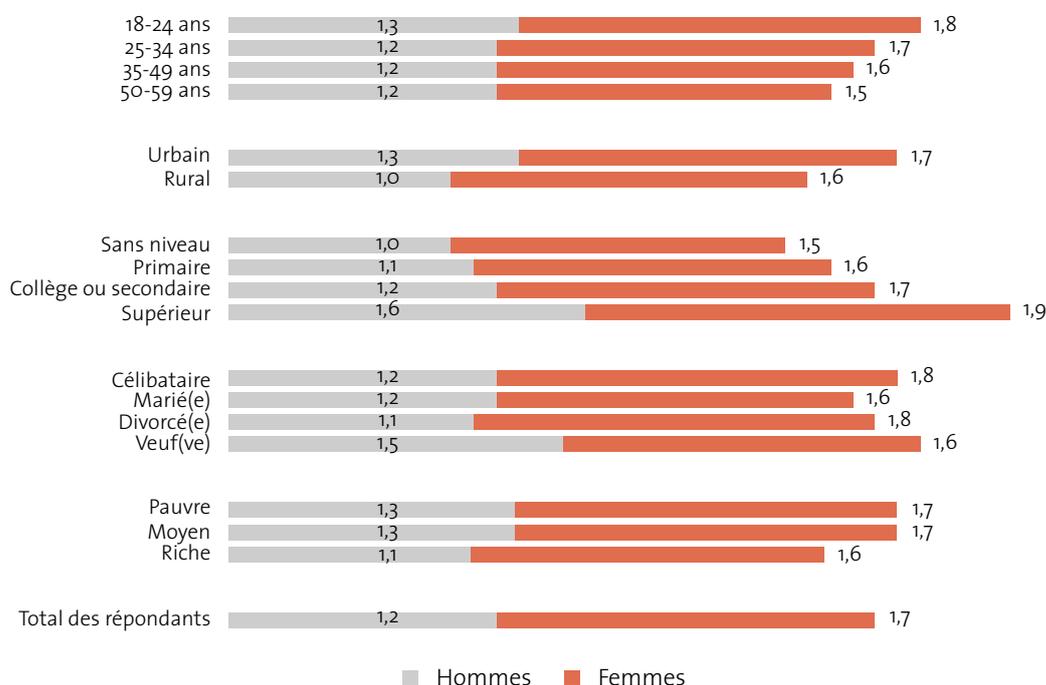
4.1.2 ECHELLE D'ÉQUITÉ DE GENRE

Pour avoir un indicateur synthétique des attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité de genre, une moyenne globale de variables a été calculée pour produire l'Échelle d'Équité de Genre (GEM Scale en anglais). Cette échelle est un indice basé sur 10 items liés aux normes de genre²⁶. Sur une échelle où « 0 » représente un rejet total de l'égalité des sexes et où « 3 » correspond à une reconnaissance totale de l'égalité des sexes, les hommes obtiennent un score plutôt faible, de 1,2 et les femmes un score légèrement plus élevé de 1,7 (Figure 4.1.2). Les points de vue des hommes varient relativement peu selon

leur âge ou leurs revenus, bien que les hommes ruraux obtiennent un score légèrement inférieur à leurs homologues des villes. Les femmes plus jeunes et célibataires ou divorcées obtiennent un score plus élevé que leurs homologues mariées, veuves et plus âgées. Le niveau d'éducation influence clairement les points de vue en faveur de l'égalité. Les hommes ayant le niveau d'éducation du supérieur obtiennent un score nettement plus élevé sur l'échelle GEM (1,6), et leurs homologues féminins encore davantage (1,9). Par ailleurs, les hommes dont la mère a fait des études ont également une vision plus équitable ; une tendance similaire, encore plus marquée, apparaît aussi chez les femmes.

Figure 4.1.2 : GEM Score des Hommes et des Femmes selon les caractéristiques des répondants,

IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



²⁶ Ils figurent dans le questionnaire de l'enquête IMAGES MENA Rabat-Salé-Kénitra (consulter l'Annexe pour les détails méthodologiques)

4.1.3 PROGRES DE L'EGALITE DE GENRE ET IMPLICATIONS

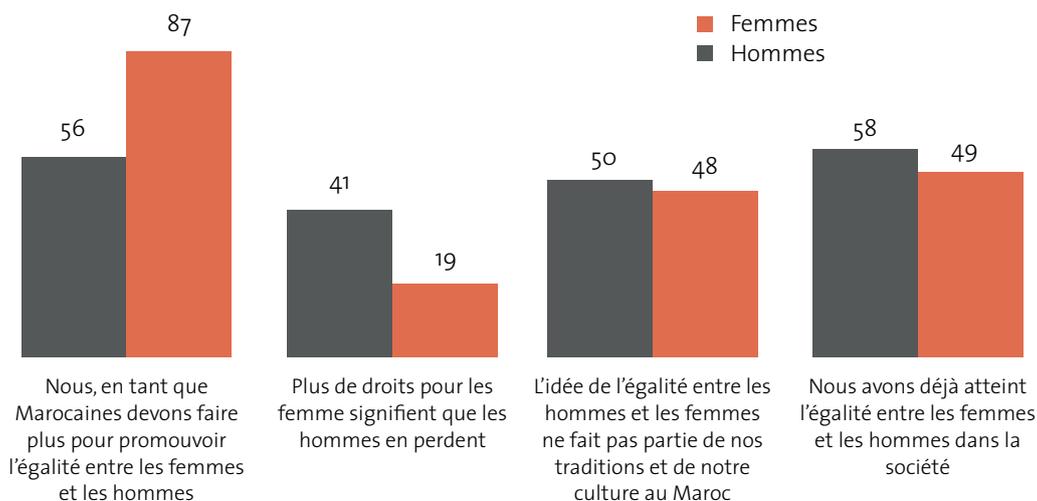
Il ressort des données de l'enquête que beaucoup d'hommes et de femmes interviewés ont fourni des opinions contradictoires au sujet des questions liées aux progrès accomplis en matière de l'égalité entre les sexes et des efforts à faire, dans le futur, en vue de les promouvoir (Figure 4.1.3).

D'une part, quatre hommes sur dix (41%) -contre moitié moins de femmes (19%) - pensent qu'accorder plus de droits aux femmes signifie que les hommes en

perdent. D'autre part, presque les trois cinquièmes des hommes (58%) et la moitié des femmes (49%) croient que l'égalité entre les sexes a déjà été atteinte dans la société marocaine. Cependant, la grande majorité des répondants, plus les femmes que les hommes (respectivement 87% et 56%), s'accorde à affirmer que davantage de travail et d'efforts devraient être faits pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais la moitié des répondants, hommes et femmes (respectivement 50% et 48%) pense que l'égalité entre les sexes ne fait pas partie des "traditions et de la culture marocaine".

Figure 4.1.3 : Attitudes à la l'égard de l'égalité du genre et ses implications

Pourcentage de répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec les déclarations de l'égalité du genre et ses implications, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



4.2. LES HOMMES, LES FEMMES ET LE TRAVAIL

Les hommes ont des attitudes ambivalentes à l'égard du droit au travail des femmes, mais la plupart des femmes le revendiquent.

Les données présentées dans la Figure 4.2a ci-dessous montrent que les hommes ont une attitude équivoque vis-à-vis de l'autonomisation économique des femmes. Bien que 55% des hommes soient favorables au droit des femmes de travailler en dehors du foyer et dans les mêmes conditions que les

hommes, presque autant (54%) estiment que pour les femmes le mariage est plus important que la carrière professionnelle.

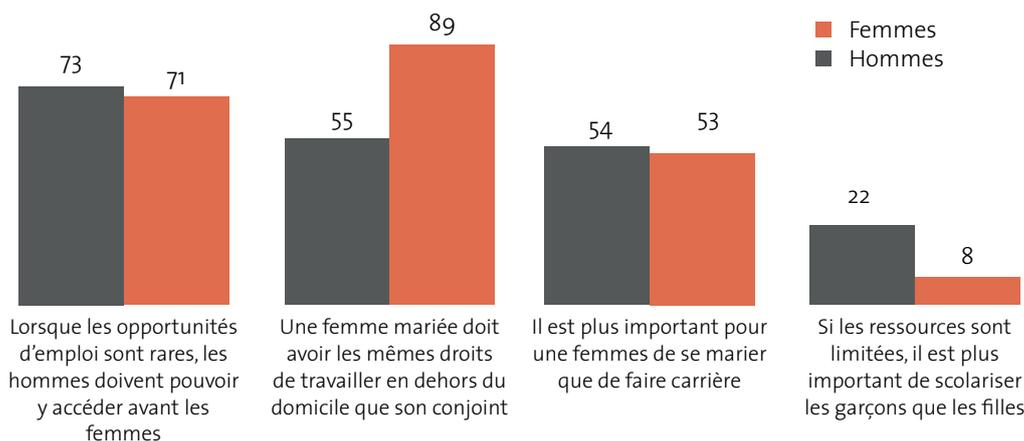
Près de neuf femmes sur dix (89%) veulent avoir le même droit que les hommes de travailler en dehors du ménage, mais avec des limites. Dans une situation de chômage, 71% des femmes sont d'accord avec leurs homologues masculins (73%) sur le fait qu'il est plus important pour un homme que pour une femme d'avoir un emploi; elles partagent également le même avis que les hommes sur la primauté du mariage pour les femmes sur leur carrière (53% et 54%). A

noter qu'au niveau national, les femmes marocaines représentent environ 25 % de la population active en emploi - un taux qui a diminué depuis 2000²⁷.

Les trois quarts des femmes (76%) interrogées dans l'enquête déclarent être femmes au foyer²⁸ (voir la Section 3.1 ci-dessus).

Figure 4.2a : Attitudes à la l'égard de l'autonomisation des femmes

Pourcentage de répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec certaines déclarations relative à l'autonomisation des femmes, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



La moitié des hommes soutient la mise en place de postes réservés pour les femmes ou de quotas de représentation des femmes au travail (Tableau 4.2b). Le Maroc dispose actuellement de quotas de représentation féminine au sein des conseils municipaux et au Parlement (consulter la Section 4.3 suivante), mais une telle disposition n'existe pas pour les emplois du secteur public ou dans les universités (où les femmes, qui représentent presque la moitié

des effectifs, n'occupent qu'exceptionnellement des postes de responsabilité)²⁹. Environ la moitié des hommes interrogés sont favorables à la mise en place d'une proportion fixe de places réservées aux femmes dans les universités, aux postes de direction dans les entreprises, au parlement ou au gouvernement et autour de 60% des femmes sont favorables aux quotas dans ces trois secteurs.

Tableau 4.2b Attitudes à l'égard du système des quotas pour les femmes

Pourcentage d'hommes et de femmes qui soutiennent le système des quotas pour les femmes, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Une proportion fixe de sièges ou des quotas pour les femmes au sein du Parlement ou de cabinets ministériels	48.1	59.8
Une proportion fixe de places ou des quotas pour les femmes étudiantes dans les universités	53.8	61.3
Une proportion fixe de sièges ou des quotas pour les femmes aux postes de direction	48.8	60.8
Nombre total de Répondants	1200	1200

27 HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2000 et 2014.

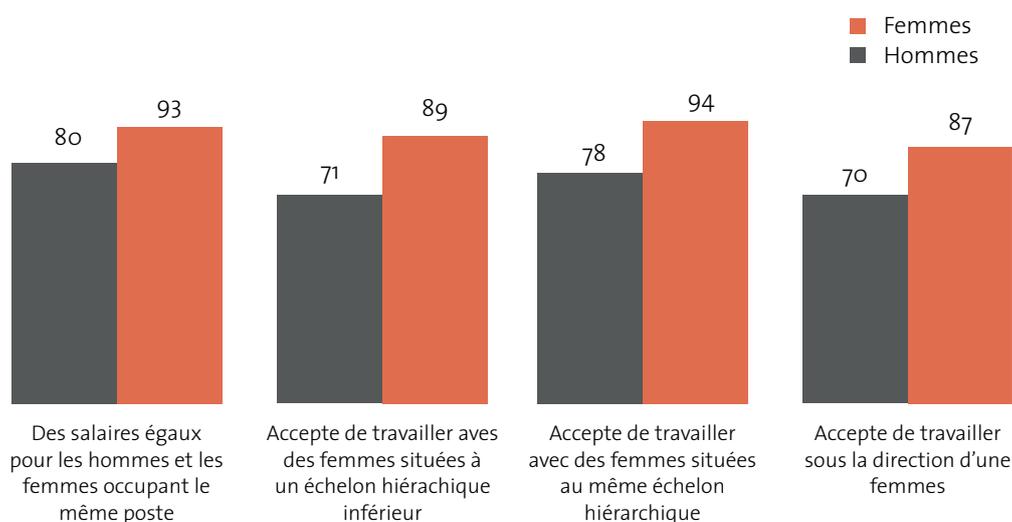
28 Appellation vague qui renvoie aux femmes "inactives" bien que souvent elles aient aussi des activités externes génératrices de revenu mais non déclarées, en sus des tâches domestiques et parentales.

29 HCP, Femmes et Hommes en Chiffres, 2016

Les quatre cinquièmes des hommes (80%) et plus encore des femmes (93%) sont en faveur de l'égalité de salaires pour les femmes et les hommes occupant le même poste (Figure 4.2c). Plus des deux tiers des hommes (70%) accepteraient de travailler sous la direction d'une femme, et la grande majorité a déclaré

avoir des attitudes positives à l'idée de travailler avec des femmes comme collègues situées au même niveau hiérarchique ou à un niveau inférieur (78% et 71% respectivement). Les femmes sont quant à elles plus enthousiastes à l'idée de travailler avec leurs paires, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie.

Figure 4.2c : Attitudes à l'égard du travail avec les femmes
Pourcentages d'hommes et de femmes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord pour travailler avec les femmes dans certaines conditions,
IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



4.3 LES FEMMES DANS LA VIE PUBLIQUE

Les hommes reconnaissent les capacités de leadership des femmes et sont favorables à ce qu'elles assument certains rôles dans la vie publique

Les femmes marocaines occupent de plus en plus de postes de responsabilité dans la vie publique et politique. Lors des élections parlementaires de 2016, par exemple, le nombre de femmes élues au Parlement a atteint le taux de 21 %, grâce à l'obligation créée par les quotas.

Les résultats sur les attitudes à l'égard de la participation des femmes aux postes de leadership, publics ou politiques, et à certains emplois tels qu'agentes de police ou juges (Tableau 4.3) confirment en quelque sorte l'ambivalence de la position des hommes vis-à-vis des femmes occupant des postes d'autorité, en particulier dans la vie publique, relevée

à travers l'analyse de l'échelle GEM. Deux tiers des hommes sont favorables à une représentation plus importante des femmes à des postes de responsabilité politique. Moins d'un tiers pensent que la politique devrait être une affaire d'hommes (Figure 4.3a).

En effet, la grande majorité des hommes interrogés (82%) estime qu'une femme avec les mêmes qualifications peut faire un aussi bon travail qu'un homme, 75 à 80% sont d'accord pour qu'elles soient chefs de partis politiques, ministres ou membres du parlement ou d'autres assemblées, qu'elles soient dirigeantes d'ONG, de syndicats, d'organisations professionnelles, qu'elles soient dirigeantes religieuses ("Morchidates", "Ouaaidates") et se disent convaincus par les compétences des femmes. En outre, ils remettent en question certaines normes sociales qui excluent les femmes de la sphère publique : plus de 60% des hommes rejettent l'idée que les

femmes politiques ou dirigeantes ne peuvent pas être de bonnes mères et épouses et plus de la moitié s'opposent à la notion selon laquelle les femmes sont trop émotives pour occuper des postes de direction. En même temps, une bonne proportion d'entre eux (42%) pense que « les femmes sont trop émotives pour être des dirigeantes ». Les femmes sont encore plus favorables à des attitudes positives à cet égard, mais avec des nuances. Par exemple, près du tiers des femmes (32%) considère que les femmes sont trop émotives pour être des dirigeantes, 31% estiment que les femmes qui participent à la vie politique ou ont

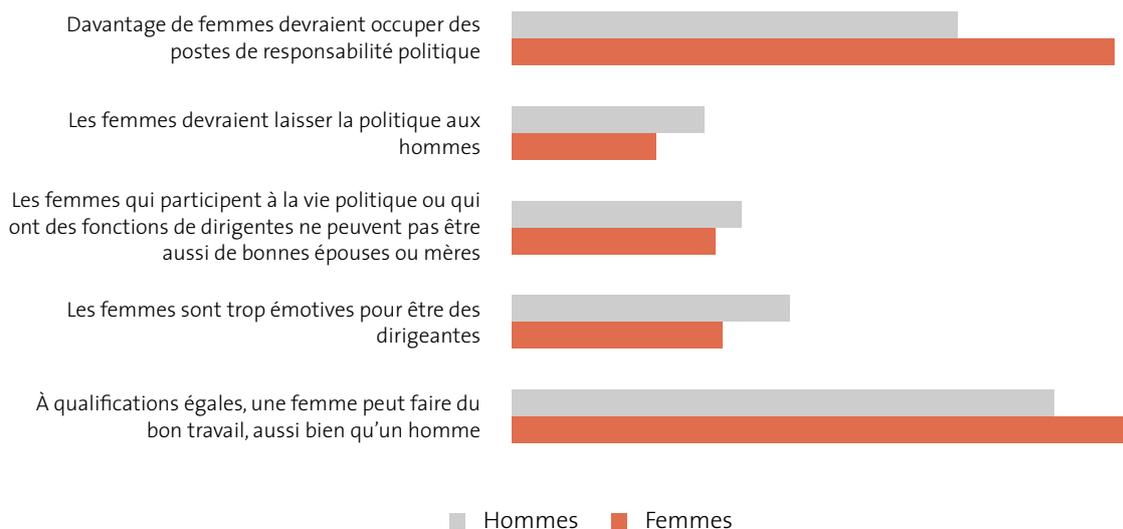
des fonctions de dirigeantes ne peuvent pas être aussi de bonnes mères et épouses et, enfin 22% pensent que les femmes devraient laisser la politique aux hommes. Il reste cependant que plus de femmes (91,3%) que d'hommes (76%) considèrent qu'une femme peut être chef de parti politique.

On note aussi un fort soutien général pour la présence des femmes dans les postes de police (93% des femmes et 79% des hommes), de soldats ou combattants dans les forces armées (87,6% des femmes et 70,7% des hommes) plus affirmé cependant chez les femmes que chez les hommes.

Figure 4.3a Attitudes à l'égard de la participation des femmes à des instances de prise de décision

Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec certaines déclarations choisies sur la participation des femmes à la vie publique,

IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



Plus de 70 % des hommes soutiennent la participation des femmes à des instances de prise de décision, même dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes tels que la police, la justice et l'armée (Tableau 4.3b) et plus de 60% des hommes sont prêts à voir des femmes cheffes de gouvernement. Plus de 90% des femmes sont pour la présence de femmes à des postes de dirigeantes dans le secteur public (et à 82% pour le poste de chef de gouvernement.

Tableau 4.3b Attitudes à l'égard de la participation des femmes aux postes politiques et de leadership

Pourcentage d'hommes et de femmes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec les déclarations relatives à la participation des femmes aux postes politiques et des instances de prise de décision, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Les femmes en tant que leaders de partis politiques	76,0	91,3
Les femmes membres aux parlements/assemblées	79,5	93,3
Les femmes en tant que ministres	77,7	90,0
Les femmes en tant que chefs de gouvernement	62,0	82,4
Les femmes en tant qu'électrices	86,1	95,0
Les femmes en tant que manifestantes dans les manifestations publiques	80,0	89,1
Les femmes en tant qu'agentes de police	79,0	93,8
Les femmes en tant que directrices d'ONG	81,9	95,3
Les femmes en tant que directrices de syndicats professionnels	80,4	94,4
Les femmes en tant que directrices de syndicats de travailleurs	79,9	93,3
Les femmes en tant que juges	79,4	95,1
Les femmes en tant que soldats ou combattantes dans l'armée ou les forces armées	70,7	87,6
Les femmes en tant que dirigeantes religieuses ^{1*}	90,1	97,8
Nombre de personnes interrogées	1200	1200

1 Pas dans un poste de la hiérarchie religieuse.

4.4 L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LA LOI

Les dispositions légales en faveur des droits des femmes sont largement soutenues par les hommes, et encore plus par les femmes

4.4.1 UNE CONNAISSANCE FAIBLE DES DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES

Un quart des hommes (26%) et plus du tiers des femmes (36%) interviewés connaissent les dispositions légales relatives à la violence à l'égard des femmes, au droit des femmes au divorce, au

mariage précoce, à la participation et la représentation politique, au quota de femmes au parlement, à la transmission de la nationalité aux enfants par les femmes, etc. (Tableau 4.4.1). Cette connaissance relativement faible des lois s'explique en partie par les niveaux élevés d'analphabétisme de la population marocaine et par une information insuffisante via les médias et les campagnes de sensibilisation. Parmi les répondant(e)s qui ont un niveau d'éducation supérieur, près de 50% des hommes et plus de 60% des femmes connaissent certaines dispositions légales relatives aux droits des femmes.

Tableau 4.4.1 Connaissance des dispositions légales en matière de droits des femmes

Pourcentages d'hommes et de femmes qui connaissent des dispositions légales permettant la promotion des droits des femmes, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Pourcentage de ceux/celles qui connaissent des dispositions légales sur les droits des femmes	26.2	35.5
Dispositions légales :		
Violence à l'égard des femmes	21.3	27.5
Le droit des femmes au divorce/à la garde des enfants/de visite des enfants	12.3	14.4
Le mariage précoce	9.3	9.8
Un quota de femmes parlementaires	6.0	3.0
Les droits des femmes dont le mari prend une autre femme	1.7	1.2
Les femmes transmettant leur nationalité à leurs enfants	2.1	5.3
Droit à l'avortement	1.4	0.6
Droit de pénaliser le violeur même en cas de mariage	1.2	3.1
Autres	0.1	0.2
Ne sait pas	0.1	0.0
Nombre de personnes interrogées	1200	1200

Un peu moins de 5 hommes sur 10 et 7 femmes sur 10 qui affirment connaître des lois sur les droits des femmes estiment qu'elles sont efficaces. Les répondants qui les considèrent comme inefficaces (48% des hommes et 29% des femmes), évoquent en majorité leur application insuffisante par l'État pour justifier leur inefficacité (70% parmi les hommes contre 57% pour les femmes)

4.4.2 DISPOSITIONS LEGALES PROSPECTIVES ANTI-DISCRIMINATIONS

En ce qui concerne les réformes de lois, 48% des hommes (et 71% des femmes) sont en faveur d'une législation qui criminaliserait le viol conjugal et 91% (97% des femmes) soutiennent la mise en place de sanctions légales contre les auteurs de harcèlement sexuel dans les lieux publics (Figure 4.4.2a)³⁰. Presque la totalité des hommes (95%) et des femmes

(97%) appuient l'idée de dispositions légales qui interdiraient l'emploi de personnes mineures en tant que travailleuses domestiques.

À l'instar des femmes (7% d'entre elles), les répondants masculins (5%) sont très faiblement favorables à l'idée de la décriminalisation du sexe consensuel entre les personnes non mariées³¹. Seuls 5% des hommes sont favorables à l'évolution des lois sur l'héritage, alors que 33% des femmes sont en faveur de l'égalité des hommes et des femmes en héritage. Il existe un écart encore plus grand en ce qui concerne la légalisation de l'avortement, pour lequel la législation est actuellement en cours de révision pour permettre l'interruption volontaire de grossesse dans certains cas précis ; seulement 27% des hommes sont favorables à l'avortement, en comparaison à 48% des femmes³².

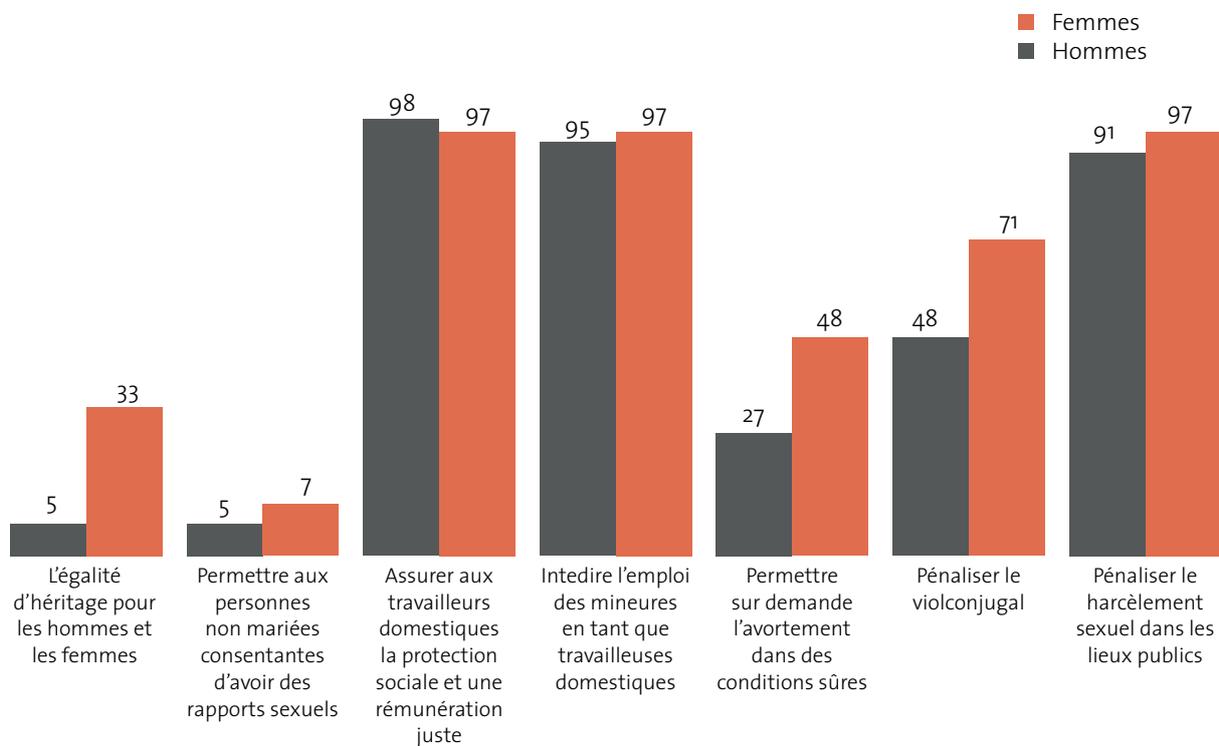
30 La législature marocaine revêt actuellement une loi qui criminaliserait la violence à l'égard des femmes en imposant notamment des peines contre le harcèlement sexuel pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement.

31 Le Conseil Economique, Social et Environnemental au Maroc a recommandé d'abroger la loi qui criminalise les relations sexuelles consensuelles en dehors du mariage, afin de les distinguer des rapports sexuels sans consentement qui sont également illégaux; le Conseil considère que l'association des deux dans la loi est un obstacle à la capacité des femmes à porter plainte contre le viol. Voir Conseil Economique, Social et Environnemental, Les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes: constats et recommandations, 2016.

32 Pour plus d'information sur les changements dans la loi marocaine sur l'avortement, voir http://www.huffpostmaghreb.com/2016/06/10/projet-loi-avortement_n_10395354.html.

Figure 4.4.2a Avis sur quelques dispositions légales en faveur des droits des femmes

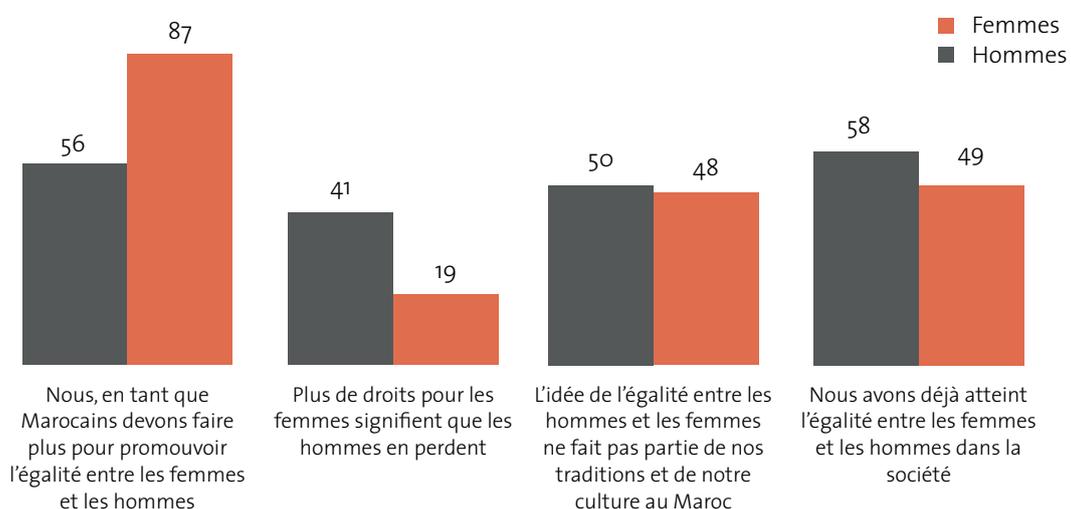
Pourcentage d'hommes et de femmes en faveur de dispositions légales sur certains aspects d'égalité de genre, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



La moitié des hommes (50%) et des femmes (48%) s'accordent sur le fait que l'égalité des sexes ne s'inscrit pas dans les traditions et la culture marocaines (Figure 4.4.2b). 58% des hommes pensent que l'égalité a déjà été atteinte (49% des femmes). Cependant pour l'avenir, une proportion similaire d'hommes (56%) contre 87% de femmes pensent que davantage devrait être fait pour promouvoir l'égalité des sexes.

Figure 4.4.2b Perception de l'égalité des sexes et implications

Pourcentage de répondant(e)s qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'égalité de genre et ses implications, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



Il ressort ainsi des résultats de l'enquête qu'un bon nombre à la fois d'hommes et de femmes interviewés a fourni des opinions contradictoires au sujet des questions liées aux progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et des efforts à faire, dans le futur, en vue de les promouvoir (figure 4.4.2b).

PARTIE B : PAROLES D'HOMMES ET DE FEMMES

Les lieux dans lesquels l'enquête qualitative a été menée ont été déterminés en amont de la mise en œuvre sur le terrain de l'enquête quantitative afin que les données correspondent à la même logique et même population. L'enquête s'est déroulée dans des quartiers populaires/moyens socio-économiquement (Yacoub El Mansour, Océan et Orangers à Rabat) ; une zone périurbaine de niveau socio-économique moyen à défavorisé, Khémisset, située dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, à l'est de Rabat; Sidi Allal El Bahraoui, une petite ville, du périurbain de Rabat, à 37 km à l'est, a été choisie à la fois pour sa proximité et son éloignement de Rabat; et enfin l'enquête s'est déroulée en milieu rural, à Douar Aït Kaddour, près d'Aït Yadine, situé à 17 km au nord de Khémisset, dont l'ensemble de la population est éparpillée sur de nombreux petits hameaux. 10 focus groups ont été réalisés auxquels ont participé au total 119 personnes (58 hommes et 61 femmes) et 27 entretiens approfondis (13 hommes et 14 femmes).

L'analyse des entretiens collectifs et individuels, à l'instar des données quantitatives, illustrent les transformations de la société marocaine. La « tradition », selon l'expression des personnes rencontrées, reste une référence pour la définition des rôles, une matrice générale dans laquelle chaque individu trouve sa place. Même si elle est déterminée par une structure relativement rigide, les évolutions sont toujours possibles. Les bases mêmes des sociétés sont soumises à des influences internes et externes qui, dans un domaine ou un autre, remettent en cause les termes de la vie commune. Ainsi, les représentations ont la vie dure tandis que les pratiques évoluent engendrant chez les hommes comme chez les femmes des sentiments paradoxaux où un supposé confort passé vient se superposer à l'incertitude des transformations sociales en cours.

4.5 QU'EST-CE QU'ÊTRE UN HOMME AUJOURD'HUI AU MAROC ? DES REPRESENTATIONS EN MOUVEMENT

Les hommes et les femmes perçoivent une modification du modèle unifié de masculinité, principalement causée par les circonstances économiques faisant évoluer la répartition des rôles et des tâches de chacun dans la vie quotidienne.

4.5.1 LA MASCULINITE "D'AVANT" EN PERTE DE VITESSE

Dans les entretiens collectifs, les hommes définissent les hommes par comparaison avec le passé. Quel que soit le milieu et l'âge, les hommes se représentent la masculinité « d'avant » comme une domination totale des hommes sur les femmes. « Les hommes c'était le charisme, la magnanimité envers des femmes faibles » dit-on à Rabat, au quartier des Orangers. Dans les petites villes, l'accent est davantage mis sur le fait que les hommes avaient un pouvoir d'autorité supérieur à aujourd'hui : « avant l'homme était un homme » (focus group à Sidi Allal Bahraoui).

Un militant associatif rencontré pour un entretien individuel renvoie cette idée ancrée de la domination de l'homme dans sa famille à la « Qiwamah », concept religieux dérivé du mot qawwamun dans le verset 34 de la sourate an-Nisa' (4) et qui consacre l'autorité masculine sur les femmes. Ce concept, tel que développé par les juristes au fil du temps, entraîne une série d'obligations conjugales distinctes pour les hommes et les femmes: les hommes protègent et subviennent aux besoins ; les femmes obéissent aux hommes³³ :

« On a perdu l'équilibre car le système de la Qiwamah n'a aucun sens dans le rural (...) car la femme y travaille plus que l'homme et en faisant son travail elle gagne du pouvoir parce qu'elle participe au partage de la production et son influence est importante. Mais il a un sens dans la ville car l'homme part chercher l'argent tandis que la femme reste dans la maison ; donc l'homme tient la femme sous son influence par le biais de la Qiwamah ; mais depuis que la femme a commencé à gagner de l'argent et parfois plus que l'homme [...] tout est bouleversé ! »

(Homme, cadre dirigeant, militant des droits humains, Rabat).

33 <http://www.musawah.org/sites/default/files/LavisiondeMusawahpouurlafamille>



Ce modèle du patriarche tout puissant semble pour les participants à l'enquête plutôt appartenir au passé et les discussions s'accordent sur le fait qu'aujourd'hui les hommes et les femmes endossent de nouveaux rôles, et que cette règle de la Qiwamah est par conséquent plutôt remise en question en raison du fait que les femmes sont en mesure de gagner de l'argent.

La capacité de pourvoir aux besoins de la famille continue cependant de faire partie des caractéristiques de masculinités pour certains hommes, telles que discutées dans les entretiens collectifs. Ainsi, on entend :

« Un homme ne peut pas être un homme complet sans femme. Il a besoin d'une épouse pour accéder à la masculinité ; pour être un homme, il faut fonder un foyer, être responsable. Ça veut dire que tu es indépendant toi et ta famille, tu n'as besoin de personne ».

(Homme, 43 ans, commerçant à Douar Aït Kaddour)

En milieu rural ou petites villes, les hommes continuent à se définir comme des personnalités qui doivent décider de tout, être forts physiquement, s'imposer y compris sexuellement, contrôler leur famille et subvenir à ses besoins, en recourant parfois à la violence. Leur puissance à la fois sexuelle et de violence physique ou verbale sert à éduquer "la" femme afin qu'elle leur soit dévouée et soumise. Par ailleurs, les hommes qui défendent cette position conçoivent la relation sexuelle uniquement comme source de fécondation.

« Les hommes qui fondent leur identité sur la puissance et la force se voient comme un outil de fécondation. Il est le coq qui féconde la poule, alors il s'en fiche des autres responsabilités. D'ailleurs, il fait le sexe « sur » sa femme, pas « avec » sa femme ».

(Homme, 60 ans, militant des droits de l'homme à Rabat)

Un modèle autre se dégage qui définit « la masculinité » davantage dans des caractéristiques de droiture d'esprit ou de comportement permettant une évolution des rôles tout en gardant une identité propre à son sexe social. Ainsi pour être un « vrai » homme, il s'agit essentiellement de montrer des valeurs morales : l'honnêteté, la constance, la responsabilité, la morale, la dignité, la raison, le labeur, la loyauté, la correction dans les relations avec les autres et le respect sont autant de caractéristiques

masculines positives. Un quarantenaire de Douar Ait Kaddour (rural) résume plus ou moins cette position en affirmant qu'être un homme « C'est être un exemple pour les autres à travers ton comportement, tes principes, tes idées et ton travail »

(Homme, 40 ans, Douar Aït Kaddour, chauffeur de taxi et président d'association).

Cette définition peut permettre de faire face aux changements des rôles sans provoquer une remise en question identitaire.

Ce n'est pas le cas du troisième modèle qui montre des hommes qui remettent davantage en question l'identité masculine "d'avant" et en modifient profondément ses caractéristiques qui faisaient d'eux des individus supérieurs dont les avantages tirés du système inégalitaire étaient vécus comme légitimes. Ils se définissent d'abord par ce qu'ils ne sont plus ou ne veulent plus être comme cet ingénieur de Rabat de 32 ans : **« L'homme marocain est tout, il fait tout. Tout ça c'est du n'importe quoi. Femmes et hommes vivent leur vie. Ce n'est pas à l'homme d'imposer son autorité ».**

À en croire les longues discussions, la définition de ce qu'est être un homme est devenue difficile à établir semble-t-il pour les personnes des entretiens de groupe. Les hommes constatent l'évolution des relations entre les hommes et les femmes selon le repère de la masculinité "d'avant" et tendent à en conclure que : « les hommes ne sont plus des hommes ».

4.5.2. « LES HOMMES NE SONT PLUS DES HOMMES » ?

Un des aspects les plus importants aux yeux des personnes rencontrées est que si les hommes ne sont plus des hommes, c'est parce qu'ils ont en partie perdu les valeurs de la domination qui les caractérisaient. C'est ce que révèle cet échange entre trois participants du focus group de Sidi Allal El Bahraoui :

« Autrefois c'est lui qui gouvernait, qui subvenait aux besoins de sa famille et commandait au sein de sa maison. Maintenant il ne commande plus. » (...)
« Je pense que c'est ce manque de virilité qui a fait de l'homme d'aujourd'hui un homme différent de celui d'autrefois ! », « car la personnalité de l'homme actuel est devenue faible... c'est pour cela qu'il manque de virilité ».

(Hommes, trentaine d'années, Sidi Allal El Bahraoui)

A Khémisset, l'un des participants affirme aussi :

« Actuellement, c'est rare de trouver un vrai homme ; l'homme a perdu toute sa masculinité avec ces nouvelles lois qui donnent plus d'avantages et de liberté aux femmes. »

(Homme, la vingtaine, étudiant, à Khémisset)

Un autre, une trentaine d'année lui rétorque:

« Si la femme restait à la maison pour s'occuper de ses enfants et de son mari, l'homme récupérerait sa masculinité et il deviendrait un vrai homme ».

Ces hommes, entre la trentaine et la cinquantaine, en milieu urbain comme rural, considèrent qu'ils ne peuvent plus imposer leurs choix, ils ne peuvent faire usage de la violence, battre leur femme à cause des lois qui risquent de les jeter en prison, et ils n'arrivent plus à assumer économiquement la bonne marche de leur foyer. Ainsi une partie d'entre eux se sentant dépouillés des attributs qui faisaient autrefois leur puissance, considèrent qu'ils ont perdu quelque chose (pour rappel, 41% des hommes considèrent que plus de droits pour les femmes signifient que les hommes en perdent, voir tableau 4.4b), mais qu'ils n'ont pas encore pu trouver une nouvelle place qui leur convienne et leur corresponde, en particulier pour ceux qui ne considèrent pas qu'ils ont perdu quelque chose avec la législation en faveur des femmes, qui constituent tout de même une majorité des répondants à l'enquête quantitative.

Si dans les faits ils soulignent malgré tout qu'ils peuvent participer aux tâches ménagères, ils insistent également sur le fait que cela ne peut avoir lieu que de façon cachée, dans l'intimité du foyer, lorsque des personnes extérieures ne peuvent pas en être témoins, ou lors de circonstances particulières comme quand leur femme est malade par exemple ou qu'elle travaille à l'extérieur, ou qu'elle accouche.

4.5.3. LA QUESTION DE LA VIRILITE

Les hommes des entretiens collectifs n'ont pas systématiquement eu la tentation de définir l'identité masculine par la virilité. La masculinité, synonyme d'autorité et de pouvoir, et qui ne se réalise que dans le mariage et la virilité, n'est mentionnée, que lorsque le participant fait allusion à la réduction de son pouvoir, de son autorité (70,7% des hommes - et 46,8% des femmes- pensent qu'un homme doit avoir

le dernier mot dans les décisions du ménage, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016). La virilité est abordée comme une manière d'être, non seulement par le fait d'avoir des relations sexuelles³⁴ et d'être capables de tenir son rang d'homme, mais aussi à propos de l'homosexualité.

L'homosexualité masculine, on le verra, est considérée comme dégradant le statut masculin de la personne. L'idée stéréotypée des homosexuels hommes a été spontanément et souvent convoquée pour définir un homme avant tout par ce qu'il ne doit pas être³⁵. Cette discussion entre participants du focus groupe du quartier Yacoub El Mansour (Rabat) le confirme. A la question posée, qui est celle de définir un homosexuel, voici les réponses:

« P.1 : Une femme !

Modérateur : une femme ?

P.1 : oui une femme !

P.2 : c'est un homme mais non homme.

P.3- : mais comment ? Un homme c'est un mâle.

P.2- : alors nous revenons à la question : homme = mâle ?

P.4- : je pense que je suis d'accord qu'il n'y a pas où le classer. »

A cela s'ajoute, le fait que de façon générale l'homosexualité masculine est considérée comme une maladie, un « trouble dans le genre » masculin, une sorte de déformation, parfois considérée d'un point de vue médical et « scientifique » : **« c'est une question d'hormones, la personne n'est pas responsable, elle est née comme ça avec un déséquilibre hormonal ».** D'ailleurs ce résultat illustre les résultats quantitatifs selon lesquels 93,7% des hommes et 94% des femmes considèrent que les homosexuels doivent être soumis à des soins psychiatriques ou médicaux.

L'homosexualité est considérée, par d'autres, d'un point de vue social avec une forme de regret sur le fait que certainement ces personnes n'ont pas été élevées dans un milieu où des hommes étaient présents, et ont été donc élevées dans un milieu familial seulement composé de femmes, d'où cette déformation, mais sociale cette fois, issue d'une éducation défailante ou d'événements traumatisants qui les ont « détraqués », comme un viol pendant l'enfance.

³⁴ Sans pour autant que la finalité en soit la reproduction puisque seuls 5,8% des hommes (6,6% des femmes) pensent qu'un homme qui ne peut pas avoir d'enfant n'est pas un vrai homme.

³⁵ La même question sur l'identité des femmes n'a engendré l'évocation de l'homosexualité féminine ni par les femmes ni par les hommes.



En revanche, un homme homosexuel qui s'affiche comme tel, avec des codes vestimentaires ou des comportements jugés plus proches de ceux des femmes que des hommes, ne reçoit aucune excuse. Car cette personne qui revendique son statut est vue comme l'ayant choisi. Ce « choix » justifie aux yeux des participants aux entretiens que les homosexuels soient rappelés à l'ordre par la violence ou l'invective verbale pour se conformer à l'apparence des "vrais hommes", car ils ne sont pas des gens "normaux" au sein de la société³⁶. Ainsi, dans un entretien individuel approfondi, un jeune transsexuel de 30 ans (homme devenu femme) témoigne des paroles qui lui sont souvent lancées dans la rue à Rabat :

« Il me dit 'soit viril, soit viril'. Et quand je lui demande comment faire, il me dit de faire comme lui et il bombe le torse, et me montre ses muscles en me disant de laisser ma barbe pousser ».

Par conséquent, un tel homme qui est vu comme ne faisant pas le choix d'être un homme ne mérite pas d'être accueilli dans la communauté masculine. Beaucoup des hommes participant aux entretiens collectifs ont de cette manière fait la distinction entre les homosexuels que l'on pouvait admettre dans la vie sociale (ceux qui ont l'apparence d'un "vrai" homme) et ceux pour lesquels c'était impossible.

Le fait d'avoir beaucoup d'enfants pour être un homme n'a pas beaucoup été évoqué dans les entretiens collectifs. En revanche, la façon de se tenir et de se vêtir, d'être une personne fiable a été liée à la masculinité.

4.5.4. ÊTRE A L'ECOUTE : UNE NOUVELLE QUALITE MASCULINE

Chez les hommes « égalitaires » que nous avons rencontrés, la définition d'un homme passe avant tout par sa capacité à être à l'écoute de sa partenaire et de son entourage, mais également de lui-même. Un chômeur de Rabat très investi dans une association de défense des droits humains définit d'abord un homme par le fait que **« sa première qualité est de ne pas opprimer les autres. Il doit les respecter »**. Il est à noter aussi que c'est dans cette catégorie de personnes que vient spontanément l'idée que pour être un homme, un vrai, **« il faut veiller sur sa femme, sur son bien-être y compris sur ses besoins sexuels »**. La question du plaisir sexuel partagé n'apparaît que chez cette catégorie d'hommes égalitaires.

L'idée qu'un homme peut montrer ses sentiments et doit admettre une « part de féminité en tant qu'être humain sensible » apparaît également chez les hommes aux attitudes très égalitaires et chez les hommes homosexuels qui revendiquent le droit de pleurer et estiment que l'image de la masculinité hégémonique fait autant souffrir les hommes que les femmes :

« J'ai compris que la masculinité n'est pas fatale uniquement pour les femmes. Certes, elles restent plus lésées que les hommes, les hommes sont également victimes de cette masculinité et de la mentalité patriarcale. Ça concerne les hommes aussi parce que les normes ou bien le rôle accordé à chaque sexe au sein de la société leur sont désavantageux par rapport à beaucoup de choses. Pendant l'enfance, on nous interdit de pleurer. On vous dit que vous êtes un homme. Donc, l'homme dans ce cas ne peut pas exprimer ses émotions. »

(Homme, 37 ans, étudiant et militant LGBT à Rabat)

Si les personnes homosexuelles (hommes, femmes et transsexuels) de l'enquête se sont davantage exprimées sur cette question des émotions que des hommes hétérosexuels, on peut toutefois affirmer que plusieurs d'entre eux s'expriment là-dessus, comme par exemple cet intellectuel d'une soixantaine d'année, militant des droits humains qui dit lors d'un entretien individuel :

« être gentil avec les femmes ce n'est pas ne pas être un homme, ou être efféminé »

(Homme, la soixantaine, intellectuel, Rabat)

Ainsi, il n'y a pas de modèle absolu de « l'homme », selon les hommes. Plusieurs définitions cohabitent, intégrant non seulement des caractéristiques physiques qui sont censées être partagées (est-ce que tous les hommes sont musclés, forts et possèdent une grosse voix ?) des caractéristiques morales et sociales (l'honnêteté, la fiabilité, la responsabilité, etc.) et/ou des caractéristiques liées à l'organisation et la représentation sociale et économique des sociétés (pouvoir aux besoins économiques de sa famille, posséder une voiture, etc.).

Par ailleurs, les hommes présents aux entretiens collectifs insistent sur le fait qu'ils sont souvent perçus **« comme des porte-monnaie »** explique l'un des participants à l'entretien de Sidi Allal El Bahraoui.

³⁶ 9,3% des hommes et 15,7% des femmes considèrent que les homosexuels doivent être traités comme des gens "normaux" au sein de la société (IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016). Ceci signifie que malgré une représentation globale négative de l'homosexualité, près d'un quart des répondants (hommes et femmes confondus) ne la considèrent pas comme "anormale".

Et chercher de l'argent est souvent lié au mariage : soit pour se marier, soit pour subvenir aux besoins de sa famille. En effet, un homme qui vit seul n'est pas complet. Ainsi, « la masculinité » ne se conçoit pas en dehors des liens du mariage, qui reste une étape indispensable à la réalisation d'un homme, mais est ressentie comme un défi à relever.

« C'est un fardeau : tu es tenu de travailler, te marier, assurer un revenu stable. L'homme doit faire des études, trouver un travail, fonder une famille. Tout ça fait partie de son rôle social. C'est très lourd pour lui, les hommes sont eux aussi victimes de cette masculinité et de cette mentalité patriarcale ».

(Homme, 37 ans, étudiant et militant pour les droits humains à Rabat)

4.5.5. ÊTRE UN HOMME, VU PAR LES FEMMES

Les femmes quant à elles définissent la notion d'homme à peu près dans les mêmes termes. Beaucoup font un lien entre le pouvoir social et le pouvoir économique, ce dernier assurant le premier. Si les hommes assument économiquement leur famille, alors ils peuvent décider au sein de leur foyer, mais s'ils ne pourvoient pas aux besoins de leur famille, ou si ces besoins sont assumés à la fois par les hommes et les femmes, alors son pouvoir s'en trouve diminué. Sa légitimité à être tout puissant est remise en cause et les pouvoirs au sein du foyer sont redistribués :

« Il faut qu'il [l'homme] respecte la femme. C'est-à-dire qu'il lui donne les droits qu'elle mérite. Elle fait tout maintenant et a la responsabilité seule du foyer en entier (silence)... il rentre et trouve la table dressée, il mange ne parle de rien, s'habille puis ressort. Donc si elle dit quelque chose il n'y a pas lieu qu'il la contredise » (Focus groupe Quartier Yacoub el Mansour, Rabat)

Au quartier des Orangers de Rabat, l'une des participantes revient sur cette question d'autorité qui n'est pas l'apanage de l'homme, en interprétant le verset coranique sur la Qiwanah :

« L'explication du verset coranique qui dit que « Les hommes ont autorité sur les femmes ... » diffère d'une personne à une autre (interruption). Écoutez-moi... « En raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens », ... « Des dépenses qu'ils font de leurs biens » ... A cette époque, la femme commence à dépenser aussi, elle a acquis aussi de « l'autorité », (tu

as compris ?)... Dieu aurait pu dire les masculins « ont autorité sur les femmes [...] en ce qui concerne « l'autorité », Dieu n'a pas évoqué les deux sexes, nous pouvons dire alors que le terme de « homme » évoqué dans ce verset vient signifier un critère et non pas une nature”.

Une participante réplique alors :

« Une femme peut avoir les caractéristiques d'un homme ! »

Et pour clore une troisième conclut :

« Quand tu es capable d'assumer la responsabilité, cela veut dire que tu deviens sans doute un « homme ».”

Le rôle économique est un déterminant absolument majoritaire chez les femmes qui, tant qu'elles sont prises en charge par un homme, ne contesteront pas ou peu sa domination dans l'ensemble, alors qu'elles lui reconnaîtront une capacité diminuée à exercer l'autorité s'il est au chômage et a des difficultés à faire vivre sa famille :

« L'homme devrait être celui qui travaille et protège; en réalité, il est comme un enfant dont il faut s'occuper et non comme un partenaire »

(Femme, 40 ans, militante pour une ONG, Sidi Allal El Bahraoui)

Ainsi, chez les femmes encore davantage que chez les hommes « il n'y a plus d'hommes » dans le sens où les hommes n'assument plus leur rôle primaire de pourvoyeur de revenus. Dans ces conditions, la prééminence dans la prise de décision des hommes (la Qiwanah) vis-à-vis des femmes n'est plus considérée comme « légitime ». « La masculinité » n'est donc pas pensée comme relevant de caractéristiques physiques, mais bien comme un rôle social, un caractère et une situation économique, qui confèrent aux hommes une autorité, celle de pouvoir commander parce qu'ils peuvent dépenser. Elle est donc réversible en fonction des situations, en particulier des conditions économiques.

Ainsi, si pour beaucoup d'hommes et de femmes le fait d'être un homme a perdu de sa limpidité en matière de définition, être une femme n'est pas loin d'être aussi flou et en mouvement.

4.6 QU'EST-CE QU'ÊTRE UNE FEMME AUJOURD'HUI AU MAROC ? VERS PLUS D'INSECURITE

4.6.1 LA DEFINITION DE « FEMME » EST AUSSI EN MUTATION

Les femmes dans les entretiens collectifs assurent que les femmes d'« avant » étaient faibles et dépendantes, qu'elles avaient peur de leur mari et que leur rôle était de mettre des enfants au monde tout en s'occupant de leur maison, ce qui est à peu près toujours l'idée que se font les hommes de leur rôle, ainsi qu'un peu moins d'une moitié des femmes.

Cette première définition, perçue à l'aune des rôles sociaux est doublée, comme pour celle des hommes d'un second type de définition explorant les caractéristiques perçues comme intrinsèques ou naturelles des femmes. Ainsi, « la » femme est tendre, peut exprimer ses sentiments, peut pleurer, elle est aimante, fidèle, patiente, digne, a le sens de la communication plus que les hommes. Elle est modeste et discrète, bien élevée, laborieuse, efficace... et bavarde. Rejoignant nombre de stéréotypes sur les caractéristiques féminines de la dominée, mais aussi conférée par le rôle social qui lui a été donné dans le cadre patriarcal, cette définition de « la femme » n'est cependant pas partagée de façon consensuelle par les personnes ayant participé aux entretiens collectifs.

Or ce cadre a évolué. Très vite dans les discussions de groupe, la définition d'une femme faible et soumise se trouve opposée à des caractéristiques désignées comme « nouvelles ». Les femmes sont reconnues par les hommes et par les femmes largement capables de vivre sans les hommes, ce qui accentue d'ailleurs le trouble chez eux concernant leur utilité sociale et économique. Elles sont reconnues comme ayant des compétences, de la personnalité jusqu'à être qualifiées de « têtues » par des hommes d'une quarantaine d'années à Sidi Allal El Bahraoui. Une forme de consensus s'établit chez les hommes participant aux entretiens collectifs pour assurer que les femmes d'aujourd'hui « imposent leur volonté et n'en font qu'à leur tête » (Yacoub El Mansour, Rabat), elles n'obéissent plus et se sont affirmées à la fois à la maison et dans la société, jusqu'à être en mesure d'occuper des postes à responsabilité, des postes de juge (79,4% des hommes -et 95,1% des femmes- répondant à l'enquête quantitative IMAGES assurent la même chose) et à affirmer la nécessité d'en finir avec la domination masculine.

« Il [l'homme] a été éduqué comme tel, sa place est de rester assis et moi je dois le servir, « Si Sayed »! Pour lui enlever cette habitude c'est difficile [...] Le dicton dit, dans la campagne de Beni Mellal, « si tu veux éduquer un petit chien, tue le grand » (rires) donc si tu veux éduquer il faut donner l'exemple. La femme participe à la situation qu'elle vit. C'est elle qui a accepté de tout faire pendant que lui est assis, elle y participe. ». (Femme, la trentaine, quartier de l'Océan, Rabat)

4.6.2 AFFIRMATION DE L'IDENTITE DES FEMMES ET RESISTANCES

Pour les femmes, il existe un grand écart entre les acquis législatifs et leur réalité quotidienne

L'évolution d'une personnalité vue comme propre aux femmes est à articuler en partie avec les modifications des lois, mais aussi à une évolution des rôles sociaux dévolus aux femmes et à leurs aspirations qui sont réputées comme ayant connu des modifications récentes.

Reconnaissant que les caractéristiques attribuées aux femmes sont l'effet d'une éducation plus que d'une donnée naturelle, des hommes lors des entretiens collectifs affirment que « **la femme a pris tous les chemins maintenant ; elle a pris ses droits avec ses propres mains ; on ne peut plus lui imposer des choses** ». Certaines femmes sont même soupçonnées d'être devenues égoïstes là où elles se sacrifiaient pour leur famille auparavant. Ainsi à Khémisset a-t-on entendu que :

« **La femme moderne ne pense qu'à son propre intérêt. Elle n'accomplit plus les tâches à la maison. Du coup elle a beaucoup d'exigences** ».

Les femmes ont pris de plus en plus de responsabilités et contribuent aux revenus du ménage dans un contexte où les hommes ont de plus en plus de difficultés (réelles ou perçues) à pourvoir aux besoins de leur famille. Malgré cela, pour les hommes davantage que pour les femmes, **être une femme reste avant tout être une épouse et une mère**. Dans ce contexte les tendances sont contradictoires sur la trajectoire à donner à l'éducation des filles. Ainsi, « **Même dans un douar conservateur, les pères souhaitent que leurs filles occupent des postes à responsabilité** » (Douar Aït Kaddour- Ait Yadine), tandis que certains « **retirent leur fille de l'école alors qu'elles sont brillantes dans leurs études** » (idem).

Il semble de façon concomitante que la reconnaissance des compétences des femmes soit de mieux en mieux partagée, même si hommes et femmes considèrent, dans la continuité du lien fait entre les femmes et leur

rôle familial qu'il est toujours du ressort des femmes de réaliser le travail domestique, considéré comme une tâche propre aux femmes. Une jeune femme étudiante à Rabat en témoigne :

« Mes parents disaient toujours que je leur faisais honte. Que les gens ont des filles, mais qu'eux ils n'ont pas mis au monde une fille. Ils disaient que les autres excellaient dans les tâches ménagères contrairement à moi, qui étais un garçon. Ça nous arrivait de nous crier dessus. Mon père me disait de faire une opération et de me transformer en homme. Moi je leur disais que je ne voulais pas être un homme. Je suis une femme, je veux être une femme selon ma conception de la féminité et comme moi je le désire ».

Pour certaines femmes des entretiens individuels, les femmes sont toujours vues comme des mineures. Et elles pensent qu'elles ne peuvent devenir responsables de leur vie qu'en se mariant et en ayant des enfants. Ceci leur confère un statut dans la société et leur ouvre le droit à une vie sexuelle légale. Le mariage va ainsi compléter sa personnalité tout comme le mariage complète la personnalité des hommes. L'image des deux moitiés réunies pour faire un couple transparaît dans les entretiens de façon assez forte. Aussi, les femmes sont-elles jugées d'abord par leur statut de femme mariée qui semble beaucoup plus valorisé dans la société que tout autre statut et qui par voie de conséquence entraîne la disgrâce et la dégringolade sociale lorsque ce statut disparaît (divorce, décès). Un homme rencontré en entretien individuel à Rabat explique que :

« Même si elle exerce de grandes responsabilités professionnelles, une femme ne sera pas complète si elle n'est pas mariée. ».

L'identité pleine et entière d'une femme, selon les entretiens qualitatifs, dépend donc de son statut marital tout comme dans les générations précédentes. Sur ce point, les attitudes n'ont-elles pas beaucoup changé dans la réalité lors des discussions de groupe, même si du point de vue de l'affirmation individuelle dans l'enquête quantitative, seulement un peu plus de la moitié des hommes (53,5%) et des femmes (52,6%) considèrent qu'il est plus important pour une femme de se marier que de faire carrière. Le divorce paraît désormais être un droit reconnu à la fois par les hommes et par les femmes.

4.6.3 UNE FEMME QUI ENDOSSE DES CARACTERISTIQUES SOCIALES MASCULINES DEVIENT-ELLE UN HOMME ?

Avec l'accès des femmes au travail salarié, quoiqu'il soit minoritaire (une femme sur quatre est répertoriée

comme active occupée au Maroc en 2015, voir HCP), les représentations ont évolué et l'assignation des rôles n'est plus aussi claire. Ainsi dans l'entretien collectif de Sidi Allal El Bahraoui, une des femmes d'une quarantaine d'années se définit à partir d'une caractéristique masculine qui remet en cause son statut social de femme :

« Être un homme, c'est être responsable. Et comme je suis responsable de tout, je sens que je suis un homme ».

La responsabilité et la domination, une femme de Rabat rencontrée en entretien individuel les considère aussi comme une caractéristique de la masculinité, qu'elle apprécie pouvoir exercer tout en reconnaissant à quel point elles peuvent aussi devenir pesantes :

« Je suis une dominatrice. (...) Parfois j'ai l'impression que j'endosse des tâches au-dessus de mes forces et ça me fatigue... Parfois je trouve dur d'avoir l'impression que je suis l'homme de la maison. J'ai eu beaucoup de problèmes dans mon travail. On me trouve égocentrique et très sûre de moi, on me reproche d'être dominatrice, mais c'est comme ça, ça me plaît ! N'empêche que parfois ça devient très pesant puisque j'ai endossé un rôle qui normalement ne devrait pas être le mien. Mon mari n'est qu'un simple accompagnateur ».

Cette femme, d'un milieu social moyen travaillant dans l'administration centrale à Rabat concentre à elle seule plusieurs évolutions du statut et des caractéristiques des femmes. Ce qu'on lui reproche en réalité à son travail est de transgresser les codes et d'avoir un « comportement d'homme », que l'on n'attend généralement pas d'une femme. On est loin en effet de l'idée selon laquelle « une femme est faible et sentimentale » (entretien individuel, homme influent égalitaire, Rabat).

Ainsi entre des femmes qui aiment être dominatrices, refusent certaines caractéristiques stéréotypées et des hommes qui considèrent que « l'homme qui n'est plus le maître, n'est plus un homme » (Focus group de Sidi Allal El Bahraoui), les définitions ne sont définitivement plus aussi claires que les stéréotypes, qui persistent pourtant, le laissent penser. En réalité, on assiste à un mouvement de fond de redéfinition des identités et du partage du monde entre les hommes et les femmes qui rendent l'identification à une définition figée désormais impossible. Ce brouillage des identités par le renouvellement des statuts et des rôles sociaux montre à quel point les identités définies par des caractéristiques « naturelles » sont des construits sociaux, et à quel point ces derniers sont réversibles.

5. ENFANCE ET ADOLESCENCE : RESULTATS DE L'ENQUETE QUANTITATIVE

L'enquête IMAGES- Rabat-Salé-Kénitra a posé des questions sur : 1) la participation du père ou d'un autre homme aux tâches domestiques et aux soins aux enfants dans le ménage du/de la répondant(e) pendant son enfance ; 2) la participation du/de la répondant(e) à ces mêmes tâches pendant son enfance ; 3) la dynamique de la prise de décision dans le ménage de l'enfance du/de la répondant(e) ; 4) les perspectives des relations de genre du/de la répondant(e) pendant son enfance et 5) l'expérience et le témoignage de la violence pendant l'enfance. Ces résultats sont présentés ci-dessous.

5.1 LES TACHES MENAGERES ET LES SOINS AUX ENFANTS AU COURS DE L'ENFANCE

Une majorité de personnes interrogées n'ont pas vu leur père faire le ménage ou cuisiner à la maison, un exemple largement suivi par les répondants.

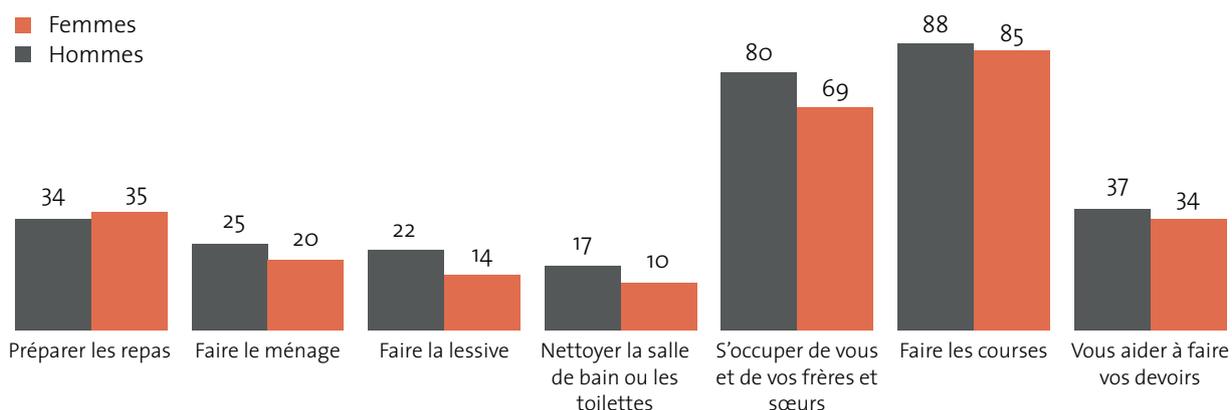
En ce qui concerne le niveau de participation de leur père ou des autres hommes membres de leur famille aux tâches ménagères lorsqu'ils étaient enfants, un tiers des hommes interrogés indiquent avoir eu l'occasion de voir leurs pères ou un autre homme (à l'exception des travailleurs domestiques) cuisiner ou nettoyer chez eux (Figure 5.1a). Cependant, ils se souviennent que leurs parents masculins se chargeaient d'aller faire les courses pour le foyer et qu'ils "s'occupaient" des enfants, et, dans une moindre mesure, qu'ils les aidaient à faire leurs devoirs. Les tâches auxquelles les pères ou d'autres hommes (en dehors des hommes de ménage) participent le

plus sont : faire les courses (88% répondants et 85% répondantes) et s'occuper des enfants (80% et 69% respectivement). Loin derrière viennent l'aide à faire les devoirs scolaires (37% et 34%) et la préparation des repas (34% et 35%). La participation au nettoyage des salles de bain, à la lessive et au ménage est faible (10 à 25%). Les différences dans les fourchettes de participation sont dues au fait que les pourcentages donnés par les femmes en ce qui concerne la participation des hommes aux tâches ménagères sont généralement plus faibles que ceux déclarés par les hommes.

Les analyses statistiques montrent que les hommes (et les femmes) plus jeunes, éduqués, qui ont un indice de richesse élevé et vivent dans des zones urbaines sont plus susceptibles de déclarer que leurs pères ou un autre homme du ménage contribuaient aux tâches ménagères et aux soins aux enfants.

Figure 5.1a : Participation des pères ou autres hommes du ménage dans des tâches ménagères et soins aux enfants pendant l'enfance des répondants

Pourcentage de répondant(e)s âgé(e)s de 18 à 59 ans déclarant que leur père ou un autre homme (à l'exception des travailleurs/euses domestiques) ont effectué parfois, souvent, ou très souvent certains travaux ménagers, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016



Les pères se disent impliqués dans les soins aux enfants à différents niveaux. Les pourcentages indiqués doivent cependant être relativisés par les déclarations des conjointes qui considèrent que l'implication des hommes dans les soins aux enfants est en réalité inférieure. Ainsi, selon les déclarations des hommes, le soin le plus fréquent est de "jouer avec l'enfant ou avoir différentes activités de loisirs", 59% des hommes, confirmé par 43% des conjointes. Puis viennent à égalité, « amener l'enfant à l'école ou à la garderie et aller le chercher » et « réprimander l'enfant ou le discipliner verbalement », 49% des hommes confirmé par respectivement 44% et 29% des femmes. Il en est de même pour « rester avec l'enfant à la maison lorsqu'il est malade » (43% et 36%) ou « s'occuper de l'enfant au quotidien » (41% et 24%), l'aider à faire ses devoirs (35% contre 23%), ou faire sa toilette (17% contre 13%, cf. Figure 5.1b). Il y a cependant une exception : lorsqu'il s'agit de "donner la fessée ou d'autres punitions physiques à l'enfant", les hommes disent en donner moins que déclaré par les femmes, respectivement 26% et 32%.

Figure 5.1b : Les pères et les soins aux enfants

Pourcentage de répondants déjà mariés qui déclarent avoir effectué des tâches de soins au plus jeune enfant (moins de 18 ans) lorsqu'il vit/vivait dans le ménage et pourcentage de conjointes confirmant ces chiffres

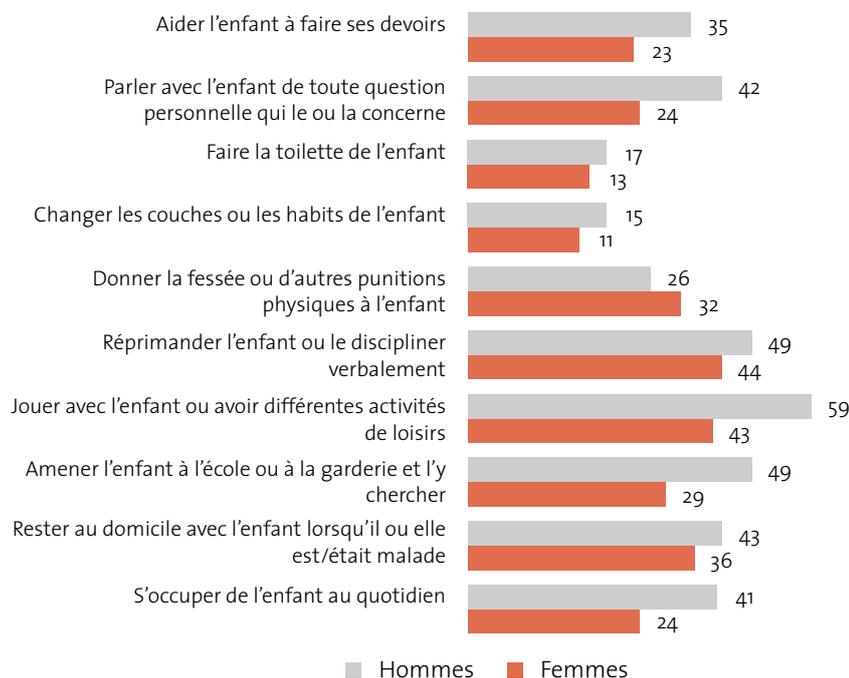
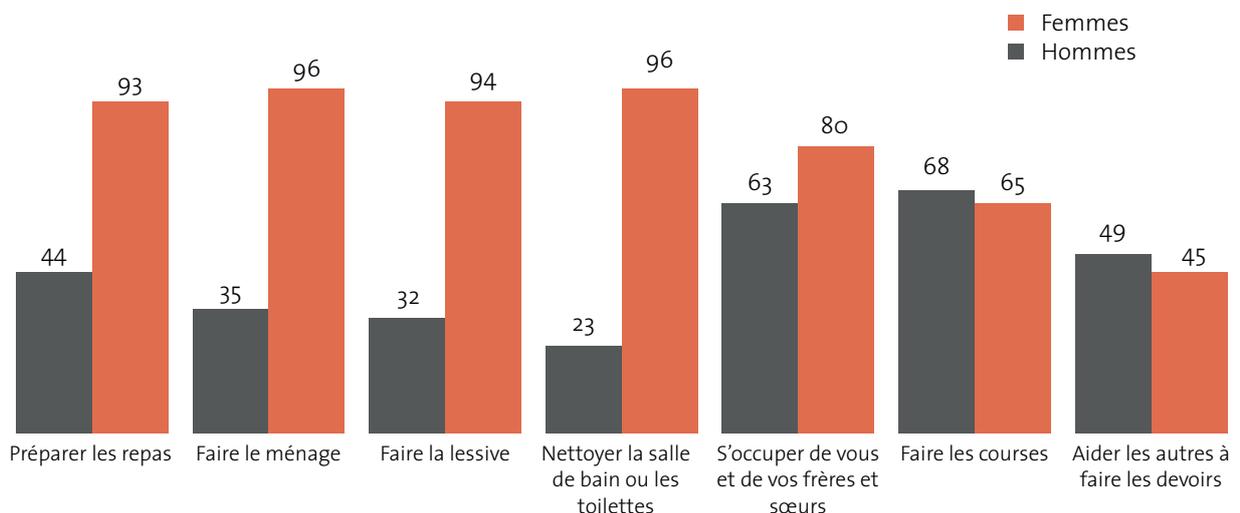


Figure 5.1c Participation des répondant(e)s à des tâches ménagères pendant leur adolescence

Pourcentage de répondants (hommes et femmes) âgés de 18 à 59 ans selon leur participation à des tâches domestiques lorsqu'ils avaient 13 à 18 ans, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



Les personnes enquêtées, hommes ou femmes âgés de 18 à 59 ans, ont répondu à la question sur leur participation à certaines tâches ménagères lorsqu'ils étaient adolescents (avaient entre 13 et 18 ans).

On retrouve pour les garçons la reproduction du modèle de leurs pères quant à la participation aux tâches du ménage, à deux nuances près. Leur participation est de 10 points plus élevée que leurs pères aux tâches ménagères classiques (préparer les repas, faire le ménage et la lessive) et à l'aide aux devoirs scolaires. Par contre ils participent moins aux tâches habituelles que leurs pères dans le ménage : ils s'occupent beaucoup moins (17 points de moins) de leurs frères et sœurs et font moins les courses (moins 20 points).

La participation des filles aux tâches ménagères courantes est très supérieure à celle des garçons et elle dépasse les 90% ; de même 80% s'occupent de leurs frères et sœurs (Figure 5.1c). Elle n'est légèrement inférieure à celle des garçons que pour faire les courses (65 et 68% respectivement) et aider à faire les devoirs scolaires (45 contre 49%).

5.2 DYNAMIQUE DE LA PRISE DE DECISION DANS LE MENAGE DE L'ENFANCE DES REPONDANT(E)S

La prise de décision dans le ménage pendant l'enfance des répondant(e)s hommes et femmes n'est pas spécialement marquée par la prépondérance du père (Tableau 5.2). Le père n'avait pas vraiment le dernier mot pour la scolarisation des garçons et des filles : 52% contre 43 à 45 %, respectivement pour les répondant(e)s hommes et femmes ; et 67/63% pour les investissements importants du ménage. Par contre pour le mariage des répondant(e)s et de leurs frères et sœurs, les réponses indiquent que le dernier mot revient pour la plus grande proportion des répondant(e)s à la mère et au père à parts égales, puis pour une proportion moins élevée aux intéressé(e)s eux-mêmes et la décision revenant au père seul n'arrive qu'en troisième position. Il n'y a que pour le mariage des sœurs que les frères déclarent que le père vient en deuxième position (avec 30%) après la décision conjointe de la mère et du père (40%). Sur la plupart des questions, les femmes ont en fait plus tendance que les hommes à se souvenir que leur mère jouait un rôle plus important dans les prises de décisions relatives au ménage.

Tableau 5.2 Prise de décision dans le ménage de l'enfance des répondant(e)s

Répartition en pourcentage des répondants selon la personne ayant eu le dernier mot dans l'éducation, le mariage des répondants et de leurs frères et sœurs et les investissements importants du ménage, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Votre scolarisation et celle de vos frères/sœurs'		
Mère	7.3	14.9
Père	52.0	42.7
Mère et père à parts égales	22.1	28.6
Une ou plusieurs sœurs	0.0	0.0
Un ou plusieurs frères	0.0	0.0
Moi-même/Nous-mêmes	17.5	10.8
Autres parents	0.0	0.0
Autres	1.1	3.1

Scolarisation de vos sœurs/frères ²		
Mère	6.3	13.9
Père	52.0	44.9
Mère et père à parts égales	23.9	27.4
Une ou plusieurs sœurs	0.0	0.0
Un ou plusieurs frères	0.0	0.0
Moi-même	16.5	11.3
Autres parents	0.0	0.0
Autres	1,0	2.4
Votre mariage et celui de vos frères/ sœurs ¹		
Mère	5.3	7.4
Père	27.0	25.7
Mère et père à parts égales	33.4	32.7
Une ou plusieurs sœurs	0.0	0.0
Un ou plusieurs frères	0.0	0.0
Moi-même/Nous-mêmes	33.3	30.4
Autres parents	0.0	0.0
Le mariage de vos sœurs/frères ²		
Mère	5,8	8.7
Père	30,5	25.1
Mère et père à parts égales	40,4	29.3
Une ou plusieurs sœurs	0.0	0.0
Un ou plusieurs frères	0.0	0.0
Moi-même	22.3	34.6
Autres parents	0.0	0.0
Autres	0.9	1.9
Les investissements importants		
Mère	5.5	9.5
Père	67.0	63.0
Mère et père à parts égales	24.7	23.5
Une ou plusieurs sœurs	0.0	0.0
Un ou plusieurs frères	0.0	0.0
Moi-même	0.9	0.7
Autres parents	0.0	0.0
Nombre total de Répondants	1200	1200

1 Les répondants ont été questionnés sur les frères et sœurs du même sexe.

2 Les répondants ont été questionnés sur les frères et sœurs du sexe opposé.

5.3 PERSPECTIVES COMPAREES DU GENRE PENDANT L'ADOLESCENCE

À des questions sur leur expérience pendant l'adolescence (13-18 ans), les répondants, hommes et femmes, ont exprimé s'ils étaient d'accord (ou fortement d'accord) avec des affirmations concernant certaines libertés ou tâches (Figures 5.3 a et b). Pour 85% des hommes contre 64% des femmes, les garçons étaient plus libres de sortir de la maison ; 88% et 44%

respectivement disent que les garçons avaient plus de temps libre parce qu'ils ne devaient pas faire de tâches ménagères, contrairement aux filles.

Par contre 45% des hommes disent, qu'adolescents, ils avaient moins de temps libre parce qu'ils devaient travailler et rapporter de l'argent à la famille ; et 22% des femmes déclarent que leurs frères avaient plus de difficultés, car ils étaient censés être responsables de leurs sœurs.

Figure 5.3a : Comparaison de l'enfance des hommes par rapport à celle de leurs sœurs

Pourcentage d'hommes âgés de 18 à 59 ans qui sont d'accord avec les déclarations spécifiques concernant leurs expériences lorsqu'ils étaient âgés de 13 à 18 ans

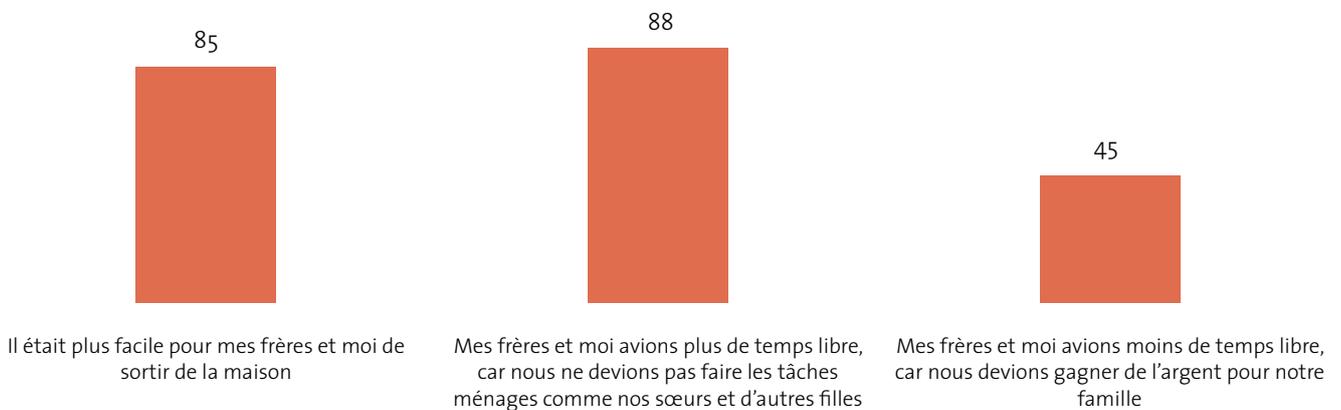
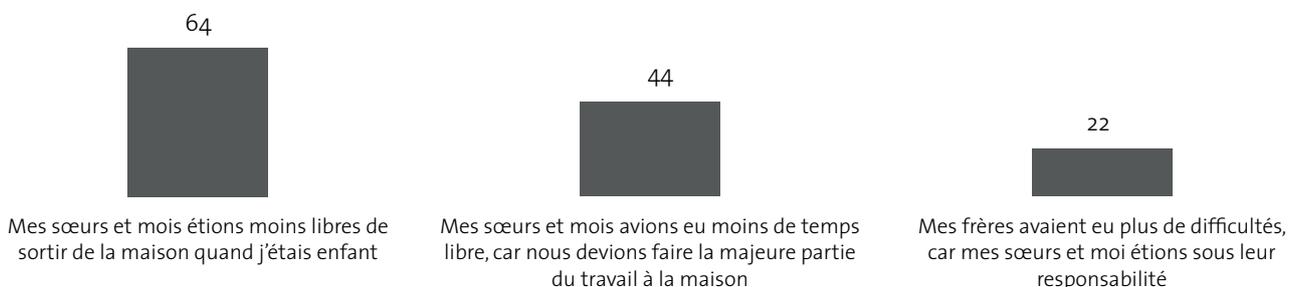


Figure 5.3b : Comparaison de l'enfance des femmes par rapport à celle de leurs frères

Pourcentage de femmes âgées de 18 à 59 ans qui sont d'accord avec les déclarations spécifiques concernant leurs expériences comparées à celles de leurs frères



6. LA DYNAMIQUE DE GENRE ET DES RELATIONS DANS LA VIE ADULTE

PARTIE A : LES RESULTATS QUANTITATIFS

L'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra a posé une série de questions sur les vies des hommes et des femmes, à propos de leurs attitudes et expériences au prisme du genre: 1) mariage et divorce, y compris les décisions relatives à la planification du mariage, perceptions du mariage et de son coût, attitudes vis-à-vis de la polygamie et du divorce ; 2) la division du travail domestique et prise de décision ménagère entre hommes et femmes ; 3) la paternité, commençant par la période de grossesse de leur épouse, leur perception de la paternité, leur participation aux soins prodigués aux enfants et leurs modes d'éducation/de discipline ; 4) la violence à l'égard des femmes, y compris les attitudes et les expériences des hommes en tant qu'auteurs et les femmes en tant que victimes de la violence conjugale et du harcèlement sexuel, ainsi que leurs attitudes à l'égard du viol. Ces résultats sont présentés ci-dessous en Partie A. La deuxième section, Partie B, présente les données qualitatives sur ces questions.

6.1 MARIAGE ET DIVORCE

Si beaucoup d'hommes sont prêts à voir leur femme travailler après le mariage, ils estiment qu'il est plus important pour une femme de se marier que de faire carrière.

La structure de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial montre que d'un recensement à l'autre de 2004 à 2014, le taux moyen de personnes mariées dans la population marocaine représente en 2014 un total de 57,5% (femmes 57,8%, hommes 57,3%). Le taux moyen de célibat a diminué passant de 39,7% à 34,8%, restant plus élevé chez les hommes (de 45,7% en 2004 à 40,9% en 2014) que chez les femmes (passant de 34% en 2004 à 28,9% en 2014). Le nombre de divorcé(e)s a légèrement augmenté passant d'un taux moyen de 2% en 2004 à 2,2% en 2014, beaucoup plus élevé chez les femmes (3,1% en 2004 et 3,4% en 2014) que chez les hommes (0,7% en 2004 et 0,9% en 2014).

Environ trois cinquièmes des personnes figurant dans l'échantillon de l'enquête d'IMAGES Rabat-Salé-Kénitra sont mariées, soit un taux supérieur à la moyenne nationale. En outre, les taux concernant les femmes mariées participant à l'enquête sont également

supérieurs à ceux de la moyenne nationale (65,8%). La polygamie est autorisée par la loi au Maroc avec un certain nombre de dispositions juridiques qui, entre autres, obligent les maris à obtenir l'approbation de la/les première(s) épouse(s) avant d'en épouser une autre, toutefois dans notre échantillon, aucun des hommes interrogés n'a déclaré être marié à plusieurs femmes.

Dans le périmètre de l'enquête, le mariage relève à la fois d'un choix individuel et de l'implication de la famille (Tableau 6.1a). Seulement 29,6% des hommes et 32,6% des femmes interrogé(e)s, parmi les répondants qui se sont mariés rapidement après leurs fiançailles pensent que la décision finale de se marier revient au couple lui-même. Ces perspectives se retrouvent dans la pratique, du moins pour les hommes : alors que plus de la moitié (50,6%) des hommes interrogés ont pu décider avec qui et comment ils se sont mariés, les femmes sont moins nombreuses à avoir bénéficié d'une telle liberté exclusive (15,9%), puisqu'un tiers d'entre elles indiquent que la décision finale était revenue à d'autres membres de la famille (30,8%).

Tableau 6.1a : Décisions relatives à la planification du mariage

Répartition en pourcentage des répondants ayant déjà été mariés sur les arrangements et la planification de leur actuel ou dernier mariage, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra

	Hommes	Femmes
Qui a eu le dernier mot dans les décisions concernant l'arrangement et la planification de votre dernier mariage?		
Principalement le répondant	50.6	15.9
Principalement le conjoint	0.8	8.4
Le répondant et le conjoint ensemble	29.6	32.6
Un ou plusieurs membres de la famille du conjoint	6.4	11.8
Un ou plusieurs membres de la famille du répondant	12.1	30.8
Autre	0.5	0.5
Nombre total de Répondants	1200	1200

Les répondantes semblent être plus flexibles dans leurs critères de choix d'un époux socialement acceptable que leurs homologues masculins. Environ 60% des femmes sont disposées à se marier à un homme divorcé et 34% avec quelqu'un de plus jeune qu'elles; un quart d'entre elles sont prêtes à se marier à un homme de religion différente (mariage qui, au Maroc, requiert la conversion à l'Islam du prétendant) (Tableau 6.1b). Environ deux tiers des femmes interrogées pensent qu'il est acceptable qu'un homme se marie à une femme qui a un niveau d'éducation plus élevé que lui, bien qu'en réalité seulement une personne interrogée mariées sur dix se trouve dans une telle situation.

Plus l'âge augmente et plus le niveau d'éducation augmente, moins les hommes ont de réticence à épouser une femme divorcée ou de religion différente.

La tranche d'âge parmi les hommes, qui considère qu'épouser une femme plus âgée n'est pas un problème est celle qui se situe entre 35 et 49 ans (42,9%). Les hommes urbains sont plus ouverts sur ces critères du mariage que leurs homologues ruraux.

Les femmes interrogées s'opposent dans une grande majorité à la polygamie, tandis que cette idée suscite beaucoup plus d'intérêt auprès des hommes : 91,8 % des femmes (contre 57,5% des hommes) pensent qu'une épouse se doit d'exercer son droit légal de refuser l'autorisation à son mari pour prendre une autre épouse..

Les hommes sont fortement plus en faveur d'un mariage polygame pour leur fils (68,5% contre 17% des femmes), et 44,2% d'entre eux ne verraient pas de problème à ce que leur fille se marie à un homme qui a déjà d'autres épouses (10,6% pour les femmes).

Tableau 6.1b Perceptions du mariage

Pourcentage de répondants qui sont d'accord avec certaines déclarations relatives au mariage, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Si un homme ne se marie pas, il n'est pas un homme	9,2	8,0
Il est plus important pour une femme de se marier que de faire carrière	53,5	52,6
Un homme ne doit pas se marier avec une femme qui a suivi plus d'études que lui	33,8	31,3
Un homme ne devrait pas se marier avec une femme qui a déjà eu des petits amis	42,7	18,5
Les mariages informels ('urfi, misyar, mut'a) sont une solution alternative aux mariages officiels, dont le coût est élevé	5,5	2,2
Les épouses actuelles devraient avoir le droit de refuser que leur mari prenne une autre femme*	57,5	91,8
J'approuverais que mon fils se marie avec plusieurs femmes*	68,5	16,9
J'approuverais que ma fille se marie avec un homme qui a déjà plusieurs épouses*	44,2	10,6
Nombre total de personnes interrogées	1200	1200
Répondants non-mariés seulement		
Il est important que la future conjointe travaille après le mariage	60,9	73,3
Répondant n'a pas de problème à se marier avec un conjoint divorcé	35,0	59,6
Répondant ne voit aucun problème à se marier avec une personne plus âgée/plus jeune	26,9	34,3
Répondant n'a pas de problème à se marier avec une personne d'une autre religion	30,6	23,5
Nombre de personnes interrogées qui ne sont pas mariées	420	277

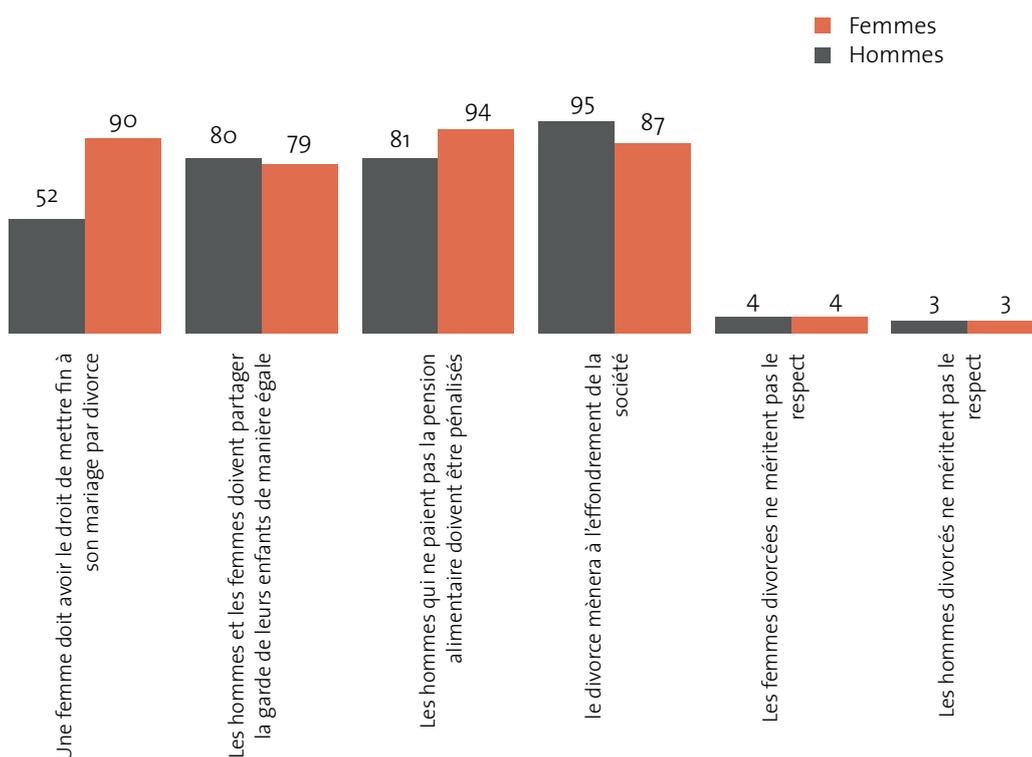
*Question posée aux musulmans, qui constituent 99,9% de l'échantillon.

Le chômage des jeunes est élevé et est perçu comme l'une des principales causes de la hausse significative de l'âge de mariage pour les hommes et les femmes au Maroc, observée ces dernières années, non seulement en raison du coût du mariage lui-même mais également et surtout de la difficile capacité à entretenir une famille par la suite. Environ 60% des hommes interrogés indiquent que le coût de leur propre mariage a imposé un lourd fardeau à leur famille, mais seulement 20% d'entre eux auraient souhaité que la mariée et sa famille participent davantage aux dépenses. Environ 60% des hommes non mariés pensent qu'il est important que leur future épouse travaille ; un avis également partagé par plus de 70% des femmes célibataires interrogées. Les analyses statistiques montrent que les hommes les plus jeunes (18-24 ans) et en milieu urbain sont les plus favorables au travail de l'épouse.

Les femmes défendent davantage leur droit à demander le divorce.

Bien que moins de 5% de personnes interrogées considèrent que le divorce compromet la respectabilité des hommes ou des femmes, plus de 80% des répondant(e)s pensent que le divorce entraînera l'effondrement de la société (Figure 6.1c). Les hommes interrogés se sont montrés plus résistants que les femmes à initier une procédure de divorce.

Figure 6.1c Attitudes à l'égard du divorce
Pourcentage d'hommes et de femmes qui sont d'accord avec les déclarations concernant le divorce, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



Plus de la moitié des hommes (52%) et neuf femmes sur dix (90%) pensent que la femme doit avoir le droit de mettre fin au mariage par le divorce. Concernant d'autres aspects juridiques du divorce, la majorité des hommes et des femmes estiment que la législation liée au droit de divorcer, aux pensions alimentaires, aux droits au logement, à la répartition des biens, aux pensions alimentaires pour les enfants et aux droits de visite favorise les femmes ou qu'elle traite les deux époux de manière équitable (Tableau 6.1d). Environ 80 % des hommes et des femmes interrogés soutiennent des droits de garde égaux pour les mères et les pères, et autant de répondant(e)s pensent que les pères qui ne versent pas de pension alimentaire devraient être pénalisés.

Tableau 6.1d : Lois et dispositions relatives au divorce

Répartition (en %) des répondants selon leurs opinions sur les lois portant sur le divorce

IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes			Femmes		
	Lois favorisent les hommes	Lois favorisent les femmes	Lois Pareilles pour les hommes et les femmes	Lois favorisent les hommes	Lois favorisent les femmes	Lois Pareilles pour les hommes et les femmes
Droits au divorce	10.2	31.4	54.3	19.3	11.6	68.1
Pension alimentaire	8.8	61.8	27.9	4.7	81.5	13.3
Droits au logement	8.8	48.8	40.3	5.8	66.6	27.0
Division des biens	7.5	42.4	47.8	2.6	36.7	58.0
Soutien aux enfants	7.6	30.8	60.3	3.7	68.9	27.0
Droits de visite et garde des enfants	5.8	11.5	87.5	8.9	28.0	62.6

Les répondant(e)s ont également été interrogé(e)s sur les dispositions relatives aux aspects de l'égalité des sexes (Figure 4.4.2a). Une grande majorité des hommes et des femmes estiment qu'il est nécessaire d'assurer une protection sociale et une rémunération juste aux travailleurs domestiques; d'interdire l'emploi des mineurs, de pénaliser le harcèlement sexuel dans l'espace public, de même que la pénalisation du viol conjugal a été envisagée favorablement par les répondant(e)s.

Un tiers des femmes interrogées estime qu'il devrait y avoir une loi sur l'égalité en héritage pour les hommes et les femmes. Une infime minorité des répondant(e)s estime qu'il devrait y avoir une loi permettant aux personnes non mariées consentantes d'avoir des rapports sexuels (7% des femmes et 5% des hommes).

6.2 LES TACHES MENAGERES ET LES PRISES DE DECISIONS DANS LE FOYER

Les femmes assument la majorité des travaux domestiques, à quelques exceptions près

La division très marquée du travail selon le sexe dans

les foyers pour les garçons et les filles se poursuit dans leur vie de maris et d'épouses, ce qui rejoint les résultats d'une enquête nationale récente sur l'emploi du temps des hommes et des femmes soulignant la durabilité des effets d'une organisation familiale inégalitaire érigée en système social. Parmi les hommes qui ont déjà été mariés, un tiers ou moins indiquent avoir participé à des tâches domestiques considérées comme plutôt « féminines ». Leur participation aux tâches ménagères se limite principalement à celles traditionnellement « réservées aux hommes » ; en outre, trois quarts d'entre eux font les travaux de réparations et plus de 90% s'occupent de payer les factures (Tableau 6.2.a). Les hommes qui ont des niveaux d'éducation élevés et vivant en milieu urbain sont plus susceptibles de participer aux tâches ménagères quotidiennes jugées « féminines ». Cette tendance se retrouve aussi chez les hommes qui étaient impliqués dans les tâches ménagères de manière égale à leur sœur quand ils étaient enfants et chez les hommes qui ont vu leur père assumer ces tâches.

Tableau 6.2a : Participation aux travaux ménagers

Pourcentage des répondants déjà mariés selon la participation aux travaux ménagers au cours du mois précédant l'enquête, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes	Femmes
Travaux ménagers		
Faire la lessive	22.6	96.7
Faire les réparations de la maison	74.6	59.8
Acheter les produits alimentaires	87.0	88.9
Nettoyer la cuisine ou les salles de séjour	21.0	96.6
Nettoyer la salle de bain ou les toilettes	15.8	96.7
Préparer les repas	35.3	97.9
Contrôler le budget hebdomadaire	89.2	82.8
Payer les factures	93.7	51.4
Nombre de Répondants	778	922

Les femmes elles-mêmes reproduisent largement le modèle établi au cours de leur enfance, en assumant principalement les tâches considérées féminines.

Les hommes et les femmes ont des perspectives différentes sur cette division du travail. Bien que 60% des hommes interrogés indiquent qu'ils exécutent une part équitable de tâches ménagères, plus de trois quarts des femmes affirment qu'elles assument seules la plus grande part des tâches dans le ménage. Malgré ces avis divergents, près de 90% des hommes et des femmes sont très satisfait(e)s ou satisfait(e)s de cette forme de division du travail et pensent que leur conjoint éprouve la même satisfaction, exprimant parfaitement de cette manière la négociation patriarcale de l'injustice ménagère décrite entre autres par François de Singly³⁸ d'une part et Pascale

Molinier³⁹ de l'autre. Ainsi seuls 10,7% des femmes et des hommes se déclarent insatisfaits de la division du travail ménager).

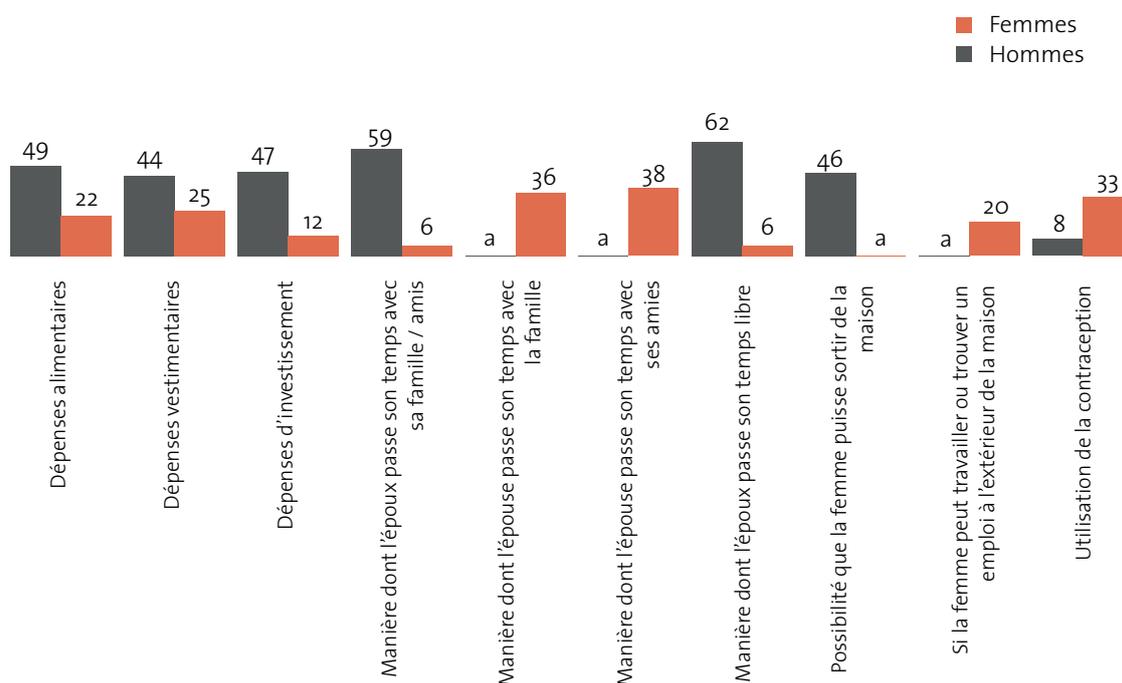
Bien que la division des tâches ménagères puisse sembler clairement établie dans les représentations sociales, les prises de décisions au sein des ménages sont partagées de manière plus équitable entre le mari et l'épouse.

Près de la moitié des hommes indiquent avoir le dernier mot lorsqu'il s'agit d'acheter divers articles pour leur foyer (Figure 6.2b). Ceux qui déclarent moins qu'ils prennent de telles décisions seuls, représentant environ la moitié des répondants, sont des hommes dont le niveau d'éducation est faible et vivant dans les zones rurales. L'autre moitié indique partager cette décision avec l'épouse.

38 De Singly François (dir.), 2007, L'injustice ménagère, Armand Colin.

39 Molinier Pascale, 2006, L'énigme de la femme active. Egoïsme, sexe et compassion, Payot & Rivages.

Figure 6.2b Autorité individuelle de prise de décision finale
Pourcentage d'hommes et de femmes déjà mariés qui prennent seuls des décisions sur des questions spécifiques, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



a : Cette déclaration n'a pas été prévue dans le questionnaire Homme/ Femme.

Tableau 6.2c : Autorité partagée de prise de décision finale

Pourcentage de répondants déjà mariés qui prennent des décisions conjointement avec leur conjoint sur des questions spécifiques, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes	Femmes
Dépenses alimentaires	37.8	41.3
Dépenses vestimentaires	45.9	51.6
Dépenses d'investissements	47.2	48.3
Manière dont l'époux passe son temps avec sa famille / amis	38.8	30.8
Manière dont l'épouse passe son temps avec sa famille	a	40.1
Manière dont l'épouse passe son temps avec ses amies	a	38.1
Manière dont l'époux passe son temps libre	35.5	29.4
Possibilité que la femme puisse sortir de la maison	48.6	a
Si la femme peut travailler ou trouver un emploi à l'extérieur de la maison	a	43.7
Utilisation de la contraception	35.5	60.1

a : Cette déclaration n'a pas été prévue dans le questionnaire Homme/ Femme.

La domination qu'exercent les hommes sur les femmes s'étend à la liberté de mouvement des femmes et à d'autres libertés personnelles.

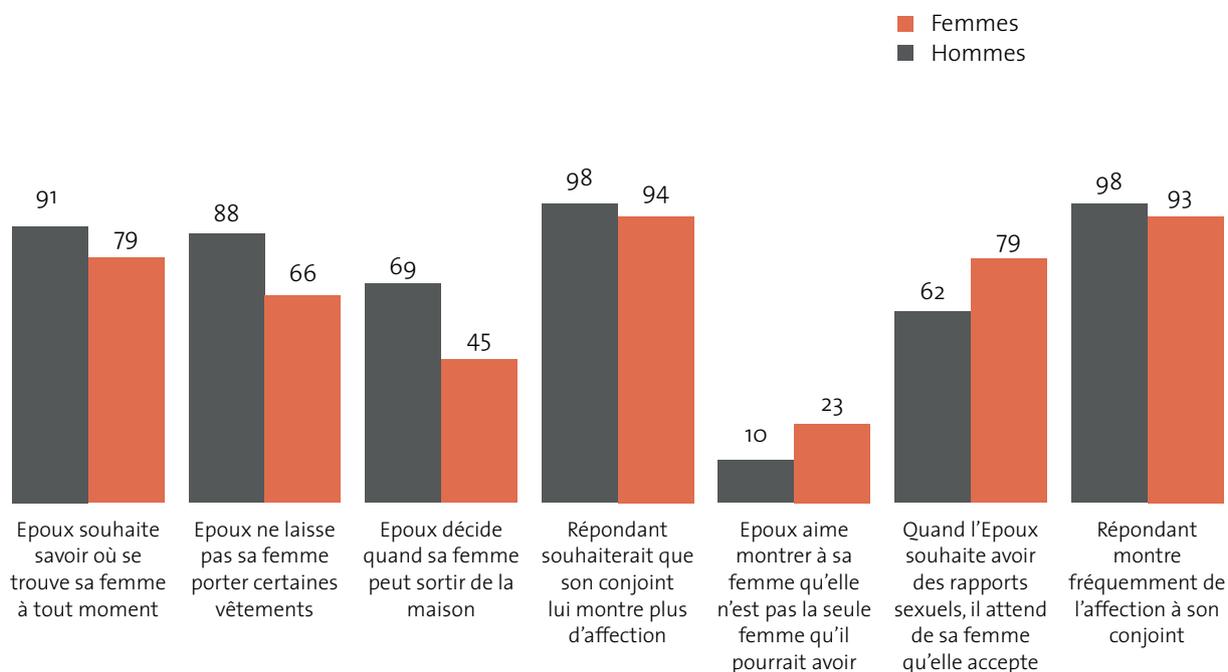
Dans la figure ci-dessous relative aux attitudes à l'égard des relations entre conjoints, les réponses données par les répondant(e)s déjà mariées montrent l'important contrôle qu'exercent les hommes sur les femmes. Les trois premières questions portent sur le contrôle des hommes sur leur épouse. Les neuf dixièmes des hommes (91%), confirmé par huit dixièmes des femmes (79%), souhaitent savoir à tout moment où se trouve leur épouse. Près de neuf hommes sur dix (88%), confirmé par 66% des femmes, disent ne pas laisser leur femme porter "certains" vêtements. Et 46% des hommes déclarent décider quand leur femme peut sortir de la maison (Figure 6.2b). Les femmes affirment aussi qu'elles sont soumises à un contrôle conjugal significatif sur ces aspects de leur vie. Pourtant, les femmes ont déclaré

(Figure 6.2b) jouir d'une plus grande autonomie, 38 à 40% d'entre elles indiquant que la décision d'aller rendre visite à leurs amis et à leur famille ou de trouver un emploi (44%) leur revient ou qu'elle est prise conjointement avec leur mari (Tableau 6.2c).

Deux déclarations portent sur les démonstrations de l'affection entre époux. Les pourcentages sont très élevés, dépassant 90%, et peu différents entre hommes et femmes qui expriment une forte demande d'affection : 98% des hommes disent souhaiter que leur conjointe leur montre plus d'affection et 94% des femmes expriment la même demande.

Plus de six hommes sur dix (62%), confirmé par huit femmes sur dix (79%), déclarent que lorsqu'ils souhaitent avoir des rapports sexuels, ils attendent de sa femme qu'elle accepte.. Enfin, 10% des hommes, confirmé par 23% des femmes, aiment montrer à leur épouse qu'elle n'est pas l'unique femme qu'ils pourraient épouser.

Figure 6.2d Attitudes à l'égard des relations entre conjoints
Pourcentage de répondant(e)s qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec des déclarations concernant leurs relations avec leur conjoint, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016



6.3 LA PATERNITE

Les hommes et les femmes défendent résolument le congé payé pour les pères lors de la naissance d'un enfant.

L'implication du père, au-delà du rôle de pourvoyeur de fonds qui lui est souvent prêté, prend une forme de plus en plus active dans les soins et l'éducation des enfants dans les sociétés contemporaines. De nombreux rapports et enquêtes, entre autres celles menées par Promundo sur l'état de la paternité dans le monde, montrent à quel point la présence du père est déterminante dans la construction des rapports de genre des enfants et à quel point cela impacte les relations de genre lorsque ces derniers deviennent des adultes. L'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra sur cet aspect s'est intéressée à plusieurs facettes de la paternité, commençant à la période de grossesse de leur épouse, leur perception de la paternité, leur participation aux soins prodigués aux enfants et à leur éducation.

6.3.1 SOUTIEN DE L'EPOUSE PENDANT LA GROSSESSE

86,4% des femmes interrogées qui ont des enfants ont bénéficié d'une forme de soins anténataux pendant leur grossesse (Tableau 6.3.1). Plus des trois quarts des hommes (78%) disent avoir accompagné leur épouse aux consultations prénatales alors que moins de la moitié des femmes (47%) déclarent avoir été accompagnées par leur époux à ces visites. Plus de la moitié des hommes (57%) disent avoir assisté à plus d'une consultation, ce que confirment les deux tiers des femmes (67%). Pendant ces visites, la majorité des hommes restait dans la salle d'attente : 54% selon les hommes et 78% selon les femmes.

Lors de l'accouchement, plus de trois cinquièmes des hommes et des femmes interrogés ont affirmé que les hommes étaient présents à la naissance de leur plus jeune enfant, bien qu'ils aient patienté dans une autre salle compte tenu des normes sociales répandues et des réglementations des hôpitaux relativement aux naissances (les hommes ne sont généralement pas admis dans les salles d'accouchement).

Tableau 6.3.1 : Assistance des époux aux soins prénatals

Pourcentage de répondants qui ont donné naissance à des enfants, selon l'appui des époux durant la grossesse, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes	Femmes
Accompagner la femme aux consultation de soins prénatals		
Non/Jamais	21.2	39.7
Oui	77.8	46.9
Elle n'a pas reçu de soins prénatals	0.4	13.4
Fréquence d'assistance de l'époux aux consultations		
À chaque consultation	35.7	23.7
À certaines consultations	56.7	67.4
À une consultation	7.6	9.0
Où était l'époux durant la visite ?		
Déposer la femme à l'entrée ou l'attendre dehors	32.9	11.1
Rester dans la salle d'attente	53.5	77.5
Assister à certaines ou toutes les consultations avec le prestataire de soins de santé	13.6	11.4
Nombre de Répondants	693	886

6.3.2 LE TEMPS PASSE AVEC LES ENFANTS

Plus de la moitié des hommes indiquent passer trop peu de temps avec leurs enfants à cause de leur travail ou parce qu'ils sont à la recherche d'un emploi ; et 38% des hommes et 44% des femmes déclarent que quand il s'agit de s'occuper des enfants, l'époux a le plus souvent un rôle d'aide. De même, pour 19% des hommes et 33% des femmes, ce rôle consiste surtout à fournir des ressources financières. D'un autre côté 16% des femmes auraient voulu passer plus de temps avec les enfants mais elles se déclarent surchargées de travail.

Leur souhait d'être plus impliqués en tant que pères se manifeste tôt : 38% des pères interrogés ont dit avoir pris un congé après la naissance de leur plus jeune enfant (Tableau 6.3.2), d'une durée moyenne d'un peu moins de deux semaines, dont la plus grande partie était payée. A noter que la loi au Maroc accorde un congé payé de 3 jours au père à l'occasion d'une naissance. Ceci concerne uniquement les salariés. Toutefois, beaucoup plus de répondants souhaiteraient disposer de ce choix : plus de 80% des hommes et des femmes interrogés étaient en faveur d'un congé de paternité payé, la plupart d'entre eux préférant jusqu'à deux semaines d'arrêt de travail.

Tableau 6.3.2 : Congé parental payé pour les pères

Pourcentage de répondants qui ont pris ou souhaiteraient prendre un congé payé à la naissance de leur enfant, et la durée du congé désirée, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Le père avait-il pris un congé au cours des six premiers mois après la naissance du plus jeune enfant pour aider à prendre soin de lui?	37,8	28,3
Souhaiteriez-vous avoir l'option de prendre un congé payé après la naissance d'un enfant	80,2	84,7
Nombre de Répondants	1174	1194
Durée de congé payé désirée		
À chaque consultation	84,7	23,7
À certaines consultations	56,7	67,4
À une consultation	7,6	9,0
Où était l'époux durant la visite ?		
Moins d'une semaine	17,8	15,7
Une ou deux semaines	55,8	67,5
Trois à six semaines	19,0	11,2
Plus de six semaines	7,4	5,6
Nombre de Répondants qui voudraient avoir un congé parental payé pour les pères	941	1011

Note: Les femmes ont été interviewées à propos du congé parental payé pour leurs époux.

6.3.3 ROLE DU PERE DANS LES SOINS AUX ENFANTS

Ce sont les femmes qui assument la prise en charge et l'éducation des enfants

En ce qui concerne les soins du quotidien, 37,5% des hommes et 24,4% des femmes estiment que c'est "honteux que les hommes s'occupent des enfants ou effectuent d'autres tâches domestiques". La perception qu'ont 75% des hommes que changer des couches, baigner et nourrir les enfants relèvent de la

responsabilité des femmes est partagée par un peu plus de la moitié des femmes (53,7%) (Tableau 4.1.1 ci-dessus). Pourtant, environ deux cinquièmes (41%) des hommes déclarent avoir nourri ou s'être occupés de leurs enfants au quotidien, et trois cinquièmes (59%) disent avoir joué avec eux. Il faudrait remarquer que dans la plupart des cas, les femmes ont donné une estimation moins importante à la participation de leur mari aux tâches concernant les enfants (Figure 5.1b ci-dessus).

6.4 VIE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Les femmes, plus que les hommes, ont une attitude ambiguë en ce qui concerne les rôles et les droits sexuels de chacun des sexes.

6.4.1 VIE SEXUELLE

Plus de trois quarts des hommes interrogés pensent que les femmes devraient être vierges avant le mariage, mais presque la moitié estime que les hommes devraient également être soumis à cette règle (Tableau 6.4.1). Les femmes soutiennent cette inégalité sexuelle encore plus fermement que les hommes, une plus grande proportion d'entre elles insistant sur la nécessaire virginité des femmes jusqu'au mariage (82%), et beaucoup moins exigeantes que la même règle s'applique aux hommes

(30%). Le test de virginité est souhaitable pour trois quarts des hommes (74,5%) et des femmes (75,9%) (voir aussi la section 6.6 ci-dessous).

Les hommes attachent beaucoup plus d'importance à la capacité sexuelle que les femmes, la moitié d'entre eux pensant que l'impuissance sexuelle est humiliante pour les hommes. Par contre, ils sont à peine 28% à considérer que "les hommes ont davantage besoin des rapports sexuels que les femmes" alors que 80% des femmes le pensent. Enfin, les hommes et les femmes font la distinction entre la virilité et la capacité reproductive, près de 95% de l'ensemble des répondant(e)s ont exprimé leur désaccord avec l'idée qu'un homme qui ne peut pas avoir d'enfants n'est pas un « vrai » homme.

Tableau 6.4.1 Attitudes à l'égard de la sexualité

Pourcentage d'hommes et de femmes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec certaines déclarations concernant la sexualité

IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Les femmes doivent être vierges avant le mariage	77	82
Les hommes doivent être vierges avant le mariage	47	30
Les hommes ont davantage besoin d'avoir des rapports sexuels que les femmes	28	80
Un homme devrait avoir honte s'il est incapable d'avoir des rapports sexuels	50	31

6.4.2. SANTE REPRODUCTIVE

Les décisions en matière de planification familiale sont partagées entre les hommes et les femmes

Plus des trois cinquièmes des couples mariés utilisent actuellement des moyens de contraception, proportion similaire aux résultats d'enquêtes nationales (Tableau 6.4.2a). Les hommes considèrent,

plus que les femmes, que la planification familiale est une décision conjointe : moins d'un cinquième des hommes interrogés pense que c'est à la femme de s'assurer de ne pas tomber enceinte, contre un tiers des femmes interrogées. Dans la pratique, 35% des hommes et 60 % des femmes indiquent que la décision sur la contraception est prise conjointement avec leur époux (se).

Tableau 6.4.2a : Comportement de santé reproductive

Pourcentage des répondants mariés ou de leurs conjoints qui utilisent actuellement un moyen contraceptif et type de raison de non-utilisation
IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes	Femmes
Le répondant ou son conjoint utilise actuellement un moyen contraceptif quelconque	62.6	62.7
Nombre de répondants actuellement mariés	705	713
Méthode utilisée		
Pilule	53.5	46.9
DIU/Anneau vaginal	5.0	7.4
Contraception par injection	0.0	0.1
Préservatif	2.3	1.5
Diaphragme	0.6	0.6
Mousse/gel/crème spermicide	0.0	0.1
Méthode du rythme	0.4	3.4
Retrait	0.4	1.4
Stérilisation féminine	0.3	1.0
Stérilisation masculine	0.0	0.1
Autre	0.0	0.1
Nombre de répondants utilisant actuellement une méthode contraceptive	441	447
Raisons de non-utilisation		
Nous souhaitons avoir un autre enfant	39.8	27.8
Inquiètes sur les effets secondaires	1.5	4.1
Problèmes de santé	10,2	10.2
Coût trop élevé	5,7	0.4
Accès difficile	0.0	0.0
Croyances religieuses	2.7	0,0
Stérilité	3.8	4.1
Répondant s'y oppose	7.2	4.1
Conjoint s'y oppose	7.6	1.9
Parents/beaux-parents s'y opposent	0.0	0.4
Manque de connaissances	1.9	0.4
Pas pratique à utiliser	1.9	1.9
Ménopause	19.3	39.8
Autre	5.3	8.3
Nombre de Répondants n'utilisant actuellement aucune méthode contraceptive	264	266

4,2% des femmes mariées ont connu un avortement (et 1% en ont eu plusieurs) et 2,7% des hommes mariés affirment que leur femme en a connu un. Près de la moitié des hommes (47,4% contre 27% des femmes), indiquent que la décision d'interrompre une grossesse a été prise conjointement avec leur conjoint (Tableau 6.4.2b). Plus des deux tiers des hommes (68,4%) déclarent qu'ils ont accompagné leur épouse à l'interruption de grossesse et 84,2 % disent qu'ils y ont participé financièrement ;selon les femmes les taux correspondants d'implication des hommes sont plus faibles, respectivement 56,8% et 63,2%.

Tableau 6.4.2b : Avortement – Répondants déjà mariés

Pourcentage des répondants déjà mariés ayant eu une interruption de grossesse, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes	Femmes
Avez-vous déjà eu des relations sexuelles avec votre conjointe ayant abouti à une interruption volontaire de grossesse (avortement)		
Non	97.3	94.8
Une fois	2.7	4.2
Plusieurs fois	-	1.0
Ne sait pas	-	-
Qui a pris la décision de cette interruption de grossesse ?		
Principalement le conjoint	10.5	5.4
Principalement moi	26.3	27.0
Décision conjointe	47.4	27.0
Quelqu'un d'autre/conseil médical	15.8	35.1
Autre	-	5.4
Le conjoint a-t-il participé financièrement à cette dernière interruption de grossesse ?		
Non	15.8	36.8
Oui	84.2	63.2
Le conjoint a-t-il accompagné la femme à l'interruption de grossesse ?		
Non	31.6	43.2
Oui	68.4	56.8
Nombre de Répondants déjà mariés	780	922

6.4.3 DIVERSITE SEXUELLE

Les hommes et les femmes interrogés se montrent très intolérants envers la diversité sexuelle.

Les pratiques homosexuelles des hommes et des femmes sont illégales au Maroc. Mais une faible minorité connaît les lois prévoyant l'arrestation et l'emprisonnement des personnes qui ont des pratiques homosexuelles : 5,1% des hommes et 5,7% des femmes. Pourtant, trois cinquièmes des hommes et quatre cinquièmes des femmes soutiennent une telle criminalisation de l'homosexualité. Cette position par rapport à la loi reflète une intolérance généralisée face à toute déviation de la norme hétérosexuelle (Tableau 6.4.3).

L'homosexualité est considérée comme "une expression naturelle de la sexualité" par seulement 3,8% des femmes et 5,7% des hommes ; de même les homosexuels doivent être traités comme des gens normaux au sein de la société pour 9,3% des hommes et 15,7% des femmes. Additionnés, ces chiffres tendent à montrer que seulement 13,1% des hommes et 21,4% des femmes acceptent la diversité sexuelle ; quelque 80 % des hommes et des femmes la perçoivent comme "étrangère" environ 95% la trouvent "immorale" et un danger pour la famille et que les homosexuels sont des malades qui doivent être soumis à des soins psychiatriques ou médicaux .

Tableau 6.4.3 : Diversité sexuelle

Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec certaines déclarations sur l'homosexualité, la connaissance des lois sur l'homosexualité et l'attitude à leur égard, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra, 2016

	Hommes	Femmes
Répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec les déclarations suivantes sur l'homosexualité		
Les homosexuels doivent être traités comme des gens normaux au sein de la société	9,3	15,7
Les homosexuels doivent être soumis à des soins psychiatriques ou médicaux	93,7	94,0
L'homosexualité est immorale	93,5	95,6
L'homosexualité menace l'institution de la famille	94,4	97,4
L'homosexualité provient de l'Occident et a été importée au sein de notre société	77,5	81,2
L'homosexualité est une expression naturelle de la sexualité	5,7	3,8
Connaissance des lois sur l'homosexualité		
Répondants qui connaissent des lois dans leur pays prévoyant l'arrestation et l'emprisonnement des gens qui ont des pratiques homosexuelles	5,1	5,7
Répondants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec de telles lois	63,6	79,9
Nombre total de répondants	1200	1200

6.5 VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le recours à la violence par les hommes contre les femmes est très répandu, à la fois dans le ménage et dans les espaces publics

Dans le cadre de la violence domestique, 38,2% des hommes interrogés pensent que les femmes méritent parfois d'être battues, et 62,2% affirment que les femmes doivent accepter un tel traitement afin de maintenir la famille unie (consulter le Tableau 4.1 "attitudes à l'égard de l'égalité des sexes" ci-dessus). Rappelons que près de la moitié des femmes (45,9%) considèrent d'ailleurs qu'une femme doit être prête à tolérer la violence au nom de l'unité de sa famille.

6.5.1 LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE A L'EGARD DES FEMMES

Il faudrait d'abord rappeler que 38,2% des hommes interrogés (contre 26,2% des femmes) pensent que les femmes méritent parfois d'être battues et 62,2% (contre 45,9% des femmes) affirment que les femmes doivent accepter la violence afin de maintenir la famille unie (cf. Tableau 4.1.1 ci-dessus)..

La violence est relativement fréquente à l'encontre de la conjointe au sein du ménage (Tableau 6.5.1). En effet plus de la moitié des hommes mariés (54,6%) disent avoir commis durant leur vie au moins un acte de violence à l'égard de leur conjointe. Et encore plus de femmes (63,5%) disent l'avoir subie.

Dans l'ensemble, les taux de violences signalés par les femmes sont supérieurs à ceux que rapportent les hommes. Les écarts les plus importants entre les déclarations des hommes et des femmes concernent la violence sexuelle, la différence est de un à quatre ; et les plus faibles, la violence économique, la différence est de moins de 1% (Tableau 6.5.1).

Cette violence prend plusieurs formes. La plus fréquente est la violence psychologique, suivie par la violence économique, puis la violence physique et enfin la violence sexuelle.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

L'enquête indique que la moitié des hommes interrogés (51,3%) a insulté, rabaisé, intimidé, effrayé ou menacé son épouse durant leur vie, et près 29% au cours de l'année passée.

Tableau 6.5.1 Violence à l'égard des femmes, hommes et femmes interrogés

Pourcentage d'hommes et de femmes déjà mariés, par acte de violence perpétré par des hommes et subi par les conjointes, taux sur toute la vie et au cours des 12 derniers mois, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

	Hommes		Femmes	
	Durant leur vie	Au cours de 12 derniers mois	Durant leur vie	Au cours de 12 derniers mois
Actes violents perpétrés par des hommes				
Violence psychologique	51,3	29,0	61,2	35,1
Insulter sa conjointe ou lui faire délibérément perdre confiance en elle	44,2	21,4	58,0	30,7
Rabaïsser ou humilier sa conjointe devant d'autres personnes	28,1	15,6	37,0	13,4
Effrayer ou intimider sa conjointe en la regardant d'une certaine manière, par sa façon de la regarder ou en criant et cassant des choses	26,4	14,1	36,8	17,3
Menacer de blesser sa conjointe	20,8	9,1	21,6	7,3
Faire du mal à des personnes chères à sa conjointe afin de la blesser ou endommager des choses importantes pour elle	9,5	5,0	16,2	5,1
Violence économique	18,6	4,0	19,2	6,0
Empêcher sa conjointe de travailler en contrepartie de salaire ou profit	7,3	2,6	11,7	3,6

S'emparer des revenus de sa conjointe contre sa volonté	4,1	1,2	7,2	1,7
Garder pour soi une partie de ses propres revenus tout en sachant que sa conjointe a eu du mal à couvrir ses dépenses personnelles ou celles du ménage	3,2	1,2	7,3	1,8
Chasser sa conjointe du domicile	12,2	1,5	8,8	1,4
Violence physique	15,9	5,4	26,2	10,4
Gifler sa conjointe ou lui jeter un objet dessus qui pouvait lui faire du mal	11,3	3,3	19,0	5,5
Pousser ou écarter sa conjointe	9,7	2,9	22,5	9,1
Donner un coup de poing à sa conjointe ou la frapper avec quelque chose qui pouvait lui faire du mal	7,2	3,1	14,5	4,7
Donner des coups de pied, traîner, battre, étrangler ou brûler sa conjointe	3,9	1,8	10,0	2,9
Menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu, un couteau ou une autre arme contre sa conjointe	1,1	0,5	3,1	0,7
Violence sexuelle	5,7	2,2	23,4	9,1
Forcer sa conjointe à avoir des rapports sexuels avec lui contre sa volonté	5,7	2,2	23,4	9,1
Un des actes de violence ci-dessus	54,6	31,4	63,5	37,1

Nombre de répondants déjà mariés

780

921

NB1 : La conjointe/époux se réfère à l'épouse/époux actuels pour la femme/homme actuellement mariés et les épouse/époux les plus récents pour la femme/homme divorcés, veufs ou séparés.

NB2 : Le chiffre correspondant à chaque grand type de violence (psychologique, économique, physique et sexuelle) indique la fréquence à laquelle au moins une des formes de violence le constituant s'est produite.

VIOLENCE ECONOMIQUE

La violence économique est moins courante, 18,6% pour les hommes et 19,2% des femmes. Elle prend plusieurs formes comme empêcher sa femme d'exercer un travail rémunéré, accaparer son revenu, la priver du sien ou la chasser du domicile conjugal.

VIOLENCE PHYSIQUE 15,9% des hommes disent avoir perpétré un acte de violence physique à l'encontre de leur conjointe et 26,2% des femmes disent l'avoir subie. Elle peut prendre plusieurs formes dont les plus courantes sont : gifler, pousser, frapper ou jeter un objet sur elle.

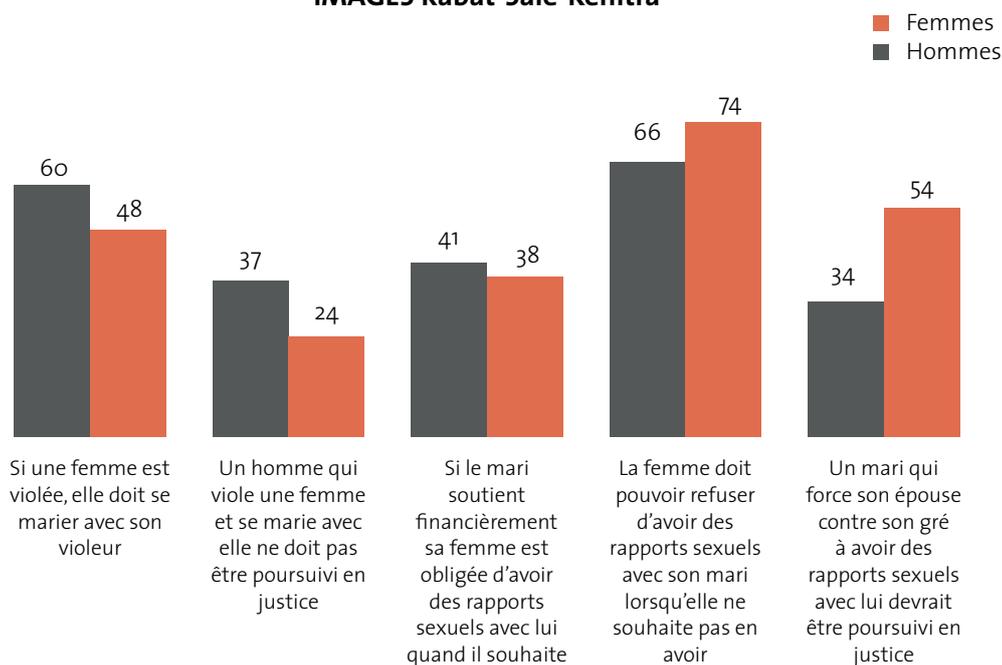
VIOLENCE SEXUELLE

Comme cela a été constaté dans d'autres pays où l'enquête IMAGES a été menée, c'est dans les cas des violences sexuelles que l'on observe le plus grand écart entre les taux de perpétration d'actes de violence déclarés par les hommes et ceux que les femmes indiquent avoir subis. Dans l'enquête menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, 23,4% des femmes

indiquent que leurs maris les ont forcées à avoir des rapports sexuels avec eux alors que quatre fois moins d'hommes (5,7%) indiquent avoir commis un tel acte.

Dans le code pénal marocain, le viol marital n'est pas criminalisé. Dans le cadre de leur vie conjugale, la majorité des hommes mariés déclarent qu'ils attendent de leur épouse qu'elle ait des rapports sexuels sur demande. Dans le même esprit, 41% des hommes estiment qu'un homme a le droit d'avoir des rapports sexuels avec son épouse si c'est lui qui subvient aux besoins du ménage. Toutefois, 66% des hommes interrogés pensent également qu'une femme doit avoir le droit de refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari (Figure 6.5.2). Mais seulement 34% des hommes déclarent qu'un homme qui viole son épouse devrait être poursuivi en justice. Cependant 48% des hommes (et 71% des femmes) sont pour la criminalisation du viol conjugal (voir Figure 4.4.2a ci-dessus).

Figure 6.5.2 : Perception de la violence sexuelle
Pourcentage de répondant(e)s de 18 à 59 ans qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec certaines déclarations sur la violence sexuelle,
IMAGES Rabat-Salé-Kénitra



Presque trois quarts des femmes n'acceptent pas l'obligation de se soumettre aux demandes sexuelles de leur mari.

Le viol est une atteinte à l'intégrité physique et morale, non seulement contre les femmes, mais également contre l'honneur des hommes vu dans cette optique comme responsables de la protection des femmes et des filles de leur famille. La faille juridique qui permettait autrefois aux agresseurs d'échapper à une peine en se mariant avec leur victime mineure a été corrigée en 2014 avec l'abrogation de l'article 475. Néanmoins, 60% des hommes et 48% des femmes continuent de soutenir l'idée qu'une femme violée devrait se marier avec son agresseur (Figure 6.5.2).

6.5.2 LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Le harcèlement et les violences sexuelles dans l'espace public sont couramment pratiqués par les hommes au

Maroc, et plus fréquemment dans les milieux urbains que ruraux

Les résultats de l'enquête indiquent que 63% des femmes interrogées ont été confrontées durant leur vie à des actes de harcèlement sexuel – principalement des regards lorgnants, des commentaires sexuels et des poursuites ; et 45% au cours des trois mois précédant l'enquête (Tableau 6.5.3). La proportion d'hommes qui ont déclaré avoir commis de tels actes est inférieure aux proportions déclarées par les femmes: 53% des hommes ont reconnu avoir déjà harcelé sexuellement une femme ou une fille (dont 35% au cours des trois derniers mois). En revanche, un plus grand nombre d'hommes ont admis avoir commis un viol que le nombre de femmes qui ont déclaré en avoir été victimes.

Tableau 6.5.3 Harcèlement et violences sexuelles à l'encontre des femmes dans l'espace public Répondants hommes et femmes

Pourcentage d'hommes qui ont commis des actes spécifiques de harcèlement ou de violence sexuels à l'encontre des femmes, et pourcentage de femmes qui ont subi de tels actes, taux sur toute une vie et durant les trois derniers mois, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016

Type de harcèlement et de violence sexuel/le	Hommes		Femmes	
	Sur toute une vie	3 derniers mois	Sur toute une vie	3 derniers mois
Lorgner	49,2	31,4	56,5	37,4
Sifflets ou commentaires sexuels	31,8	16,6	44,9	28,9
Filer ou suivre	29,5	17,0	53,3	32,7
Appels téléphoniques ou messages texte obscènes	7,7	5,6	13,0	7,9
Harcèlement en ligne, par exemple envoi de photos ou de messages obscènes	9,2	6,1	11,3	7,3
Exhibition de parties privées	3,7	1,9	4,1	1,3
Attouchement de parties intimes sans consentement	4,0	1,9	12,7	6,3
Forcer une femme ou une fille à avoir des rapports sexuels	2,0	0,7	0,6	0,1
L'un des actes de harcèlement ou de violence sexuelle ci-dessus	53,1	34,8	63,3	44,9

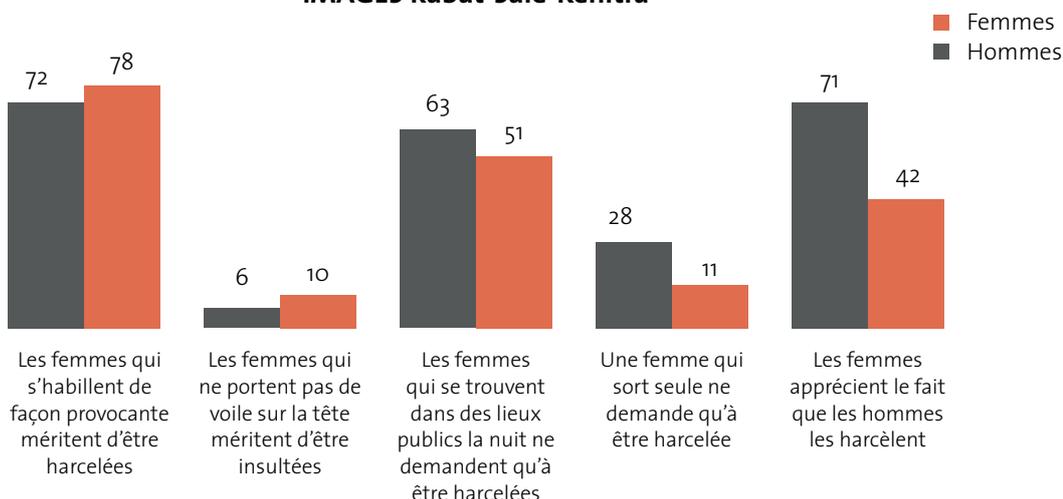
Nombre de répondants

1199

1199

Près de 60% de ceux qui ont indiqué avoir commis un acte de harcèlement ou de violence sexuelle à l'encontre d'une femme ou d'une fille dans les espaces publics ont affirmé qu'ils l'avaient fait pour s'amuser ou pour le plaisir ; environ 20% ont évoqué également un désir de se faire valoir auprès de leurs pairs. Plus de 60% des hommes interrogés ont également soutenu que la tenue vestimentaire jugée par eux « provocatrice » d'une femme, ainsi que sa présence dans un lieu public pendant la nuit ont constitué des raisons légitimes de harcèlement sexuel (Figure 6.5.4). De leur côté, les femmes ont également fait part d'opinions culpabilisatrices pour les femmes, voire encore plus que leurs homologues masculins dans certains cas : 78% ont attribué la responsabilité du harcèlement aux femmes qui, pour l'essentiel, auraient incité les hommes à commettre de tels actes. Dans le même temps, 42% des femmes ont déclaré qu'une femme apprécie de telles « attentions », contre plus de 70% des hommes interrogés.

Figure 6.5.4 : Perception du harcèlement par les hommes et les femmes
IMAGES Rabat-Salé-Kénitra



PARTIE B : PAROLES D'HOMMES ET DE FEMMES

6.6 RELATIONS DE GENRE : LES NORMES BOUGENT DANS LES COUPLES ET LES FAMILLES

Les hommes et les femmes semblent, d'après les propos tenus au cours des discussions en focus group et en entretiens, aspirer à de nouvelles relations de couple, tout comme l'a montré l'étude quantitative qui fait par exemple ressortir une forte demande pour davantage d'affection dans le couple.

Le mariage reste la cellule de base de la société marocaine et n'est pas remis en question, mais il semble bien que ses représentations sociales changent et que le fonctionnement du mariage lui aussi est bel et bien en mutation.

6.6.1 LES RELATIONS SEXUELLES HORS MARIAGE/ LA VIRGINITE

Même si les relations sexuelles hors mariage sont pénalisées et considérées comme ne devant pas faire l'objet d'une évolution de la loi comme on l'a vu dans les chiffres, nombre de personnes rencontrées au cours des entretiens individuels ne respectent pas cet interdit. Plusieurs personnes ont affirmé vivre en couple en dehors du cadre du mariage ou n'en écartait pas la possibilité. D'autres, surtout des femmes, regrettent le non-respect des libertés individuelles au Maroc dont elles sont, en tant que femmes disent-elles, les premières victimes. À Rabat (quartier de L'océan), une jeune femme, étudiante de 29 ans, voilée, soulève, en ces termes ce qu'elle considère comme une importante question de société :

“ S'il [l'homme] comprenait que la relation sexuelle peut se faire spontanément et que ce serait la relation amoureuse qui l'imposerait, on n'aurait pas autant de problèmes (“rire”). [..] C'est vrai que notre société connaît des changements, une dynamique, mais c'est comme si cette dynamique a une aile cassée.”

(Femme, 29 ans, étudiante, Quartier de l'Océan Rabat)

Une autre femme, militante des droits humains, la trentaine, de Rabat aussi affirme : “j'ai décidé de vivre toute seule, dans une autre ville, mener ma vie autrement. Et actuellement je vis avec mon partenaire en concubinage.” Parmi les hommes plus égalitaires, dans le rural, à Douar Aït Kaddour, l'un d'eux estime que les relations sexuelles hors mariage n'influent en rien sur le jugement que l'on peut porter sur les femmes et les hommes qui en ont eues :

“ Si on juge la femme, on doit juger l'homme aussi. Pourquoi on juge la femme d'après les relations qu'elle a eues et pas l'homme ? Quand deux personnes se mettent ensemble, chacun d'eux doit

oublier le passé de l'autre. Ils doivent tout reconstruire ensemble.”

(Homme, quarantaine, associatif, Douar Aït Kaddour)

La question de la sexualité est fortement liée à la notion de “l'honneur”. Au cours des discussions de groupes, l'honneur est défini par les hommes et les femmes d'une façon souvent très restrictive puisqu'il s'agit en réalité de la virginité au mariage, “mesurée” par la présence ou non de l'hymen. Certains hommes considèrent que la perte de l'honneur d'une jeune femme, synonyme pour eux de perte de l'hymen, mérite d'être sanctionnée, notamment par la violence. Mais les hommes et femmes plus égalitaires ont une autre perception. Un homme de Rabat, 40 ans, chômeur et président d'une association milite pour que cette notion soit abolie car il y trouverait de l'hypocrisie. En effet « Si une fille rapporte de l'argent, personne ne lui parlera d'honneur. » dit-il, introduisant dans la discussion l'idée que la notion de préservation de l'honneur, de la virginité est une question de circonstances, en particulier économiques.

Exercée surtout envers les filles, la violence liée à l'honneur est pratiquée par les pères, mais aussi par les frères. Au cours des entretiens individuels les hommes et les femmes ont des opinions bien différentes de cette notion d'honneur. Un sens plus extensif en est donné :

“(…) Je refuse que cette notion soit résumée dans ce qui est d'ordre sexuel, à savoir la virginité d'une femme. Je trouve que c'est vraiment honteux de réduire l'honneur d'un peuple, d'une famille ou d'une personne à ce genre de choses... L'honneur c'est d'avoir des principes dans la vie (...) L'honneur représente un système de valeurs. A mon avis, l'honneur masculin et l'honneur féminin sont identiques.”



(Homme, soixantaine, cadre fonction publique, Rabat)
Enfin dans le même sens, une jeune femme (voilée) fait de cette question d'hymen une forme d'hypocrisie sociale :

“(…) le fait que l’hymen symbolise d’honneur est pour moi une hypocrisie sociale. La société se ment, il existe des filles dans des familles qui ont eu plusieurs rapports sans perdre leur hymen…”.

(Femme, 29 ans, étudiante, quartier de l’Océan Rabat)

Lors des entretiens individuels, certaines femmes considèrent cependant que c’est le mariage seul qui leur conférerait un statut dans la société et leur ouvrirait le droit à une vie sexuelle légale. Le mariage va ainsi compléter la personnalité tout comme le mariage complète la personnalité des hommes. Elles affirment être vues comme des mineures et pensent qu’elles ne peuvent devenir responsables de leur vie et pratiquer la sexualité qu’en se mariant et en ayant des enfants. L’image des deux moitiés réunies pour faire un couple transparaît dans les entretiens de façon assez forte. Aussi, les femmes sont-elles jugées d’abord par leur statut de femme mariée qui semble beaucoup plus valorisé dans la société que tout autre statut, ainsi que le montre l’enquête quantitative IMAGES et la très forte prévalence du mariage dans le pays qui tend à prouver que la norme est bien située là.

6.6.2 DES ATTENTES MUTUELLES DANS LE COUPLE/LE MARIAGE QUI NE SONT PAS SATISFAITES

Chacun de leur côté, les hommes et les femmes, que ce soit dans les entretiens collectifs ou dans les entretiens individuels sont majoritaires à exprimer une insatisfaction dans leur vie de couple. Dans les milieux les plus populaires, les femmes reprochent à leur mari de les laisser assumer l’ensemble des tâches domestiques et de devoir en plus assurer le revenu du foyer. Les hommes, reprochent aux femmes d’être devenues trop matérialistes et de ne plus leur obéir. Pour les répondants qui adoptent un mode de vie plus égalitaire, il semble que la vie de couple soit davantage satisfaisante, même s’il semble difficile pour l’ensemble des répondant(e)s qu’hommes et femmes se comprennent bien et répondent correctement aux attentes respectives. Le couple porte une lourde charge de désirabilité sociale, c’est-à-dire que les hommes comme les femmes attendent beaucoup de la vie de couple, l’idéalisent (en témoigne

la forte demande d’affection tendresse relevée dans l’enquête quantitative), ce qui induit par conséquent une forte différence entre ce qui est attendu, l’idéal, et la réalité.

De manière générale, pour les hommes, le profil de l’homme idéal se résume aux qualités que décrit cette citation : « Il assume la responsabilité de sa famille, il ne fréquente pas n’importe qui, il a une morale supérieure. Les qualités de l’homme sont connues : ce sont ses responsabilités et qu’il soit capable de les assumer », (participant d’une quarantaine d’années, Yacoub el Mansour Rabat). Dans le même quartier, pour les femmes, l’homme idéal est avant tout « celui qui respecte la femme », « c’est-à-dire lui donne les droits qu’elle doit avoir », capable de « subvenir aux besoins de ses enfants », « il doit réviser avec ses enfants, et ne pas s’attendre à ce que sa femme fasse tout, toute seule ». C’est aussi celui qui est d’abord attentionné et « doit prendre de mes nouvelles, me demander pourquoi j’ai maigri, pourquoi mon teint est terne, pâle ou noirci par le soleil », déclare une femme de Douar Aït Kaddour. Quant à la femme idéale, « elle doit être une femme digne (une vraie femme) elle doit avoir un honneur » et « elle doit être patiente ! » (Femme de Sidi Allal Bahraoui). Au regard de beaucoup d’hommes (71% nous apprend l’enquête quantitative), le rôle de la femme idéale revient à « aider le mari, veiller sur la maison et les enfants » car « ça, c’est son rôle naturel » (homme de Sidi Allal Bahraoui). Dans la réalité, pourtant, il semble bien que les uns et les autres n’aient pas réalisé leur idéal, sans compter les doutes émis sur la possibilité même de le réaliser :

« Se forger une personnalité pour qu’ensuite un homme vienne et refasse toute ton éducation ! Mais pour qui il se prend ? ! Il veut que tu sois cultivée et que tu travailles, mais ça c’est devant les autres, pour qu’on lui dise qu’il a fait le bon choix, mais entre lui et toi, il voudrait te dominer, décider de ce que tu dois porter ; il considère que tu n’as pas de cerveau. Il devient ton tuteur ! Je ne peux pas accepter ça ».

(Femme, 29 ans, étudiante, quartier Océan, Rabat)

D’une part, si une forme de changement paraît réelle, il semble bien que, comme la nouvelle identité des femmes, et des hommes, il ne soit pas assumé vis-à-vis de la société. Ces changements qui affectent l’attribution des rôles dans les familles engendrent des déséquilibres et des résistances, entraînent la peur et une pression sociale très forte sur les hommes comme sur les femmes. En effet, les hommes semblent

vivre une écrasante pression économique et une concurrence entre eux qui débutent dès l'enfance afin de « capter » le meilleur parti matrimonial possible.

« Les hommes sont en compétition entre eux pour que le jeune homme de la famille soit meilleur que celui du voisin. Cela engendre un grand stress et une pression sociale et familiale constante sur lui ».

(Homme, la vingtaine, étudiant, quartier des Orangers, Rabat)

Afin de réaliser le meilleur mariage possible, la pression commence tôt; un jeune homme doit exceller à l'école, être capable de trouver un travail rémunéré, acheter un appartement, une voiture, payer les frais du mariage etc. pour pouvoir entrer dans la vie conjugale qui est la norme sociale et commune à l'ensemble des marocains et qui lui permet de devenir « complet ». Un jeune homme témoigne lors de l'entretien au quartier des Orangers : **« Pour se marier il faut de l'argent, travailler car les couples ne vivent plus avec leur famille. Donc il faut pouvoir assumer seul la charge d'un foyer ».** Un autre renchérit à sa suite : **« c'est très difficile d'assumer seul le poids et la responsabilité financière d'un mariage ».** Pour ces jeunes gens de milieu populaire en âge de se marier, le frein principal semble être économique. Pour autant, ils ne parlent pas de demander de l'aide ou de partager ou réduire les coûts du mariage : ils cherchent désespérément un moyen de trouver l'argent nécessaire au mariage, ce qui les entraîne dans une spirale d'angoisse économique, d'amertume voire de renoncement au mariage.

« Le mariage est devenu une mission impossible pour les jeunes aujourd'hui. On brise le dos du jeune qui veut se marier. On ne l'aide pas. Il faut l'aider. Mais au lieu de ça, qu'est-ce qu'on fait ? On l'étrangle. C'est impossible qu'un jeune se marie dans ces conditions

(Homme, la trentaine, salarié à Sidi Allal El Bahraoui)

Mais pour la majorité des personnes rencontrées, les hommes et les femmes doivent s'entraider, ainsi que le formule un doctorant de 34 ans rencontré à Rabat qui affirme **« je suis favorable au mariage avec une femme qui travaille, pour affronter le coût de la vie ensemble, et prendre les décisions de façon commune ».**

Dans l'idéal, dans les couches populaires, les hommes devraient pouvoir financer seuls un mariage :

« Aujourd'hui, il faut que l'homme soit un haut cadre avec un diplôme d'études supérieures lui permettant

de se marier et avoir des enfants. Un salaire de 3000 Dirhams est insuffisant pour les besoins de la famille. Les femmes doivent donc aussi travailler. C'est un problème.» (Homme, Khémisset). Car les hommes préféreraient que leur épouse endosse le rôle habituel prêté aux femmes en général : ils préfèrent qu'elles ne travaillent pas à l'extérieur et qu'elles s'occupent de ses enfants et de sa maisonnée.

« Si la femme restait à la maison pour s'occuper de ses enfants et de son mari, l'homme récupérerait sa masculinité et il deviendrait un vrai homme ».

(Homme, la trentaine, chômeur à Khémisset)

De leur côté, certaines femmes estiment que le fait qu'une femme travaille lui donne de la valeur sur le marché matrimonial pour compenser ce que son mari ne pourra pas apporter au foyer. Ainsi, plusieurs considèrent que les hommes sont davantage intéressés par leur salaire que par elles-mêmes lorsqu'ils les épousent : **« C'est l'argent qui donne sa valeur à la femme »** expose une participante à l'entretien collectif de Yacoub el Mansour. Le travail des femmes, de manière générale, est considéré comme fondamental, en particulier par ces dernières et il est perçu comme un facteur de renforcement, d'autonomie et d'égalité : **« De nos jours, l'égalité n'est valable que pour la femme qui travaille, car elle est tenue de contribuer à l'économie du foyer, elle s'impose de cette manière dans le foyer et acquiert de cette façon une position égalitaire avec l'homme »** (femme, trentaine, quartier Océan Rabat). Quant aux **« femmes au foyer, elles sont obligées de se tenir en situation d'infériorité par rapport au mari, sans droit, considérée comme « nourrie/logée », et en retour elle doit élever les enfants. Par contre, une femme qui a un salaire,...elle peut s'imposer »** (femme, quarantaine, Sidi Allal Bahraoui).

Dans la même petite ville, l'un des participants, la trentaine, reconnaît même que **« La loi ne protège pas la femme au foyer (son travail n'est ni reconnu ni rémunéré), par contre l'homme travaille dans un cadre formel, donc il bénéficie de tous ses droits»,** ce qui démontre l'injustice qui prévaut à son égard et l'absence de reconnaissance du travail qu'elle accomplit au sein de la famille. Le fait qu'elle travaille n'est pas, dans ces conditions, perçu comme un élément positif pour l'épouse qui se voit alors obligée de mener de front plusieurs responsabilités : **« le travail ne dispense pas des travaux ménagers »** explique une des participantes,

« travailler et s'occuper de la maison, c'est la double peine. ».

Les femmes qui comptaient sur le partage et la solidarité dans le couple pour la gestion du budget sont souvent déçues. Elles en viennent parfois à se dire que si elles ne travaillaient pas, elles n'auraient pas d'argent, mais au moins elles auraient la paix car elles s'épargneraient les disputes liées à la gestion du budget familial. Travailler à l'extérieur, ce qui peut être une source d'émancipation, est régulièrement vécu non seulement comme une source de contraintes supplémentaires, de situations de domination parfois violentes, mais surtout cela demande un effort particulier, avec un nombre de responsabilités augmentées de façon très importante :

« En travaillant à l'extérieur, j'ai beaucoup plus de travail, je gagne ma vie, mais en fin de compte, je n'ai pas beaucoup plus de pouvoir ».

(Femme, la trentaine, employée à Rabat)

A force de considérer comme naturel que les femmes doivent d'un côté s'occuper de leur foyer et doivent de l'autre également s'intégrer dans le processus de développement économique en participant au marché du travail, les femmes, lors des entretiens collectifs appellent à l'aide. Elles disent ne plus savoir où elles en sont. Ce rôle économique qu'elles n'avaient pas dans un ordre ancien (réel ou supposé général) leur donne le sentiment qu'elles ont perdu un statut qui les valorisaient en tant que mère et épouse et les sécurisaient.

Elles ressentent du désarroi et de la déception face aux évolutions en cours, ce qui nourrit des sentiments ambigus : **« Mon père était le seul pourvoyeur de la maison. Ma mère ne sortait pas du tout, elle était une vraie princesse. La vie était belle. Mais ce modèle ne convient plus car l'homme n'existe plus »**

(une commerçante de 43 ans, Sidi Allal El Bahraoui).

Beaucoup d'entre elles expriment du regret sur la manière dont les responsabilités ont évolué. Les changements sont perçus comme n'ayant pas apporté plus de bien-être aux femmes. Au contraire, beaucoup témoignent dans le sens d'une évolution négative.

Une autre participante fait part de ce paradoxe : **« d'un côté, elle [la femme] était opprimée, mais en même temps elle avait plus de valeur qu'actuellement ... tu as compris ? En effet c'est une situation contradictoire, peut être que le rapport qui existait entre l'homme et sa femme donnait une valeur supérieure à la femme !! Elle n'avait pas son mot à dire devant les proches**

du mari car celui-ci devait préserver la face ... mais en même temps, il se trouve qu'elle était valorisée au sein de son propre foyer... ».

Pour ces femmes-là, il n'y a pas de changement, le même modèle traditionnel continue de prévaloir, et le système patriarcal demeure encore bien ancré :

« Sincèrement, la polémique sur les droits des femmes, dans la réalité, rien de tout ça n'existe. Ce n'est que formel. Dans les familles et les foyers marocains, nous continuons de vivre dans les traditions, nous avons une culture dont nous ne pouvons nous défaire en un instant. Même si la femme est cultivée, avec une situation, elle consacre les idées masculines et tend à servir l'homme ».

(Femme, 30 ans, enseignante d'éducation familiale à Océan, Rabat)

6.7 LA VIE MULTITACHES DES FEMMES

Face à des hommes qui globalement ne souhaitent pas réellement s'investir dans les tâches domestiques (l'enquête quantitative a révélé que leur activité à la maison est plutôt sous forme d'une aide apportée et qu'ils sont très satisfaits de sa répartition inégale), les femmes doivent assumer et jongler avec leur emploi du temps. Ainsi, une jeune femme du groupe, environ 30 ans, rencontrée au quartier Océan témoigne :

« La femme remplit plusieurs rôles. Je prends mon propre exemple. Moi je suis une mère, une épouse, une enseignante, et une étudiante. Dans la journée je suis tout ça. Mon mari lui n'a que sa profession, et à la fin de la journée, il arrive et se plaint que moi je suis fatiguée et tout. Et il va regarder la télé pendant que je prépare le dîner ».

« Nous sommes dans une crise, si nous parlons de changement sociétal au Maroc. Nous ne sommes plus attachés au traditionnel ni au moderne, nous tenons aux deux sans savoir où nous placer, le problème ce sont les difficultés qui augmentent. Nous n'avons pas encore assimilé que si nous croyons que nous sommes pareils, égaux, dans tout, cela veut dire une redistribution des rôles à la maison... non ! On lui (femme) rajoute des tâches, et la femme souffre encore plus. Les femmes travaillent à la maison et à l'extérieur et c'est tout.»

(Femme, la vingtaine, militante des droits des femmes, Océan, Rabat)

« Si la femme travaille à l'extérieur, qui va rester avec les enfants ? Qui va s'occuper de l'éducation

des enfants? On va fabriquer des générations d'enfants mal éduqués, qui auront des troubles de la personnalité ou des problèmes psychiques. Moi je suis d'accord pour que ma femme travaille, à condition qu'elle ait du temps pour sa famille ».

(Homme, la vingtaine, Douar Aït Kaddour)

Dans le monde rural, les hommes reconnaissent que les femmes travaillent beaucoup, à l'intérieur et à l'extérieur, tout en exprimant leur crainte, pour les femmes et les filles de leur famille, de la mixité et du harcèlement sexuel. Malgré ces craintes, les hommes ont reconnu le côté positif des changements et se disent développer, à propos des évolutions, « un peu plus de compréhension et de conscience » : **« avant nos sœurs n'avaient pas le droit d'aller à l'école ou de continuer leurs études, il n'y avait pas de femme qui sortait sans prendre la permission de la famille ou du mari ; et si le mari apprenait que sa femme était sortie sans sa permission, cette femme était battue, et frappée (...) par son mari. Mais actuellement les choses ont changé »,**

(Homme, environ 35 ans, Douar Aït Kaddour)

Le partage des tâches comme témoignage d'une évolution des relations dans le couple permet de tirer plusieurs leçons. D'une part, les femmes sont plus sensibles que les hommes à cette question qui les préoccupe davantage, étant plus directement concernées.

Ainsi dans les faits les femmes se chargent des travaux domestiques (78% des femmes affirment qu'elles effectuent la majorité des travaux ménagers, IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016). Elles acceptent d'en assumer la responsabilité afin d'assurer le bon fonctionnement de leur foyer. Par contre, quel que soit le milieu (rural, urbain, modeste, moyen ou aisé), elles refusent désormais que cette tâche leur soit confiée « parce qu'elles sont des femmes », parce que cette tâche leur reviendrait « naturellement ».

« Est-ce que c'est écrit dans le Coran que je dois avoir toujours un torchon à la main? Que je suis née avec? »

(Femme, la vingtaine, étudiante, quartier Océan, Rabat)

Les entretiens individuels et collectifs montrent cependant une évolution de ce point de vue. En effet, certaines femmes, répliquant à celles qui ont dénoncé que leur mari ne prenne absolument pas part aux travaux domestiques et qui ont témoigné d'un sentiment de grande injustice, ont exprimé de la

reconnaissance pour leur mari, qui de temps à autre cuisine un tajine lorsqu'elles rentraient fatiguées du travail ou bien lorsqu'elles étaient malades. Les hommes et les femmes assurent que l'image donnée par un homme en train de s'adonner aux tâches ménagères ne sera pas ternie, qu'il faut passer au-delà de ces considérations, pourtant omniprésentes dans la société. Ainsi un des hommes, responsable d'association explique : **« je participe aux tâches ménagères, je trouve que c'est normal. J'aime bien faire la vaisselle, ça me repose et me détend, en particulier après un travail intellectuel »** (Homme, soixantaine, associatif, Rabat).

Mais cette idée qu'un homme puisse être vu en train de faire le ménage et que cela ternisse sa réputation, comme il en est beaucoup question dans les focus group en milieu rural ou semi rural à la fois chez les hommes et chez les femmes, reste prégnante de même que dans le passé de certaines personnes devenues égalitaires :

« A la maison, il n'y avait pas de problème. On faisait à tour de rôle la vaisselle et tout le reste (mon père, ma mère, mon frère et moi). Mais lorsqu'on recevait des invités, c'était moi qui devais être la femme qui accomplis les tâches ménagères. [Lorsque je m'en plaignais], ma mère me disait que je lui faisais honte devant les gens ».

(Femme, 26 ans, étudiante à Rabat)

Ainsi, la vie de couple et la répartition des responsabilités que ce soit pour le travail, l'argent, les décisions ou pour les tâches ménagères sont complexes à plus d'un titre. Hommes et femmes perçoivent très nettement que la situation est en train d'évoluer et considèrent qu'une partie de ces changements est due aux réformes institutionnelles. Pour certaines femmes, surtout du milieu rural ou semi-rural, l'évolution vers plus d'égalité n'a fait qu'engendrer de la peur, du désarroi, des déceptions et l'augmentation des responsabilités qu'elles doivent assumer sans reconnaissance en retour de leurs travaux et efforts accomplis.

Si pour les couples égalitaires, qui tendent à partager davantage, le sentiment de l'évolution est très positif à la fois pour les femmes et les hommes, certaines femmes ont ainsi en revanche le sentiment d'un recul, d'avoir finalement beaucoup perdu avec la promulgation de dispositions légales en faveur de l'égalité. Certaines ne se sentent d'ailleurs même pas concernées : **« l'égalité, c'est seulement pour**



les femmes qui travaillent » constate-t-elles déçues. Mais le principe de l'égalité tend tout de même à s'imposer : « **les femmes et les hommes sont pareils, il faut qu'il y ait égalité entre nous. L'homme a des droits oui mais la femme aussi** » (femme, 30 ans environ, de Khémisset). Certains hommes considèrent que l'égalité est acquise et que « les femmes peuvent tout faire maintenant » (comme c'est le cas des 58% des répondants à l'enquête quantitative qui estiment que l'égalité entre les hommes et les femmes est atteinte), quand beaucoup d'entre elles expriment un grand degré d'épuisement, de déception et de souffrance et, paradoxalement, un sentiment de discrimination accrue dans les faits.

6.8 LES ATTITUDES VIS-A-VIS DE LA VIOLENCE

Dans les entretiens collectifs ou les entretiens individuels, force est de constater que rares sont les personnes qui déclarent ne pas avoir été victimes de violence. Fondée sur la persistance des situations sociales de domination, la violence au Maroc est considérée comme faisant partie de la réalité sociale, sans vraiment plus de réprobation de façon générale.

Beaucoup des personnes ayant participé aux entretiens ont souligné à la fois la présence fréquente de la violence comme mode de communication dans les couples, mais également à l'encontre des enfants ou des inconnu(e)s dans la rue. Les modalités d'exercice de la violence s'expliquent, selon une militante associative des droits humains, par un système en cascade de domination. Elle développe ainsi : « **La violence est un phénomène qui renvoie à une mentalité malade. La société exerce la violence sur la personne, cette personne utilise la violence à l'égard d'une personne plus faible, et ainsi de suite. Le patron opprime l'ouvrier qui opprime sa femme qui à son tour opprime ses enfants.** »

Les témoignages dans les entretiens individuels et de groupe montrent que, malgré le fait que la violence soit très présente (en particulier la violence physique), elle semble de moins en moins acceptée. Dans les focus groupes, les femmes reconnaissent que « les hommes sont moins violents qu'avant », « plus compréhensifs » et aussi « quand le couple ne s'entend plus, la femme rentre chez ses parents ou

demande le divorce », (femme de Yacoub El Mansour). Ce témoignage est confirmé par les hommes du milieu rural (Douar Aït Kaddour) : « Actuellement, il n'y a pas de violence physique mais il y a de la violence verbale. » L'enquête quantitative montre d'ailleurs une prévalence élevée de la violence verbale (58% des femmes l'ont connue) contenue dans la violence psychologique que 61,2% des femmes reconnaissent avoir subie. La violence physique reste malgré ces citations très présente puisque 26,2% des répondantes ont subi des violences physiques de leur époux et 23,4% des violences sexuelles.

« Ce qui tue le plus, c'est la violence verbale. Qu'il me frappe mais qu'il ne m'insulte pas. S'il me frappe, je n'aurais plus mal très vite, mais les paroles restent dans le cœur. Quoiqu'il puisse arriver, jamais cette parole ne partira ».

(Femme, 20 ans, étudiante à Khémisset)

Une des raisons avancées par les femmes lors des entretiens collectifs est liée à la légitimité de celui qui perpétue la violence et la représentation de l'identité masculine. Dans le village d'Aït Kaddour, l'un des hommes établit un lien entre cette réduction de la violence à la récente autorité acquise par les femmes au détriment des hommes : « **Actuellement, tous les hommes sont dominés par leurs femmes, les vrais hommes ont disparu. Le jour du souk, la femme laisse son mari endormi à la maison et elle prend la direction du souk** ». A ces mots, tous les participants éclatent de rire : La masculinité était étroitement liée, dans le passé, à l'autorité, à la domination et à la soumission des femmes et sa redéfinition actuelle ôte des prérogatives dont les hommes ont du mal à se défaire.

Le milieu où la violence physique est le moins remise en cause, tant envers les femmes (violence conjugale) qu'envers les enfants, semble être le milieu rural ou semi rural. Au Douar Aït Kaddour - par exemple, les hommes ont fait part de leur recours régulier à la violence à l'encontre de leur femme qu'ils présentent comme légitime : « **On peut accepter qu'une femme soit battue par son mari, sans problème. L'homme reste un homme, c'est lui l'homme** ». La violence est justifiée ici par cet exemple : « **si un homme trouve un veau en train de téter sa mère, il va insulter sa femme, la frapper car elle n'a pas bien surveillé le bétail. Elle**

n'a pas fait son travail comme il faut ». Comme l'a montré l'enquête quantitative, "une femme mérite parfois d'être battue" selon 38,2% des hommes (et 20,6% des femmes). Mais les choses ont changé : « Avant l'homme frappait sa femme jusqu'à la mort, et ses parents ne l'accueillaient pas chez eux, ils l'obligeaient à rester chez lui ». Aujourd'hui, continue-t-il, « c'est fini, surtout avec ces nouveaux trucs (les lois), l'homme n'arrive plus à toucher sa femme. Tu veux qu'il termine le reste de sa vie en prison ? ».

La violence conjugale avec un taux de prévalence de 6,4 % (430.000 femmes mariées ont subi au moins un acte de violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête du HCP de 2009) est perçue par les hommes comme ayant diminué avec le nouveau code de la famille. Avec les lois, les comportements sont réputés avoir changé et les hommes voulant éviter le risque de la prison se sont adaptés et ont inventé de nouvelles formes de violence comme cet homme du quartier des Orangers à Rabat qui explique que « **frapper c'est la manière des animaux. Pour éduquer la femme, il faut la négliger pour qu'elle se rende compte de son comportement. Si elle est bien éduquée, elle n'aura pas de problème** ».

Les hommes attendent encore des femmes soumission et obéissance et à défaut il revient au mari de refaire l'éducation de son épouse et il usera de nouvelles formes de violence moins visibles : « **avant, l'homme quand il rentrait à la maison, la première chose qu'il faisait c'était de s'en prendre à sa femme, parfois sans aucune raison. Maintenant ce n'est plus le cas, les hommes frappent toujours les femmes, mais pas comme avant. Il te laisse subir la corvée, mais**

il ne te frappe pas, ou bien il te prive d'argent pour subvenir aux besoins du foyer pour te punir » (femme de Yacoub El Mansour, Rabat).

Dans les entretiens collectifs ou individuels, les femmes témoignent aussi ouvertement de la violence. Ainsi une femme de Yacoub El Mansour explique « **qu'actuellement la femme se retrouve, tout le temps, confrontée à la violence et au harcèlement, que ce soit au travail, dans la rue, à la maison... que ce soit une femme qui travaille dans un bureau ou même une bonne, pour montrer l'idée que même la situation sociale de la femme ne la protège pas contre ces violences** ». Une femme plus âgée (la cinquantaine) explique que « **avant les hommes prenaient soin de leurs femmes, même s'ils les battaient** ». Elle considère que comme « **Ils prenaient soin d'elles par conséquent, elles méritaient d'être battues** », car sans doute seulement « **il passait ses nerfs sur sa femme** ».

Mais aujourd'hui, les femmes pensent comme les hommes, que la violence physique a significativement diminué au sein des couples. Elles lient ce phénomène au fait que les femmes travaillent et gagnent de l'argent. En effet, les femmes de l'entretien collectif à Yacoub el Mansour se disent conscientes du fait que « **l'homme exerce un pouvoir sur elle grâce à l'argent qu'il gagne. Et grâce à la nourriture qu'il lui assure. Elle a peur d'être rejetée. Certaines subissent parce qu'elles n'ont pas d'autre recours que de supporter, sans nulle part où aller.** » Malgré cela, elles signalent des « femmes qui travaillent à l'extérieur et leur époux sont à la maison et ne travaillent pas, et quand elles reviennent elles sont battues et, il lui prend ce qu'elle a gagné en plus ! ».

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 CONCLUSIONS

L'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra 2016 sur les masculinités et l'égalité des sexes a cherché à mieux connaître les perceptions, les attitudes et les comportements des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité de genre et a porté sur un échantillon représentatif de la population de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Les hommes et les femmes sont impliqués dans un régime de genre inéquitable, leurs rôles respectifs étant dictés par de nombreux facteurs socioculturels et économiques, notamment par des différences de pouvoir dans le ménage. Mais même si les hommes ont une position ambivalente en ce qui concerne le travail des femmes, leur participation à des postes de responsabilités ou d'élu(e)s, ils y sont plutôt favorables à condition que cela ne gêne pas les femmes pour être de "bonnes épouses et mères".

Cependant, les transformations institutionnelles avec certaines réformes de lois vécues comme plutôt favorables aux femmes, les aspirations de ces dernières à être reconnues pour un travail toujours invisible (le travail ménager qu'elles assument en grande majorité), la circulation des idées et des humains, ont entraîné un mouvement vers des transformations sociales. Les femmes tendent à s'affirmer dans tous les domaines de la société et les identités respectives des hommes et des femmes s'en trouvent modifiées.

Les femmes tendent à abandonner un peu les caractéristiques « naturelles » qui les désignaient pour se construire à partir de l'idée qu'un homme et une femme sont d'abord des individus autonomes. Mais cette autonomie connaît encore de grands freins tels que la prévalence des violences faites aux femmes, y compris le harcèlement sexuel dans les espaces publics, et de nombreuses autres problématiques sociales et discriminations, telles que la volonté des hommes d'avoir le contrôle sur leur épouse, sa manière de s'habiller, sa sortie ou non de la maison et les personnes qu'elle rencontre. Les hommes leur

reconnaissent cependant le droit de refuser d'avoir des rapports sexuels si elle ne le souhaite pas, même si c'est lui qui pourvoit aux besoins du ménage. Une mauvaise compréhension entre les hommes et les femmes, l'asymétrie de la prise de décision dans à peu près tous les domaines, et des aspirations non réalisées dans les couples sont vues comme causées, entre autres, par l'absence d'une éducation sexuelle et un faible accès des femmes à l'emploi rémunéré. L'ancien modèle cependant qui présentait les femmes comme des personnes soumises n'est plus de mise aujourd'hui, même si les inégalités restent importantes. On voit que des représentations évoluent comme c'est le cas pour le divorce. Jugé par les hommes (95%) et par les femmes (87%) comme menant à l'effondrement de la société, il est malgré tout accepté qu'une femme doit avoir le droit de mettre fin à son mariage par le divorce (52% des hommes et 90% des femmes) et rares sont celles et ceux qui considèrent que les femmes et les hommes divorcés ne méritent pas le respect. Ces données sont des indicateurs d'une certaine forme de confusion entre ce qui doit être dans l'idéal de société, et ce qui se passe et que l'on accepte de façon pragmatique dans la vie concrète. Globalement, même si la moitié des répondant(e)s affirme que l'égalité ne fait pas partie de la culture et de la tradition marocaines, l'autre moitié d'hommes et 87% des femmes estiment qu'en tant que Marocains, ils/elles doivent faire plus pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans pratiquement tous les cas, les femmes sont davantage en faveur de l'égalité que les hommes. Et face à cet espace de transition entre l'ancien modèle et le nouveau, qui n'est pas encore défini, les femmes subissent. Elles travaillent dans le formel ou l'informel, s'occupent de leur foyer et de leurs enfants, sont parfois aussi investies dans des activités associatives et militantes et trouvent le temps de s'intéresser aux besoins matériels et psychologiques de leur famille. Surmenées par tant de responsabilités, elles sont parfois prêtes à considérer que l'ancien

modèle dans lequel elles étaient entretenues et soumises avait ses avantages. Celui-ci peut leur sembler plus confortable et moins fatigant. Le confort contre la liberté, bon nombre de femmes épuisées n'hésiteraient pas une minute comme en témoigne les 48,7% de femmes qui affirment que le rôle le plus important d'une femme est de s'occuper de la maison et de cuisiner pour la famille. Ainsi, les femmes se retrouvent dans une situation paradoxale où les efforts législatifs réalisés en faveur de l'égalité sont perçus comme contraires au bien-être des femmes, faute d'un accompagnement et d'une gouvernance adaptés et adéquats de la part de l'Etat, jugés absents. Les transformations législatives parmi ceux qui les considèrent inefficaces sont en effet vues comme caduques en raison de leur non application : 70% des hommes et 57% des femmes estiment que les lois sont inefficaces parce que l'Etat ne les applique pas et que les procédures judiciaires sont trop complexes (24% des hommes et 32% des femmes).

Au sein des foyers, la légitimité d'une définition de "la masculinité" comme position de domination est remise en question. Les hommes sont vus comme n'assumant plus entièrement leur rôle de pourvoyeur de revenus dans la famille, ce qu'ils ne sont d'ailleurs plus officiellement selon la loi, depuis la réforme de la Moudawana, qui a établi la responsabilité partagée d'assumer les charges du foyer par les hommes et les femmes. La situation économique du pays avec un taux élevé de chômage ne leur permet pas non plus de continuer à assumer ce rôle alors que les représentations restent pour beaucoup bloquées sur cette image historique d'un homme qui rapporte l'argent du foyer.

Ainsi, les hommes ont en quelque sorte perdu un pan de leur identité sans avoir pour autant investi d'autres champs de la vie sociale comme le travail domestique ou le soin aux enfants et aux différents membres de la famille, bien que là aussi on sent à travers les chiffres de l'enquête une évolution et une implication un peu plus élevée que celle de leurs aînés (selon les éléments). On se trouve désormais dans un

schéma dans lequel les hommes semblent s'accrocher à leur image de pourvoyeur de revenu sans pouvoir l'assumer tandis que les femmes revendiquent très majoritairement (89% des répondantes) d'avoir les mêmes droits de travailler en dehors du domicile que leurs conjoints (55% des hommes pensent la même chose). Les hommes ont ainsi le sentiment d'avoir perdu du terrain sur un nombre important de domaines, économique, décisionnel, mais aussi du fait de l'évolution des lois, ils ont le sentiment d'avoir régressé en droit et en pratique au profit des femmes qui, elles, selon les hommes « ont gagné partout », puisque pour 41% d'entre eux plus de droits pour les femmes signifient que les hommes en perdent.

L'idée chez les hommes que l'égalité est désormais réalisée est une illusion largement répandue (58% des hommes le pensent) par laquelle ils se sentent lésés de leurs prérogatives usuelles, d'autant que pour 50% d'entre eux l'idée de l'égalité entre les hommes et les femmes ne fait pas partie des traditions ni de la culture au Maroc. Parallèlement, les femmes ont le sentiment qu'elles sont plutôt bien défendues par les lois (70% d'entre celles qui connaissent certaines dispositions de lois pensent qu'elles sont efficaces - du moins en théorie) mais que rien n'a changé dans leur foyer et qu'elles doivent alors assumer de nouvelles et encore plus nombreuses responsabilités. Elles sont surmenées tandis qu'on leur assène de « prendre » leur égalité.

A l'issue de ces analyses, il ressort un trouble et un manque d'alternative dans la construction des identités genrées des individus soumis de part et d'autre à des pressions importantes de la société, d'un système politique et social souvent contradictoire qui intime aux hommes et aux femmes de participer de manière égalitaire à la vie sociale, mais qui continue de défendre une conception du rôle des femmes au sein de la famille. Ceci n'est pas seulement dommageable pour l'évolution des rôles des femmes dans la société, il l'est aussi pour la place des hommes qui se trouvent privés de la possibilité de faire évoluer leur rapport à leur famille, à leur femme, à leurs



enfants. Mal vus de faire le ménage « en public » par exemple pour ne pas déchoir de leur rôle « d'homme », ils expriment de la frustration et sont désemparés face à des modèles qui en apparence ne bougent pas alors que les mutations dans l'intimité de chaque famille semblent relativement significatives.

Parfois, les hommes expriment également un manque d'alternative pour répondre à l'évolution qu'ils sentent et à laquelle certains d'entre eux aspirent. Ils ne savent pas comment s'y prendre, ont peur de la réprobation sociale et souffrent eux aussi d'un manque d'estime d'eux-mêmes qu'ils compensent dans leur affirmation personnelle par la violence.

Le constat d'une évolution des définitions du « masculin » et du « féminin » est bien réel. La société marocaine est dans une période de « transition des modèles » où le passage d'un modèle qui semblait

stable à un autre, encore indéfini, entraîne la cohabitation d'une multiplicité de modèles, sans que l'on sache lequel est le meilleur, ni lequel sera finalement adopté. Cette période de transition engendre une incertitude très importante et, semble-t-il, beaucoup de souffrance pour les hommes comme pour les femmes qui ne savent plus comment se situer. En attendant, en l'absence de modèle de référence, il semble bien que les individus soient en train de « bricoler » des identités hybrides visant à gagner des espaces de liberté.

7.2 RECOMMANDATIONS

1. MOBILISER LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INFLUENCE SOCIALE POUR CHANGER LES NORMES SOCIALES QUI MAINTIENNENT LES MASCULINITÉS COMME SOURCE D'INÉGALITÉS

71,5% des hommes et 48,7% des femmes interrogés dans le cadre de l'enquête IMAGES Rabat-Salé-Kénitra considèrent que le rôle le plus important d'une femme est de s'occuper de la maison et de cuisiner pour la famille. Pour changer ces attitudes qui soutiennent la division traditionnelle des rôles entre les sexes, par laquelle les hommes subviennent financièrement aux besoins de la famille et les femmes s'occupent du foyer, il est nécessaire en plus du travail sur les individus -aussi bien les hommes que les femmes-, d'engager les institutions publiques, politiques, religieuses, les médias et le secteur privé. Il s'agit en particulier de :

- Appuyer les institutions gouvernementales dans l'harmonisation des législations nationales avec les engagements internationaux du Maroc et la mise en œuvre de politiques publiques sensibles au genre.
- Inciter les médias nouveaux et traditionnels à lutter contre les stéréotypes et remettre en cause les rôles conventionnels des hommes, notamment en diffusant des figures positives d'hommes investis dans leur rôle de père et d'époux partageant le poids du quotidien avec leur femme. En effet, les résultats de l'enquête montrent que 34% des hommes ne veulent pas effectuer les tâches domestiques car cela serait perçu comme « honteux » alors que de nombreuses femmes ont confié regretter en partie l'ancien modèle, car désormais à la responsabilité des tâches domestiques et éducatives, s'ajoute pour elles la responsabilité de subvenir aux besoins du ménage.
- Identifier et assurer une large diffusion des productions littéraires et artistiques qui incluent des messages en faveur de l'égalité des sexes et des masculinités positives et s'associer aux producteurs artistiques pour développer un contenu médiatique porteur de valeurs égalitaires.
- S'associer aux médias pour mettre davantage en valeur les expériences de femmes ayant eu des parcours réussis dans des domaines traditionnellement perçus comme masculins, y compris dans la politique. En effet, 42% des hommes enquêtés pensent que les femmes sont

trop émotives pour occuper des postes décisionnels.

- Mobiliser les leaders religieux pour promouvoir un discours progressiste qui remet en cause les stéréotypes sexistes notamment à travers la réinterprétation de concepts tels que la qiwamah (autorité), en faisant appel à d'autres valeurs et éthiques soutenant des attitudes égalitaires.
- Sensibiliser les institutions religieuses marocaines et les centres de formation des imams et des morchidates à l'égalité entre les sexes et aux droits humains des femmes.

2. INVITER LES HOMMES À SOUTENIR DES POLITIQUES EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS DES FEMMES

56% des hommes interrogés ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts afin de promouvoir l'égalité entre les sexes. De ce fait, il est important d'associer davantage les hommes en tant qu'alliés et acteurs de changement et œuvrer à :

- Favoriser des débats publics dans le but d'informer et de sensibiliser les hommes et les femmes aux lois existantes et réformes législatives en cours afin de les amener à comprendre pourquoi de tels changements sont nécessaires et à percevoir les avantages qu'ils/elles pourraient en tirer.
- Identifier et mobiliser les hommes d'influence dans la société marocaine, en tant qu'alliés dans les efforts de promotion de l'autonomisation des femmes. Ces hommes pourraient notamment être impliqués dans la mise en œuvre et l'organisation de campagnes s'inspirant de la campagne HeForShe d'ONU Femmes.
- Renforcer les capacités des intervenants en matière d'application des lois en vue de les encourager à mettre en vigueur les dispositions législatives assurant l'effectivité des droits humains pour les femmes. Ces programmes pourraient particulièrement cibler la police, les juges, les avocats.
- Encourager les hommes, notamment ceux opérant dans le secteur privé, la police, la justice et l'armée, à appuyer les efforts soutenant l'accès des femmes à des postes de décisions ainsi qu'aux professions traditionnellement exercées par des hommes. En effet, plus de 70 % des hommes interrogés soutiennent la participation des femmes à des postes de leadership public dans différents domaines.

3. PROMOUVOIR UNE EDUCATION EGALITAIRE ET NON VIOLENTE DANS LA FAMILLE ET LE SYSTEME SCOLAIRE

L'éducation à l'école ainsi que celle dans la famille a un rôle clé dans le façonnement des attitudes et perceptions des enfants sur les rôles des hommes et des femmes dans la société et influe sur leur comportement à l'âge adulte. L'étude IMAGES a par exemple révélé que les hommes qui, au cours de leur enfance, avaient un père attentionné et impliqué dans les tâches ménagères, ou qui étaient eux-mêmes impliqués dans ces tâches de manière égale à leur sœur, ont davantage tendance à reproduire ces comportements égalitaires à l'âge adulte. Aussi, il est recommandé d'œuvrer à :

- Eliminer les stéréotypes sexistes concernant les rôles sociaux, politiques et économiques des hommes et des femmes dans les manuels scolaires, et élaborer des programmes éducatifs en faveur de la culture de l'égalité.
- Former les enseignant-e-s et d'autres membres du personnel scolaire à ne pas transmettre de stéréotypes sexistes dans leurs discours et comportements et prôner une culture égalitaire.
- Lancer dans les établissements scolaires des campagnes et des initiatives pour sensibiliser les garçons et les filles dès le plus jeune âge au partage des tâches ménagères et de dispense de soins.
- S'appuyer sur des programmes de formation parentale fondés sur des éléments concrets et déjà en place, dans la région et à l'échelle mondiale, pour encourager et soutenir les parents – tant les mères que les pères – à élever leurs enfants de manière égalitaire, quel que soit leur sexe, à éduquer leurs enfants sans recourir à la violence et à plaider en faveur de lois qui interdisent toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

4. DONNER AUX JEUNES LES MOYENS DE DEVENIR DES AGENTS DU CHANGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Alors qu'on pouvait espérer des attitudes plus favorables à l'égalité des sexes auprès des jeunes, l'échelle GEM utilisée dans le cadre de cette enquête pour évaluer les attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité de genre, a révélé que les points de vue des hommes varient relativement peu selon âge (1,3 pour 18-24 ans et 1,2 pour les 50-59 ans). Les femmes plus jeunes obtiennent quant à elles un score légèrement plus élevé que leurs homologues plus âgées (1,8 contre 1,7). Aussi, pour impliquer davantage

les jeunes en tant qu'agents de changement en faveur de l'égalité des sexes, les mesures suivantes sont à considérer :

- Intégrer dans le cursus scolaire et universitaire des modules visant à renforcer les connaissances des jeunes sur l'égalité entre les sexes, les incitant ainsi à porter un regard critique sur les normes sociales favorisant les pratiques inégalitaires en matière de genre.
- Travailler en collaboration avec les associations et réseaux de jeunes au Maroc notamment les clubs de droits humains et de citoyenneté, implantés dans différents établissements scolaires (collèges, lycées, facultés), afin de créer des espaces de débats ouverts sur les questions de l'égalité des sexes et les mobiliser en faveur de cette cause. Cela pourrait se faire en lien avec les campagnes menées par ONU Femmes, telle que HeForShe.
- Utiliser des programmes axés sur des domaines d'intérêt pour les jeunes ou suscitant leur intérêt et curiosité tels que le sport, l'art, les technologies de l'information etc. pour promouvoir l'égalité des sexes et intégrer des formations sensibles à la dimension de genre dans leurs activités.
- Identifier et collaborer avec des jeunes leaders d'opinion, notamment les blogueurs, vlogueurs et artistes influents et populaires auprès des jeunes afin de les engager comme alliés de la promotion de l'égalité hommes-femmes en diffusant des messages en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes.

5. BRISER LE CYCLE DE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES PAR LA MISE EN ŒUVRE ET L'INTENSIFICATION DE MESURES DE PRÉVENTION FONDEES SUR DES DONNEES PROBANTES

Les données de l'enquête IMAGES sur la violence à l'encontre des femmes et des filles, aussi bien dans l'espace privé que public ainsi que la normalisation de ces pratiques par la société sont préoccupantes. En effet, 38,2% des hommes interrogés pensent que les femmes méritent parfois d'être battues, et 62,2% affirment que les femmes doivent accepter un tel traitement afin de maintenir la famille unie. De plus en plus d'éléments factuels démontrent l'efficacité de certains programmes de prévention primaire de la violence fondée sur le genre, qui devraient être adaptés et testés⁴⁰. Ces programmes incluent des mesures visant notamment à :

- Intensifier les mesures de prévention communautaires en vue d'éradiquer les normes

encourageant la violence et inviter les dirigeants communautaires à prévenir la violence à l'égard des femmes et à responsabiliser les hommes qui recourent à cette violence.

- Apporter un appui psychosocial – et d'autres formes de soutien – aux enfants et aux jeunes qui sont témoins d'actes de violence au sein de leur famille.
- Mettre en œuvre des programmes de cartographie participative au niveau local et d'implication des hommes témoins d'actes de violence pour dénoncer le harcèlement sexuel dans les espaces publics, et développer davantage de programmes visant à rendre les villes sûres pour les femmes et les filles.
- Mettre en œuvre et intensifier des programmes de prévention de la violence fondée sur le genre pour les jeunes hommes et femmes, les employeurs et les enseignants dans les écoles et sur les lieux de travail.

6. PROMOUVOIR LA PRESTATION DE SOINS PAR LES HOMMES AINSI QUE LA PLEINE PARTICIPATION DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les résultats de l'enquête IMAGES confirment la participation extrêmement limitée des femmes au marché du travail formel ainsi que le fardeau très inéquitable du travail de soins non rémunéré assumé par les femmes. En effet, plus de trois quarts des femmes affirment qu'elles assument seules la plus grande part des tâches dans le ménage et près de 72% des hommes et 54% des femmes estiment que changer les couches des enfants, faire leur toilette et les nourrir devraient être de la responsabilité de la mère. Par ailleurs, les hommes apprécient et valorisent leur rôle de père tel qu'illustré par leur souhait d'être plus impliqués en tant que pères (environ un tiers des pères interrogés avaient pris des congés après la naissance de leur plus jeune enfant). Il est donc clair que la promotion de l'égalité exige des efforts doubles et concertés pour promouvoir à la fois la participation des femmes au marché du travail et celle des hommes aux tâches domestiques et à la prestation de soins. Dans ce sens, il est nécessaire de:

- Créer des protocoles d'inclusion des hommes dans les programmes de développement de la petite enfance et des services de santé publique.
- Plaider en faveur des congés de maternité et de paternité, ainsi que de politiques favorables à la famille et des services de soutien aux parents qui travaillent, tels que les crèches et garderies subventionnées.

- Promouvoir le renforcement de capacités des femmes en matière de leadership, leur accès à l'emploi décent, parallèlement aux actions de sensibilisation des hommes au soutien des femmes et des filles sur le lieu de travail et à leur accès aux postes de direction.
- Former les cadres supérieurs masculins ainsi que les décideurs politiques aux moyens d'encourager le leadership féminin et à la création d'espaces de travail favorables aux femmes.
- Valoriser le rôle déterminant des pères investis dans la vie de la famille car plus les enfants profitent d'un modèle égalitaire plus ils l'appliqueront ensuite dans leur vie d'adulte.

7. MENER DES RECHERCHES APPLIQUEES SUPPLEMENTAIRES SUR LES HOMMES ET LES MASCULINITES

Les recherches/études sur les hommes et l'égalité des sexes dans la région MENA ont été relativement limitées et très peu nombreuses dans le cadre des enquêtes nationales réalisées ou en cours. Aussi, on peut suggérer de :

- Tout d'abord, comme la présente enquête a été menée dans les provinces et préfectures d'une des grandes régions du Maroc, il serait souhaitable qu'elle puisse être réalisée dans d'autres régions ou, mieux, dans l'ensemble du Maroc. Cela donnerait une image générale des relations de genre au Maroc.
- Mener des recherches pour analyser la façon dont les hommes et les garçons sont représentés dans les médias, en complément du vaste travail existant sur la représentation des femmes dans les médias, dans un but comparatif, et utiliser cette information pour dialoguer avec les producteurs de contenus médiatiques.
- Exploiter les résultats de l'enquête IMAGES et d'autres recherches en appui aux discours positifs sur l'égalité des sexes qui existent déjà au Maroc et dans la région MENA.
- Inclure des questions sur les attitudes et les pratiques des hommes en matière d'égalité des sexes dans les enquêtes à venir, représentatives au niveau national, et utiliser les données qui en résultent pour informer et appuyer les réformes de lois et les changements de politiques en faveur de la pleine égalité pour les femmes et les filles.

⁴⁰ Pour des informations complémentaires, veuillez consulter le site : http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/prevention_framework_unwomen_nov2015.pdf



REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

Aboumalek Mostafa, 2011, L'ère de la débrouille. Etude sociologique sur le célibat en milieu rural, Casablanca, Imprimerie Najah al Jadida, 142 p.

Alami Mchichi Houria, 2016, « Printemps démocratiques et évolution du féminisme au Maroc », in Gillot G et Martinez A. (dir.) Femmes, printemps arabes et revendications citoyennes, Marseille : IRD Editions, 255 p., pp. 59-72.

Aniq-Filali Rabea, 2004, Towards a better understanding between Man and Woman, Royaume du Maroc, Université Cadi Ayyad, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Marrakech, Série Colloques et séminaires n°3, Volume 1, 198 p.

Bachiri (El) Leila, 2016, « Féminisme historique et féminisme islamique émergent au Maroc. Quels enjeux pour l'égalité de genre ? », in Gillot G et Martinez A. (dir.) Femmes, printemps arabes et revendications citoyennes, Marseille : IRD Editions, 255 p., pp.73-93.

Badinter Elisabeth, 1992, XY de l'identité masculine. Paris : Editions Odile Jacob, 318 p.

Benvido Bruno (dir.), 2009, Masculinités, Sextant, Bruxelles.

Bouhdiba Abdelwahab, 1975, La sexualité en Islam, Paris, PUF, 320 p.

Bourcier, Marie-Hélène et Pascale Molinier, 2008, dossier « Les fleurs du mâle. Masculinités sans hommes? », in Cahiers du Genre, n° 45.

Bounfour Abdallah, 1986, L'image de la femme dans la jeune littérature de langue arabe, in Pluriel, numéro 1, Presses universitaires de Rennes,

Bouraoui Nina, 2002, Garçon manqué, 188 p.

Broqua Christophe et Doquet Anne (dir.), 2013, dossier « Masculin Pluriel », in Cahier d'études africaines, n°209-210.

Dialmy Abdessamad, 2009, Vers une nouvelle masculinité au Maroc. Dakar : CODESRIA, 112 p.

Dialmy Abdessamad, 2009, Critique de la masculinité au Maroc. Rabat : Saad Warzazi Editions. 199 p.

El Feki Shereen, 2014, La révolution du plaisir. Enquête sur la sexualité dans le monde arabe. Paris : Autrement.

Falconnet Georges, Lefaucheur Nadine, 1977, La fabrication des mâles. Paris : Points. 186 p.

Gourarier Mélanie, Rebucini Gianfranco, Voros Florian (dir.), 2015, dossier « Hégémonie », Genre, sexualité et société [en ligne], n°13.

Héritier Françoise, 2010, La Différence des sexes, Bayard, 99 p.

Lamrabet, Asmae, 2011, Femmes, Islam, Occident. Chemin vers l'universel, Casablanca : La croisée des chemins, 216 p.

Lacoste-Dujardin, Camille, 1985 (1996 pour la présente édition), Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb. Paris : Editions La Découverte.

- Mernissi Fatema, 1984 (2009 pour la présente édition), *L'Amour dans les pays musulmans*. Casablanca : Fennec Poche.
- Molinier, Pascale, 2003, *L'énigme de la femme active. Égoïsme, sexe et compassion*, Paris : Petite bibliothèque Payot, 266 p.
- Nacira Guénif-Souilamas, Eric Macé, 2004, *Les féministes et le garçon arabe*, Editions de l'Aube, 109 p.
- Neani Sara, 2015, *L'homosexualité au sein de la société marocaine : Une identité sexuelle ambiguë*. Mémoire de Master Genre Sociétés et Cultures ss dir. Aicha BARKAOUI. 155p.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain », *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 9 novembre 2015. [URL : <http://enquete.revues.org/263>]
- Raewyn Connell, 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*. Ss. Dir. Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux. Paris : Éditions Amsterdam, 284 p.
- Rebucini Gianfranco, 2013, *Les « homosexualités » au Maroc Identités et pratiques*, TUMULTES, numéro 41.
- Rebucini, Gianfranco, 2009, « Masculinités hégémoniques et « sexualités » entre hommes au Maroc Entre configurations locales et globalisation des catégories de genre et de sexualité », in *Cahiers d'études africaines*, 2013/1 (N° 209 - 210), 512 p., pp. 387-415
- Rebucini, Gianfranco, 2009, *Les masculinités au Maroc. Pour une anthropologie des genres et des sexualités dans la ville de Marrakech*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Rodary Myriam, 2003, « Femmes, travail et vision « orientaliste » de la société marocaine : réflexions sur l'invisibilisation des activités féminines informelles », communication au colloque Maghreb en immigration. *La frontière des genres en question. Etudes sociologiques et marché du travail et genre dans les pays du Maghreb*. DULBEA/ULB, INSEA, MAGE, CNRS, Rabat, 11-12 avril. [URL : http://ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles_definitifs/R2_Rodary.pdf]
- Singly (de) François (dir.), 2007, *L'injustice ménagère*, Paris : Hachette-Pluriel, 316 p.
- Thomas William I. et Znaniecki Florian, 1919, « Le paysan polonais en Europe et en Amérique: récit de vie d'un migrant » (Chicago, 1919), précédé de *Une sociologie pragmatique* par Pierre Tripier, Paris, Nathan, coll. *Essais et Recherches*, série Sciences Sociales, 1998, 446 p.
- Touraille, Priscille, 2016, « Mâle/femelle », in Rennes, Juliette (dir.) *Encyclopédie critique du genre*, Paris : La Découverte, 740 p., pp.369-379.
- Welzer-Lang Daniel, Zaouche Gaudron Chantal (dir.). 2011. *Masculinités, état des lieux*. Toulouse : Erès. 269 p.
- Welzer-Lang Daniel, 2008 (2ème éd.), *Les hommes et le masculin*, Paris : Petite bibliothèque Payot, 348 p.
- Zaganiaris, Jean, 2013, « Entre libéralisation de la sexualité et exercice de la violence symbolique : ambivalence de la masculinité dans la littérature marocaine de langue française », *Cahiers d'études africaines*, n° 209, pp.367-385.



Rapports

Adéquation, octobre 2016, Brochure : Vers l'égalité des femmes et des hommes : questionner les masculinités, Enjeux, témoignages et pratiques, 71 p.

Amvef, Azeddine Akesbi, mars 2013, Genre, violence à l'égard des femmes et redevabilité sociale, ONU-Femmes -Royaume des Pays Bas, 111 p.

Amvef, Ahmed Bencheikh, mai 2013, Genre et gouvernance. Redevabilité sociale sensible au genre, ONU-Femmes-Royaume des Pays-Bas, 66 p.

Amvef, Rabea Naciri, septembre 2013, Ségrégation et insécurité. Les usages féminins de l'espace public casablancais, ONU-Femmes-Royaume des Pays-Bas, 202 p.

Dialmy, Abdessamad, janvier 2012, Pour l'élaboration d'un programme d'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, Programme multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le genre par l'autonomisation des Femmes et des Filles « Tamkine », UNFPA, MSFFDS, n.p.

Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, 2012, Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc 2009, PDF, 414 p. [URL : http://www.hcp.ma/downloads/Violence-a-l-egard-des-femmes_t13077.html]

Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, 2014, Recensement général de la population et de l'habitat, [URL : http://rgph2014.hcp.ma/downloads/Publications-RGPH-2014_t18649.html]

UNFPA Etat de la population mondiale, 2014, Le pouvoir de 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes et la transformation de l'avenir, 136 p. [URL : https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWOP%202014%20FRENCH_Report_WEB.pdf]

UNFPA, Etat de la population mondiale, 2016, [<http://www.unfpa.org/fr/swop>]

UN Women training center, nd. Self-learning Booklet : Understanding Masculinities and Violence Against Women and Girls, Santo Domingo, Dominican Republic, 77p. [<https://trainingcenter.unwomen.org>]

ANNEXES

ÉCHELLE D'ÉQUITÉ DE GENRE (« GEM SCALE »)

Pour avoir un indicateur synthétique des attitudes des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité de genre, une moyenne globale de dix variables a été calculée pour produire l'Échelle d'Équité de Genre (GEM Scale en anglais). L'indicateur GEM Score a été validé et largement utilisé dans d'autres études IMAGES menées dans plus de 30 pays.

L'échelle varie de 0 à 3 : plus l'indicateur est élevé, plus l'attitude est équitable.

Cette échelle est un indice basé sur 10 items liés aux normes de genre ; ils figurent dans le questionnaire de l'enquête IMAGES MENA Maroc :

- Le rôle le plus important d'une femme est de s'occuper de la maison et de cuisiner pour la famille.
- Un homme devrait avoir le dernier mot sur les décisions du ménage.
- Il y a des moments où une femme mérite d'être battue.
- Pour être un homme, il faut être dur.
- Changer les couches, faire la toilette des enfants et les nourrir devrait être la responsabilité d'une mère.
- Une femme devrait tolérer la violence pour maintenir la famille unie.
- Une femme mariée devrait avoir les mêmes droits de travailler en dehors du domicile que son mari.
- C'est le devoir de l'homme d'exercer la tutelle sur les femmes de sa famille.
- Les femmes non mariées devraient avoir le même droit de vivre seules que les hommes non mariés.
- Les garçons sont responsables du comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles.

Les répondants peuvent choisir l'une des quatre options de tous ces éléments : tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou fortement en désaccord. Ces quatre options ont reçu des scores entiers de zéro à trois, où zéro reflète la réponse la plus équitable entre les sexes et trois représente la réponse la plus équitable du genre. Le score GEM Scale présenté dans ce rapport est la réponse moyenne du répondant, sur une échelle de zéro à trois, combinant les 10 éléments.

INDICE DE RICHESSE

Les caractéristiques du logement et les données sur la possession des biens des ménages ont été utilisées pour créer l'indice de richesse. L'approche adoptée pour créer l'indice de richesse est similaire à celle d'EDHS 2014.

L'indice a été calculé en trois étapes afin de mieux tenir compte des différences urbaines-rurales dans les caractéristiques des ménages, des logements et de l'activité économique. La première étape a consisté à utiliser un sous-ensemble d'indicateurs communs aux zones urbaines et rurales pour créer des scores de richesse pour les ménages dans les deux zones. Dans ce processus, les variables catégorielles ont été transformées en indicateurs dichotomiques (0-1) séparés. Ces indicateurs et d'autres indicateurs continus ont été, ensuite, analysés à l'aide de l'analyse des composantes principales pour produire un score de facteur commun pour chaque ménage.

Dans une deuxième étape, des scores séparés des facteurs ont été produits pour les ménages en milieu urbain et en milieu rural à l'aide d'indicateurs spécifiques à chaque zone. La troisième étape a combiné les scores séparés des facteurs propres à chaque zone pour produire un indice de richesse au niveau de l'ensemble de la région d'étude en ajustant le score spécifique par zone, à travers la régression sur les scores des facteurs communs.

L'indice de richesse combiné qui en résulte à une moyenne de zéro et un écart-type d'un et, une fois obtenus, les quintiles de richesse de la population totale du ménage sont obtenus en attribuant le score du ménage à chaque membre du ménage, en classant chaque personne dans la population selon son score et ensuite, diviser le classement en cinq parties égales, du quintile un (le plus faible –plus pauvre) au quintile cinq (le plus fort-plus riche), chacun ayant environ 20% de la population.

En outre, à des fins d'analyse et en raison de la faible taille de l'échantillon, la population des ménages a été divisée en trois catégories de richesse - faible, moyenne et élevée - pour être utilisées dans l'analyse des données d'IMAGES MENA.

